



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

48^e séance du Conseil général

Lundi 7 mai 2012 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Alain Borel

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Christophe Batsch, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, M. Pierre-Alain Borel, M. Karim Boukhris, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantaine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Sven Erard, M. Andy Favre, M. Charles-André Favre, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Julien Gressot, M. Michel Hess, M. Philippe Kitsos, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Olivier Ratzé, M. Florian Robert Nicoud, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. Francis Stähli, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel.

Excusé(e)s : Mme Leticia Boni, M. André Schreyer, M. Inan Vurucu.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Pierre-Alain Borel, Président : Mesdames et Messieurs : J'ai le plaisir de vous accueillir à cette 48^e et dernière séance du Conseil général pour cette législature.

Nous avons reçu en donation, de la part de Swisscom, une œuvre de Lermite et que vous pourrez voir à la pause, dans l'ancienne salle des commissions (qui s'intitulera *Salle Lermite*).

Amendement UDC à l'arrêté N°1, article 2, rapport concernant le soutien à l'économie

Article 2.- La réserve est affectée exclusivement aux mesures reconnues par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération déposé par le Canton de Neuchâtel et aux mesures inscrites au plan directeur communal des mobilités incluant notamment les mesures d'accompagnement au projet de contournement routier par la H20 **et la H18**.

48^e séance du Conseil général

Lundi 7 mai 2012 à 17h00

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal relatif au bilan du programme 2009-2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale
2. Rapport du Conseil communal relatif à des ajustements techniques liés au transfert du patrimoine de la Caisse de pensions
3. Comptes 2011: Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a) discussion générale
 - b) discussion de détail + traitement des interpellations
 - c) vote de l'arrêté
 - d) prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif au bilan de la législature 2008-2012
5. Eventuellement motions non traitées le 26 avril (voir ci-dessous)
6. Discours de clôture de la législature de M. Pierre-Alain Borel, président du Conseil général

Pierre-Alain Borel
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal relatif au bilan du programme 2009 – 2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économi- que mondiale

(du 11 avril 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans le prolongement du rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, du 14 septembre 2009, approuvé par votre autorité le 30 septembre 2009 (PV n°17, séance du Conseil général du 30 septembre 2009, pages 1412 à 1455). Il dresse le bilan des mesures menées dans ce cadre et propose de virer le solde du fonds constitué lors du boucllement des comptes 2008 à une nouvelle réserve, conforme aux objectifs annoncés alors (financement des mesures du projet d'agglomération).

Pour la clarté du propos, il convient de rappeler que les mesures proposées par le Conseil communal entre 2009 (boucllement des comptes 2008, rapport susmentionné de septembre 2009 et présentation du budget 2010) et 2010 (rapport de février relatif à l'adaptation du budget d'investissement 2010) ont été envisagées dans deux "familles" de financement séparées, chacune étant elle-même divisée en deux catégories distinctes selon que les mesures proposées relevaient de la compétence du Conseil communal ou du Conseil général.

En résumé, les mesures envisagées dans le cadre du programme de soutien à l'économie régionale ont été catégorisées comme suit :

1. Mesures considérées comme réallocations du budget des investissements 2009 :
 - a. mesures relevant de la compétence du Conseil communal
 - b. mesures relevant de la compétence du Conseil général
2. Mesures à financer par le fonds de soutien à l'économie constitué lors du boucllement des comptes 2008 :
 - a. mesures relevant de la compétence du Conseil communal
 - b. mesures relevant de la compétence du Conseil général

Comme le montre le bilan dressé dans le présent rapport, cette distinction, pour pertinente qu'elle fût sur le principe, a parfois contribué à des difficultés dans la gestion et dans la lisibilité des mesures adoptées. Le présent rapport vise donc aussi à rétablir une certaine transparence sur les projets retenus et les moyens engagés dans le cadre des mesures de soutien à l'économie.

Ce rapport atteste aussi que cette volonté de soutenir l'économie régionale dans une période de turbulences s'est concrétisée par des mesures qui ont profité non seulement à l'économie locale et aux bénéficiaires directs de la "manne" ainsi injectée dans le circuit économique, mais à la collectivité toute entière. Les projets réalisés, loin d'être artificiels, ont en effet permis de réelles améliorations dans les infrastructures communales ou dans la conduite des affaires de la Ville.

Réallocations dans l'enveloppe d'investissements de l'exercice 2009

Rappel des principes fixés dans le cadre des réallocations 2009

A la fin du 1^{er} semestre 2009, le Conseil communal avait estimé, sur la base des informations en sa possession, que les dépenses d'investissements de l'exercice seraient inférieures aux montants budgétés pour au moins CHF 7 millions.

Dans le but d'éviter une réduction trop importante des investissements de la Ville en période de faible conjoncture (adopter une attitude anticyclique), le Conseil communal proposait d'anticiper certaines dépenses projetées pour les exercices ultérieurs et de les réaliser, dans le cadre de la marge laissée par l'enveloppe du budget 2009. Le rapport relatif au programme de soutien à l'économie¹ faisait état d'un montant de total CHF 4'140'000.- affecté à ces dépenses.

Dans ce contexte, le Conseil communal a mené les projets suivants dont il dresse un bilan succinct :

Réallocations de crédits 2009 (CHF 350'000.-) de la compétence du Conseil communal

- Les rénovations d'appartements supplémentaires à celles budgétées en 2009 ont concerné 8 appartements dans les immeubles suivants, pour un montant total de CHF 289'601.- et un coût moyen de CHF 36'200.- par appartement (8 X CHF 40'000.- en moyenne annoncé dans le rapport sollicitant ledit crédit) : Fritz-Courvoisier 33, Fritz-Courvoisier 3, Numa-Droz 177, Cernil-Antoine 25, Liberté 53, Succès 25, Blaise-Cendrars 10, Crêtets 26.
- La transformation de l'appartement du collège du Crêt-du-Loche en classe d'école enfantine (CHF 30'000.-) s'est concrétisée sans faire l'objet d'un prélèvement dans l'enveloppe des réallocations d'investissements 2009.

¹ Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

Réallocations de crédits 2009 (CHF 3'790'000.-) soumis à votre autorité

- Les immeubles du bloc Président-Wilson 17-21 ont fait l'objet d'une réfection de façades, d'une isolation des combles, d'une réfection des ferblanteries, d'un changement des fenêtres et volets (CHF 980'000.-). Le projet se solde par un investissement de CHF 880'156.-.
- La réfection des façades de l'immeuble "Belle-Maison", Jérusalem 59, ainsi que le changement des fenêtres et volets (CHF 150'000.-) seront terminés dans le courant de l'année 2012. Ce projet se soldera par un investissement de CHF 220'000.- conformément au complément de crédit de CHF 70'000.- figurant au budget des crédits spéciaux 2011 sous réallocation². Vu la nature du bâtiment et son classement au plan de site, une rallonge avait en effet été sollicitée afin de réaliser ces travaux de manière exemplaire.
- La réfection des toitures plates et panneaux solaires du collège de Bonne-Fontaine ainsi que la correction de l'environnement végétal (CHF 250'000.-) se sont soldés par un investissement de CHF 199'373.-.
- L'accélération du remplacement des fenêtres et stores du collège de la Promenade (CHF 380'000.-) s'est soldé par un investissement total de CHF 383'941.-.
- La rénovation des verrières du musée des Beaux-arts (CHF 180'000.-) se soldera en 2012 par un investissement toujours estimé à CHF 180'000.-.
- Le développement d'un inventaire et plan d'entretien pour les escaliers, chemins, murs, places de jeux, places, parcs et espaces verts (CHF 150'000.-) s'est soldé par un investissement de CHF 120'168.-.
- Le Conseil général avait retiré de la liste des projets qui lui était soumise en septembre 2009 la réfection des gradins de la Patinoire des Mélèzes (CHF 500'000.-).

Réallocations de crédits 2009, cas particulier de l'abandon du réseau collecteur du Bois du Petit Château au profit du projet de rénovation du Pavillon des sports

La reconstruction de la distribution d'eau et du réseau collecteur du Bois du Petit Château pour CHF 1'200'000.- était initialement prévue en réallocation de crédits 2009. Néanmoins, dans son rapport d'information du 17 février 2010 relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements³, adressé à votre autorité, le Conseil communal proposait de renoncer à cet investissement dans le cadre des réallocations du budget 2009 au profit du projet de réhabilitation du Pavillon des sports.

² Rapport du Conseil communal à l'appui du budget général (du 17 novembre 2010), p. 12

³ Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements (du 17 février 2010), p. 7

A propos du Pavillon des sports, le Conseil communal annonçait dans son rapport d'information à votre autorité que : *"Le montant nécessaire à cet investissement que le Conseil communal souhaite tout de même réaliser en 2010 sera prélevé dans l'enveloppe de réallocation des investissements 2009."*⁴

En revanche, dans le rapport relatif à la réhabilitation du Pavillon des sports du 17 août 2011, une confusion s'est glissée quant au financement dudit projet. En effet, à la comptabilisation initialement prévue d'un montant de CHF 1'100'000.- dans le cadre des réallocations 2009, s'est substitué un prélèvement au fonds de soutien à l'économie d'un montant équivalent.

Comme le montre l'extrait suivant, tiré du rapport relatif à la réhabilitation du Pavillon des sports⁵, l'abandon de la rénovation de l'adduction d'eau du Bois du Petit Château au profit du Pavillon des sports s'est accompagné d'un changement, involontaire, de la source de financement, sans tenir compte des décisions antérieures :

*"Suite à l'amendement adopté par votre autorité limitant le budget des investissements 2010 à une enveloppe de 30 millions le Conseil communal, dans les choix qu'il a dû opérer, a décidé d'abandonner la rénovation de l'adduction d'eau du Bois du Petit Château (CHF 1.2 million dont à déduire le coût des études effectuées) au profit du projet de réhabilitation du Pavillon des sports. En conséquence ce dernier pourra être financé par un prélèvement de CHF 1.1 million au fonds de soutien à l'économie."*⁶

C'est en préparant le présent rapport et en dressant l'état prévisionnel du fonds de soutien à l'économie que le Conseil communal s'est aperçu que le solde ne se monterait pas, comme prévu dans les documents de suivi, à CHF 4'185'960.-, mais que le prélèvement – non prévu – pour le Pavillon des sports le réduirait à CHF 3'085'960.- et rendrait impossible le prélèvement de CHF 3.5 millions annoncé pour la Place de la Gare.

Le Conseil communal a ensuite constaté que le prélèvement supplémentaire de CHF 1'1000'000.- soumis à votre autorité pour le Pavillon des sports découle d'une confusion au moment de la rédaction du rapport sur cet objet (chacun s'étant accordé sur le fait que ce montant devait émarginer aux mesures anticycliques, la distinction entre réallocations et prélèvement au fonds a été négligée).

Même si la nouvelle alimentation du fonds proposée avec le bouclage des comptes 2011 permettrait de maintenir ce prélèvement, le Conseil communal est d'avis qu'il ne serait pas justifié de grever d'autant le financement des mesures à venir inscrites au programme d'agglomération ou en accompagnement du projet de contournement routier par la H20.

⁴ Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements (du 17 février 2010), p. 7

⁵ ⁶Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports et de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports (du 17 août 2011), p. 15

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal désire rétablir l'engagement pris dans son rapport d'information du 17 février 2010 à votre autorité. Par conséquent, il souhaite imputer la somme de CHF 1'100'000.- aux réallocations de crédits 2009 et vous propose, par l'arrêté annexé, de revenir sur la décision autorisant un prélèvement au fonds de soutien à l'économie pour le projet de réhabilitation du Pavillon des sports.

Le bilan financier des réallocations 2009 ci-dessous tient compte de cette modification et intègre dès lors déjà le montant de CHF 1'100'000.- :

A charge de l'enveloppe de réallocation des investissements 2009

<i>Programmes</i>	<i>Budgets</i>	<i>Engagements</i>
Investissements décidés par le Conseil communal	CHF 350'000.-	CHF 289'601.-
Investissements sollicités du Conseil général dont le Pavillon des sports	CHF 3'790'000.-	CHF 3'083'638.-
Total	CHF 4'140'000.-	CHF 3'373'239.-

Comme votre autorité pourra le constater, en tenant compte de la prise en charge du Pavillon des sports – en remplacement du réseau collecteur du Bois du Petit Château – l'enveloppe des crédits considérée comme réallocations des investissements 2009 est contenue et se solde même par une économie de CHF 766'761.-.

Prélèvements au "Fonds de soutien à l'économie"

Rappel des conditions d'utilisation et objectifs du fonds

Lors de la séance consacrée à l'examen des comptes de l'exercice 2008, votre autorité autorisait le Conseil communal à constituer un fonds de soutien à l'économie, doté de CHF 9 millions, provenant de l'excédent de financement du boucllement 2008.

Le 30 septembre 2009, votre autorité adoptait un rapport à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale⁷.

Ce rapport listait un certain nombre de conditions relatives à l'usage du fonds de soutien à l'économie afin de cibler les interventions de la Ville sur des mesures correspondant aux objectifs présidents la constitution du fonds.

Ces conditions, rappelées ci-dessous, avaient été fixées pour l'appréciation, la sélection et l'application des mesures envisagées :

⁷ Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

- la réserve constituée lors du bouclement des comptes 2008 ne peut être sollicitée que dans le respect de l'arrêté ad hoc du Conseil général;
- la réserve en question ne peut être sollicitée que pour financer des mesures particulières et limitées dans le temps, les charges appelées à augmenter "normalement" en raison de l'évolution conjoncturelle (dépenses d'aide sociale par exemple) devant être financées par le budget courant de la Ville;
- les mesures envisagées doivent pouvoir débiter en 2009, au plus tard au printemps 2010, et se termineront en principe en 2011 au plus tard;
- toutes les subventions fédérales et cantonales qui peuvent être sollicitées pour les mesures mises en œuvre le seront;
- les postes temporaires octroyés à quatre services de l'administration et les stagiaires engagés pour un an au terme de leur formation donneront lieu à des contrats de durée limitée et les dépenses seront comptabilisées dans les comptes du service des ressources humaines, de façon à éviter leur transformation automatique en postes fixes dans la durée (justification par la comparaison aux exercices 2010 et 2011). La priorité sera donnée, à compétences équivalentes, à des personnes au chômage ou menacées de l'être.

En outre, deux au moins des quatre conditions suivantes devaient également être respectées pour que la Ville consente à des dépenses nouvelles dans le cadre de ce plan de soutien à l'économie :

- la dépense consentie par la Ville provoque des dépenses privées ou permet de capter des subventions (effet multiplicateur);
- la dépense consentie par la Ville profite principalement à des acteurs régionaux;
- la dépense consentie par la Ville provoque une amélioration dont la durée s'étend au-delà de la période durant laquelle elle intervient (rattrapage d'entretien, économies ou recettes nouvelles durables);
- la dépense consentie permet d'éviter ou de limiter des situations sociales négatives aux conséquences durables (chômage des jeunes par exemple).

Dans le respect des conditions rappelées ci-dessus, le Conseil communal a mené les projets suivants et en dresse le bilan :

Emploi d'un an pour apprentis et stagiaires terminant leur formation dans les services de la Ville dès l'été 2009

Au total, quinze jeunes apprentis et stagiaires ont bénéficié, entre 2009 et 2011, de cette mesure initialement prévue pour une durée d'environ douze mois.

Les jeunes ayant bénéficié de cette mesure en 2009 – 2010 ont pu bénéficier d'une prolongation de contrat jusqu'à fin 2010 s'ils le souhaitaient et s'ils n'avaient pas de solution professionnelle au début de l'été. La mesure a été reconduite pour l'exercice 2010 – 2011, sans prolongation.

Plusieurs bénéficiaires ont résilié leur contrat avant terme, ayant trouvé un contrat fixe sur le marché du travail.

Pour rappel, un salaire mensuel forfaitaire de CHF 2'800.- avait été fixé, montant choisi de façon à tenir compte du fait qu'il s'agissait d'emplois créés au sein des services de la Ville avec l'objectif principal d'éviter le chômage aux personnes intéressées.

Il correspondait aussi au revenu assuré dans le cadre de l'assurance-chômage à un jeune terminant une formation en emploi, et évitait ainsi tout risque de pénalisation en cas de sollicitation du chômage au terme de cet emploi.

Ce salaire a donc constitué à la fois une incitation à accepter ce stage temporaire et une incitation à poursuivre ses recherches pour une situation professionnelle plus solide. En cours ou à l'issue de ces stages et selon l'état de nos connaissances, 10 sur 15 ont trouvés un emploi fixe.

En revanche, du fait de la prolongation et du renouvellement de la mesure exposée ci-dessus, la dépense engagée a été supérieure à celle envisagée initialement. Elle s'est portée à CHF 439'061.-, à comparer aux CHF 250'000.- annoncés dans le rapport au Conseil général en 2009. Cette mesure a été financée intégralement par le fonds de soutien à l'économie et engagée dans le cadre de la compétence du Conseil communal⁸, chaque stage correspondant à un coût de l'ordre de CHF 40'000.-.

Par ailleurs, le coût de la mesure précitée n'a pu faire l'objet de déductions d'éventuelles subventions fédérales ou cantonales, la mesure ne s'inscrivant finalement dans aucun programme d'aide supra-communal.

Renforcement temporaire de certains services

Pour rappel, et en référence au rapport présenté au Conseil général le 30 septembre 2009⁹, le Conseil communal avait décidé du renforcement temporaire de certains services, de façon à permettre la réalisation des projets annoncés et à éviter un engorgement des projets privés soumis à autorisation. La dépense brute totale, annoncée en septembre 2009 pour l'ensemble des périodes envisagées était estimée à CHF 760'000.-. En définitive, le prélèvement relatif à ces engagements se porte à un total de CHF 645'695.05 réparti entre 2009 et 2011.

⁸ Article 3 de l'arrêté du Conseil général relatif au rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

⁹ Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

Les décisions suivantes avaient ainsi été présentées à votre autorité et se sont concrétisées :

- L'engagement d'un poste de technicien jusqu'à mi-2011 au service d'architecture et des bâtiments pour préparer les dossiers de rénovation et d'assainissement des bâtiments scolaires, culturels et administratifs, solliciter les subventions fédérales et cantonales et suivre les chantiers. Le prélèvement au fonds a été réalisé sur la période, allant du début du mois d'octobre 2009 jusqu'à fin novembre 2011.
- L'engagement d'un poste d'ingénieur jusqu'à fin 2011 pour la préparation des dossiers d'infrastructures, d'entretien et d'aménagements, les demandes de subventions éventuelles et le suivi des chantiers. Le prélèvement au fonds a été réalisé sur la période du 15 janvier 2010 à fin décembre 2011.
- L'engagement d'un poste de gérant technique jusqu'à fin 2010 à la gérance des immeubles pour préparer les dossiers d'assainissement et d'entretien d'immeubles, solliciter les subventions fédérales et cantonales et suivre les chantiers. Le prélèvement au fonds a été réalisé comme prévu sur la période de début août 2009 à fin décembre 2010.
- L'engagement d'un poste de technicien jusqu'à fin 2010 au bureau des permis de construire pour absorber l'afflux de demandes liées aux programmes fédéraux, cantonaux et communaux de soutien à l'économie (gros afflux attendu pour des assainissements énergétiques des bâtiments), accélérer la procédure et libérer ainsi des investissements privés. Le prélèvement au fonds s'est finalement réalisé sur une période plus étendue, soit de début septembre 2010 à fin juillet 2011.

Ces quatre postes temporaires avaient fait l'objet d'une mise au concours avec une priorité pour des personnes au chômage ou menacées de l'être.

D'autres décisions incidentes sur le fonds de soutien à l'économie ont été prises par le Conseil communal, dans le cadre de sa compétence à hauteur de CHF 100'000.- pour un montant total de CHF 378'306.-, soit :

- Un renforcement du service de la jeunesse décidé par le Conseil communal, avec l'engagement d'une collaboratrice dès le mois de mai 2010 jusqu'à fin octobre 2011.
- Un renforcement du service communal de l'action sociale face à l'augmentation du nombre de personne nécessiteuses, qui s'est traduit par l'engagement d'une collaboratrice durant la période de janvier 2010 à décembre 2011.
- Un renforcement au service des archives communales durant la période du 4 avril 2011 à fin décembre 2011.
- Un remplacement au secrétariat des affaires culturelles de fin avril à fin décembre 2010.

- Un remplacement d'un collaborateur de la voirie de fin juin à fin août 2010.

D'autres mesures avaient été évoquées dans le rapport de septembre 2009, mesures devant faire l'objet, au besoin, d'explications auprès de la commission financière :

- programme d'insertion socio-professionnelle pour les personnes sans emploi, bénéficiaires de l'aide sociale;
- développement d'échanges linguistiques en faveur de jeunes diplômés avec Winterthur, voire d'autres villes de Suisse alémanique;
- développement des crèches et structures d'accueil, en tant qu'elles constituent à l'heure actuelle l'une des conditions-cadre favorables au développement économique et que leur déploiement impose souvent temps et investissements;
- incitation à la formation continue, en collaboration avec les instances compétentes de l'Etat (CIFOM, service de l'emploi, etc.);
- développement de la certification énergétique des bâtiments dans la perspective de mesures d'assainissement.

Parmi les mesures ci-dessus, la première s'est concrétisée sous la forme d'un partenariat avec la Fondation Job Service. Un mandat de prestations a été négocié entre la Ville et cette fondation et est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Un montant de CHF 145'683.- a été prélevé dans le fonds de soutien à l'économie entre 2010 et 2011.

L'objectif de ce mandat se situe sur trois niveaux. Tout d'abord, l'accompagnement de proximité des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, l'établissement d'un projet professionnel, le suivi des démarches de recherches d'emplois, de stages ou de places d'apprentissages, ainsi que la proposition de placement pour clarifier le projet. Cet accompagnement perdure au-delà d'une intégration dans une place stable. Le deuxième volet consiste à travailler avec les assistants sociaux pour développer une logique commune pour les jeunes et pour les personnes plus âgées.

Le troisième volet est consacré à l'encadrement et à la formation des personnes qui accueillent ces personnes en difficulté au sein des services de la Ville, afin de leur donner des outils d'accompagnement de base.

De plus, le réseau développé par Job Service dans le tissu régional permet un relai dans l'économie privée.

Cette solution présentait l'avantage d'utiliser une structure existante et efficace, plutôt que de devoir engager une personne au sein du service de l'action sociale, spécifiquement chargée des questions d'insertion professionnelle, mais ne bénéficiant pas de l'expérience, du réseau et des moyens en personnel de Job Service.

Un premier rapport d'évaluation a été effectué en septembre 2011 après une année d'exercice. A ce moment-là, quinze services ou institutions avaient été rencontrés pour définir les lieux de placement, les exigences et les compétences requises. Cela représentait vingt-cinq lieux de placement possibles.

Septante-six jeunes de moins de trente ans ont été reçus et suivis par Job Service durant cette période. Un appui a été également apporté aux assistants sociaux pour des personnes plus âgées, notamment par la participation aux premiers entretiens, le conseil, l'aide à l'orientation, etc. Quarante-quatre placements ont pu être réalisés durant cette période, soit dans les services communaux, dans les institutions parapubliques ou dans le privé.

Onze jeunes ont trouvé une formation, onze autres un emploi, en CDD ou CDI. Pour les autres, des réajustements étaient encore en cours au moment de l'évaluation, d'autres orientations ou un renoncement momentané à des mesures d'emploi en fonction de problèmes sociaux trop lourds étaient préconisés.

Un cours de trois jours a été donné en collaboration avec le service des ressources humaines pour les personnes "encadrantes" de la Ville entre juin et août 2011. Quatre séances d'intervision ont eu lieu entre les assistants sociaux et Job Service. Des réunions ont eu lieu très régulièrement entre le service des ressources humaines, le service de l'action sociale et Job Service pour ajuster finement les objectifs au fur et à mesure des expériences.

Sur la base de cette évaluation, le Conseil communal a décidé de poursuivre ce mandat en 2012, avec des évaluations d'année en année. Le montant annuel dédié dorénavant à ce mandat est de CHF 100'000.- et a été intégré dès 2012 au budget du service de l'action sociale.

Cette disposition a permis de transférer un poste à 100% du service de l'action sociale au service de la jeunesse pour d'autres fonctions.

Sur le terrain, le constat est que la qualité de la prise en charge des bénéficiaires, ainsi que l'adéquation entre leurs capacités, leurs envies et les possibilités offertes se sont considérablement améliorées. Il ne s'agit plus désormais de placer un maximum de personnes pour les occuper, mais de réellement se situer dans une logique d'insertion, avec un projet construit avec le jeune, par lui et pour lui.

La pérennisation de ce projet démontre sa nécessité. Son efficacité et la qualité s'améliorent au fil du temps pour parvenir à l'objectif de base d'intégrer professionnellement des personnes aux parcours souvent chaotiques.

Au final, et du fait des prolongations présentées ci-devant, le bilan financier de l'ensemble des mesures concernant l'emploi se chiffre à CHF 1'599'612.- sur un budget annoncé de CHF 1'010'000.-

Crédits à financer par le fonds de soutien à l'économie (CHF 1'058'500.-) dans le cadre des compétences du Conseil communal

L'enveloppe de CHF 1'058'500.- accordée par le Conseil général dans le cadre du rapport relatif au fonds de soutien à l'économie a permis de réaliser les projets suivants, dans la période de 2009 à 2012 (entre parenthèse les chiffres annoncés dans le rapport). Pour rappel, cette première catégorie de crédits entrain dans le cadre de la compétence du Conseil communal, fixée CHF 100'000.- :

- sécurisation d'une entrée d'immeuble (Agassiz 11) dans la perspective de la rentrée scolaire et de la location d'un appartement pour une école enfantine CHF 81'951.- (CHF 93'000.-);
- rénovation (peinture, électricité, cloisonnement) de bureaux attenants à la salle de lecture de la Bibliothèque de la Ville, CHF 42'517.- (CHF 35'000.-);
- équipement de l'espace réservé au traitement et à la gestion des archives à la Bibliothèque de la Ville CHF 45'267.- (CHF 43'000.-);
- modification de protections de sols dans un local destiné à des engins de gymnastique CHF 26'397.- (CHF 24'000.-);
- nettoyage complet de l'usine électrique dans le contexte de sa mise à disposition de plus en plus régulière CHF 17'674.- (CHF 16'000.-);
- le projet d'assainissement du chemin menant du parking du complexe des Arêtes à la Ferme des Brandt (CHF 30'000.-) n'a pas été réalisé et n'a pas fait l'objet d'un prélèvement au fonds;
- réfection des chemins des parcs de la ville (notamment Gallet et des Crê-tets) CHF 101'382.- (CHF 100'000.-);
- remise en état des places de jeux CHF 105'572.- (CHF 100'000.-);
- la commission financière a souhaité que l'on renonce à prélever sur le fonds de soutien à l'économie le complément du programme d'aménagement, dans le contexte de l'augmentation de la capacité de la crèche Beau-Temps/Châtelot (sanitaires CHF 55'000.-; menuiserie intérieure CHF 60'000.-; cuisines CHF 25'000.-; local du personnel CHF 12'500.-; place de jeu extérieure CHF 20'000.-). Conformément à cette décision, le prélèvement au fonds pour un montant total de CHF 172'500.- n'a pas été effectué.
- l'extension du dépôt climatisé du département audiovisuel (DAV) (CHF 75'000.-) a fait l'objet d'un complément de CHF 25'000.- décidé par le Conseil communal sur la base d'un article 95 prélevé au fonds de soutien à l'économie. Un montant total de CHF 100'791.- a donc été dépensé pour cet objet;
- réhabilitation du bac de rétention de la piscine des Arêtes CHF 13'621.- (CHF 15'000.-);

- réhabilitation des portes d'accès du public de la patinoire CHF 19'614.- (CHF 20'000.-);
- réfection des gradins des Forges CHF 89'931.- (CHF 90'000.-);
- entretien des grillages d'une partie des terrains de sport CHF 51'846.- (CHF 50'000.-).

Les projets suivants, annoncés dans l'enveloppe de CHF 1'058'500.-, pour la plupart débutés entre 2009 et 2011, seront finalisés et bouclés d'ici fin 2012 :

- amélioration des sanitaires de l'usine électrique dans le contexte de sa mise à disposition de plus en plus régulière CHF 100'000.- (CHF 100'000.);
- remise en état des pistes de VTT et de course à pied CHF 15'000.- (CHF 15'000.-);
- les rénovations et adaptations de diverses infrastructures du Bois du Petit Château, soit l'enclos loutres CHF 30'000.- (CHF 30'000.-), l'espace ours CHF 20'000.- (CHF 20'000.-), l'enclos lynx CHF 21'196.45 (CHF 20'000.-), l'enclos renards CHF 10'000.- (CHF 10'000.-) ont été complétées par la rénovation de l'enclos lamas pour un montant de CHF 10'356.-. Un total de CHF 91'553.- (CHF 80'000.-) sera dépensé au terme des travaux sur 2012.

D'autres projets ont fait l'objet de décisions du Conseil communal dans le cadre de ses compétences financières, pour un montant total de CHF 262'436, soit pour les projets suivants :

- Remise aux normes de la patinoire.
- Réfection de la toiture en métal de l'annexe rue du Casino (théâtre).
- Étude d'intégration multimodale sur la ligne des Chemins de fer du Jura (CJ) et sur les rues Crêt-Manège.
- Allée rouge Mélèzes, remplacement des arbres d'allée vers la patinoire des Mélèzes.
- Enrobé à chaud, rebouchage des dégradations hivernales.
- Nouvelle signalétique.

Le bilan financier de cette catégorie de crédit se porte à un montant de CHF 1'165'553.- sur CHF 1'058'500 annoncé à votre autorité dans le cadre du rapport du 14 septembre 2009.

Crédits à financer par le fonds de soutien à l'économie (CHF 2'260'000.-) et soumis à votre autorité

Cette deuxième catégorie de crédits correspondait, dans le rapport relatif au fonds soutien à l'économie, aux crédits dépassant les compétences financières du Conseil communal et par conséquent, soumis à votre autorité :

a) Étape II collecteur et chaussée Léopold-Robert

Le crédit d'investissement de CHF 2'732'000.-, sollicité dans le rapport du Conseil communal du 15 mars 2010¹⁰, pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert (étape II, Casino-Gare) et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Casino-Midi) a fait l'objet d'un prélèvement au fonds de soutien à l'économie pour un montant de CHF 500'000.-, comme annoncé en page 24 dudit rapport.

En outre, conformément aux indications fournies dans le rapport d'information concernant la réduction de l'enveloppe des investissements 2010¹¹, cette contribution de CHF 500'000.- prélevée dans le fonds de soutien à l'économie était compensée par l'abandon des premiers travaux d'assainissement du hangar postal du Crêt-du-Loche pour un montant équivalent.

b) Rénovation de la verrière des Abattoirs

Cette deuxième étape de rénovation de la verrière des Abattoirs (CHF 670'000.-) a fait l'objet d'une procédure marché public ouverte. Le coût prélevé au fonds se monte à CHF 440'894.- pour un investissement total (étapes 1 et 2) de CHF 1'040'893.-, soit bien au-dessous du budget de CHF 1'470'000.- dédié à ce projet.

c) Réfection des ouvrages de soutènement et de sécurité du Temple-Allemand

Ce projet, devisé à CHF 550'000.-, se solde par un prélèvement à la réserve de CHF 567'980.-.

d) Réfection de la clôture, du couvert à matériel et du carré de sable du Paddock du Jura

Ce projet a été retiré de la liste des mesures soumise au Conseil général lors du débat consacré à cet objet. Le montant de CHF 310'000.- a été réaffecté au profit du financement des adaptations aux normes de sécurité de la patinoire.

¹⁰ Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'594'000.- pour les travaux d'assainissement des réseaux souterrains (travaux Viteos-TP) pour l'année 2010, dont CHF 1'083'000.- TTC pour les Travaux publics, CHF 1'511'000.- HT pour le Service des eaux pour l'exécution de 7 chantiers de rénovation et de renforcement des réseaux d'eau potable, de canaux collecteurs, de chaussées, ainsi que pour la remise en conformité de la signalisation routière ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 2'732'000.- pour la reconstruction du collecteur principal sur l'avenue Léopold-Robert (étape II, Casino-Gare) et le réaménagement de la chaussée et des trottoirs (Casino-Midi) (du 15 mars 2010)

¹¹ Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adaptation du budget 2010 des investissements (du 17 février 2010), p. 10

Ces adaptations sont toujours en chantier à ce jour et se termineront néanmoins en 2012 avec épuisement du crédit sollicité.

e) Rénovation de la façade nord de la patinoire

Ce projet devisé CHF 120'000.- est également en chantier à ce jour. Il se terminera néanmoins en 2012 avec épuisement du crédit sollicité.

f) Réfection de l'étanchéité et de la peinture du préau du collège des Forges (sciences)

Cas de figure identique aux projets ci-dessus, ce projet devisé CHF 110'000.- est également en chantier à ce jour. Il se terminera néanmoins en 2012 avec épuisement du crédit sollicité.

Le bilan financier de cette dernière catégorie de crédits se monte donc à CHF 2'048'875.-, sur CHF 2'260'000.- annoncés à votre autorité dans le cadre du rapport du 14 septembre 2009

Bilan du fonds de soutien à l'économie

Globalement, les engagements financiers annoncés dans le cadre du programme de soutien à l'économie ont été tenus, ils sont brièvement synthétisés ci-dessous :

A charge du fonds de soutien à l'économie

Programmes	Budgets	Engagements
Engagement de jeunes stagiaires	CHF 250'000.-	CHF 439'061.-
Renforcement temporaire de services	CHF 760'000.-	CHF 1'160'551.-
Nouveaux investissements décidés par le Conseil communal	CHF 1'058'500.-	CHF 1'165'553.-
Nouveaux investissements sollicités du Conseil général	CHF 2'260'000.-	CHF 2'048'875.-
Total	CHF 4'328'500.-	CHF 4'814'040.-
Fonds de soutien à l'économie	CHF - 9'000'000.-	CHF - 9'000'000.-
Solde	CHF - 4'671'500.-	CHF - 4'185'960.-

Suite à l'exercice 2011, le fonds de soutien à l'économie ne devrait plus être sollicité pour de nouvelles dépenses, conformément aux conditions d'utilisation sanctionnées par le Conseil d'État¹², soit une utilisation limitée aux exercices 2009 à 2011 pour les mesures liées à la conjoncture.

Néanmoins, le fonds restera ouvert jusqu'à fin 2012 et doté des soldes nécessaires aux financements des projets en cours mentionnées ci-dessus.

¹² Article 4 de l'arrêté du Conseil général du rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale (du 14 septembre 2009)

Solde du fonds de soutien à l'économie affecté aux mesures d'agglomération et dotation d'un nouveau fonds à constituer

Le solde du fonds de soutien à l'économie, soit le montant de CHF 4'185'960.- doit être affecté, conformément à l'arrêté du Conseil général relatif à l'utilisation du fonds de soutien à l'économie¹³, aux engagements pris dans le cadre du projet d'agglomération reconnu par la Confédération et déposé par le Canton de Neuchâtel pour la période 2009 – 2014.

En accord avec l'Etat et les autorités des Villes du Locle et de Neuchâtel, et afin de tenir cet engagement en distinguant les mesures conjoncturelles liées au soutien à l'économie (2009 – 2011) de celles du projet d'agglomération (2011 – 2014), le Conseil communal propose à votre autorité de constituer une nouvelle réserve intitulée "**Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités**" et d'y verser le solde non utilisé du fonds de soutien à l'économie à hauteur de CHF 4'185'960.-. C'est l'objet de l'arrêté numéro 1 soumis à votre autorité dans le présent rapport.

Vu les échéances du projet d'agglomération "2^{ème} génération" qui sera déposé en juin prochain auprès de la Confédération et celles des mesures d'accompagnement à la H20, à mettre en œuvre pour la date de la mise en service du projet de contournement routier, l'échéance de 2015 sera du même coup supprimée.

Conséquences sur les finances

Réallocations du budget des investissements 2009

Les mesures comptabilisées comme réallocations du budget des investissements 2009, y compris la charge du Pavillon des sports, se montent à un total de CHF 3'373'239.-, sur un budget de CHF 4'140'000.-, soit une économie réalisée sur les crédits accordés de l'ordre de CHF 766'761.-.

Les charges d'amortissements et d'intérêts des crédits considérées comme réallocations ont été prévues lors de l'établissement des budgets 2009 à 2012 dans les comptes de fonctionnement des services.

En définitive, le Conseil communal est satisfait de pouvoir constater que les différentes enveloppes ont été contenues et les engagements pris auprès de votre autorité tenus.

Fonds de soutien à l'économie et nouvelle réserve à constituer

Au final, le fonds de soutien à l'économie aura été sollicité à hauteur de CHF 4'814'040, somme légèrement supérieure au budget annoncé de CHF 4'328'500.-. Sous réserve de l'acceptation par votre autorité de l'arrêté portant sur la modification de la source de financement du Pavillon des sport (arrêté numéro 2 soumis à votre autorité), le fonds de soutien à l'économie se bouclera avec un solde de CHF 4'185'960.-.

¹³ Arrêté du Conseil général du 5 mai 2009 à la création d'un fonds de CHF 9 millions aux fins de préfinancer des mesures anticycliques de soutien à l'économie et de mesures liées à la mobilité

L'arrêté numéro 1 soumet à votre autorité le transfert de ce solde dans une nouvelle réserve intitulée "**Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités**". Cette dernière sera affectée dès l'année en cours aux mesures liées au projet d'agglomération et au plan directeur des mobilités, comprenant en particulier les mesures d'accompagnement au contournement routier par la H20. C'est également dans cette réserve que sera prélevé le montant de CHF 3.5 millions de préfinancement voté en mars dernier par votre Conseil en faveur du réaménagement de la Place de la Gare.

Par ailleurs, dans le cadre du bouclage des comptes 2011, le Conseil communal soumet à votre autorité une proposition de versement à la nouvelle réserve d'un montant de CHF 1.8 millions issu de l'excédent de financement des comptes 2011.

Les dépenses déjà engagées et celles qui suivront dans le cadre du projet d'agglomération n'engendreront pas de charge d'amortissement dans la mesure où leur financement aura été anticipé par la constitution du fonds via une charge de fonctionnement sur l'exercice 2008 et par une nouvelle alimentation sur le compte de fonctionnement 2011. En conséquence, elles n'alourdiront pas le compte de fonctionnement de la Ville à futur.

Conséquences sur les ressources humaines

Ce rapport dresse un bilan de mesures déjà présentées à votre autorité et n'a ainsi aucune conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

Pour les motifs énoncés à l'époque, les mesures de soutien à l'économie ont été envisagées de façon autonome par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal se réjouit de voir la proposition de constituer une provision en faveur du préfinancement du projet d'agglomération et des mesures d'accompagnement à la H20 désormais suivie par les Villes de Neuchâtel, respectivement Le Locle.

Éléments relatifs au développement durable

Les aspects liés au développement durable ont été énoncés lors des précédents rapports sur le sujet, le présent rapport se limitant à un bilan des opérations approuvées par votre Conseil.

Le Conseil communal se plaît toutefois à relever qu'en soutenant l'économie régionale dans une période difficile, en imaginant des "passerelles" pour les jeunes entrant sur un marché du travail offrant alors peu de perspectives d'engagement, en affectant les moyens accordés à la modernisation et à l'assainissement (en termes de sécurité ou énergétiques, voire en termes d'économies de fonctionnement) d'infrastructures publiques, et en faisant de ce projet de relance un outil d'anticipation des défis à venir, en particulier en matière de mobilité et de transports, la Ville de La Chaux-de-Fonds a réussi à allier de façon constructive les dimensions économiques, sociales et environnementales qui caractérisent le développement durable.

Le Conseil communal saisit donc l'occasion de ce rapport pour remercier le Conseil général du soutien apporté à ces mesures, qu'il considère comme exemplaires du rôle que peut/doit jouer la collectivité pour aider chacun de ses membres à affronter plus sereinement les circonstances – parfois tourmentées – de l'existence tout en contribuant à la prospérité commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et adopter les deux arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

Arrêté N° 1

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu l'arrêté du Conseil général du 5 mai 2009, relatif à la création d'un fonds de CHF 9'000'000.- aux fins de préfinancer des mesures anticycliques (fonds de soutien à l'économie),

Vu un rapport du Conseil communal, du 14 septembre 2009,

Vu le rapport du Conseil communal relatif au bilan du programme 2009 – 2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, du 11 avril 2012,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à constituer une nouvelle réserve intitulée "***Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités***".

Article 2.- La réserve est affectée exclusivement aux mesures reconnues par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération déposé par le Canton de Neuchâtel et aux mesures inscrites au plan directeur communal des mobilités incluant notamment les mesures d'accompagnement au projet de contournement routier par la H20.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à verser le solde du fonds de soutien à l'économie, après déduction des montants à engager sur l'année 2012, soit CHF 3'085'960.05, à la nouvelle réserve constituée à l'article premier.

Article 4.- L'utilisation de la réserve relève de la compétence du Conseil communal pour des montants jusqu'à CHF 100'000.- et du Conseil général pour toutes les autres mesures.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'État.

Arrêté N° 2

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal relatif au bilan du programme 2009 – 2011 de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, du 11 avril 2012,

Vu le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports et de CHF 89'000.- TTC pour la liaison par fibre optique du Parc des sports, du 17 août 2011,

arrête:

Article premier - L'article 2 de l'arrêté no 1 portant sur une demande de crédit de CHF 4'200'000.- TTC pour la rénovation du Pavillon des sports, du 17 août 2011, est modifié comme suit :

Modifié:

Article 2.- : *Un montant de CH 1'100'000.- est considéré comme réallocation du budget des investissements 2009.*

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de prélever un montant de CHF CH 1'100'000.- dans le solde du fonds de soutien à l'économie et de le transférer dans la nouvelle réserve intitulée "***Réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités***".

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Pierre-Alain Borel Maria Belo

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lorsque nous lisons *clarté du propos* (en page 1), *difficulté dans la lisibilité des mesures adoptées, rétablissement d'une certaine transparence sur les projets retenus et les moyens engagés* (page 2), *distinction négligée entre réallocations et prélèvements au fonds* (page 6), nous ne pouvons qu'être troublés par l'opacité de ce dossier que le Conseil communal a néanmoins la volonté de rendre transparent. Y a-t-il un opticien dans la salle ?

En septembre 2009, les Verts avaient accepté le rapport relatif au programme de soutien à l'économie régionale et souscrivaient aux conditions posées pour que de telles dépenses soient engagées. Nous voilà maintenant devant le bilan.

L'emploi d'un an proposé aux jeunes terminant leur formation dans les services de la ville se solde finalement par au moins 10 bénéficiaires sur 15 insérés dans le monde du travail. Bel exemple de retour sur investissement pour la collectivité.

Le gros afflux attendu de demandes pour des assainissements énergétiques des bâtiments s'est-il effectivement produit ? Pour rappel, il justifiait l'engagement d'un technicien au bureau des permis de construire. Est-ce bien l'abondance de dossiers qui a conduit à la prolongation de ce contrat jusqu'à juillet 2011 ?

Pour raccourcir, les mesures listées en page 10 et suivantes sont plutôt accueillies positivement par notre groupe. Elles ont permis de réelles améliorations des infrastructures communales ou dans la conduite des affaires de la Ville, ainsi qu'un rattrapage dans l'entretien de certains bâtiments. Ainsi c'est bel et bien la collectivité tout entière qui en bénéficie.

Le placement à seule fin d'occupation délaissé au profit d'un réel projet d'insertion professionnelle construit par et pour la personne concernée a tout notre appui. Mais, comment expliquer les problèmes d'insertion évoqués, comment agir en amont, comment les prévenir ?

Nous lisons en page 14 que la Commission financière a souhaité renoncer au prélèvement de CHF 172'500.- pour le complément du programme d'aménagement de la crèche Beau-Temps/Châtelot. Cela signifie-t-il qu'on a renoncé à ces travaux ou qu'ils ont bel et bien été réalisés mais financés par un autre biais ?

Un budget correspond à la cible à atteindre. La politique consiste à faire en sorte qu'au final, résultats des mesures et résultats comptables soient bons. Le Conseil communal dit sa satisfaction quant au fait que les différentes enveloppes aient été contenues et les engagements pris respectés. Nous sommes également satisfaits.

Pour terminer, quand nous lisons ou entendons parler de mobilité(s) au pluriel, nous insistons pour que le Conseil communal prenne très sérieusement en compte la mobilité douce, donc les piétons et les cyclistes. Ce mode de transport est appelé à se développer et plus encore avec

l'avènement du vélo assisté électriquement. En effet, ce dernier permet d'élargir le public potentiellement concerné par un tel moyen de se déplacer, puisque effort et dénivellation ne sont plus des obstacles insurmontables. Adieu, transpiration et essoufflement ! Sécurité et confort de ces usagers-là sont donc à prendre en compte, au même titre que ceux de tous les autres utilisateurs de nos rues et de nos routes. Une cité urbaine telle que la nôtre doit, dès maintenant, par une forte volonté politique et des mesures cohérentes dans la durée, rattraper son retard dans ce domaine. Le vélo ne s'utilise pas que pour se promener dans la campagne environnante ou lors de rares journées spéciales durant lesquelles les routes sont alors fermées au trafic automobile. D'autres localités montrent que des mesures favorisant transports publics, cycles, ainsi que la combinaison des deux, sont visiblement efficaces et incitent d'autres usagers à en bénéficier et par-là même, diminuent d'autant le nombre de véhicules privés.

Les Verts acceptent les 2 arrêtés. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons pris connaissance du rapport relatif au bilan du programme 2009/2011 de soutien à l'économie régionale. Nous remercions le Conseil communal de nous faire un rapport de synthèse relatif à l'utilisation des CHF 9 millions mis en réserve au bouclage des comptes 2008 et à leur réallocation en 2009. Ce rapport nous décrit ce qu'a fait le Conseil communal de cet argent et cela est bien normal car la somme est importante et elle a été dépensée, parfois sans remise d'un rapport au Conseil général.

Nous comprenons que le Conseil communal préfère avoir des résultats relativement stables d'année en année, ce qui a été rendu possible par la création de cette réserve. Si elle n'avait pas été créée et que les dépenses avaient été faites, le déficit aurait été plus important que le budget. Il aurait fallu puiser dans la fortune générale de la Ville. Cette manière de faire évite des explications, quant au dépassement du budget à la population qui n'aurait pas forcément saisi la manœuvre comptable, c'est pourquoi nous pouvons admettre cette pratique, bien que nous ne l'apprécions pas, spécialement pour les dépenses de fonctionnement. En voici la raison :

D'un point de vue comptable, dans les comptes de fonctionnement, toutes les utilisations de réserves ont été comptabilisées dans des comptes spéciaux. Mais il n'en demeure pas moins que les frais effectifs, nous semble-t-il, ont été parfois imputés sur le bon compte, ce qui provoque des écarts par rapport au budget. En conséquence, il est difficile de se faire une idée précise du respect du budget. De plus, cela crée des complications lors de l'établissement des budgets suivants. Il ne faudra pas oublier de réduire les dépenses du montant des réserves utilisées.

S'il s'agit d'investissements, nous avons reçu un rapport et celui-ci n'influence pas les comptes de fonctionnement. Dès lors, dans ce cas-là, cette pratique ne pose pas de problèmes sauf sur la ligne *amortissements*.

Tout ceci est tout de même compliqué et le Conseil communal a, du coup, mélangé les fonds. Vous pouvez donc imaginer la difficulté qu'ont les Conseillers généraux à vous suivre. Il aurait été agréable d'avoir un tableau qui nous montre clairement les imputations comptables des différentes dépenses, tant au niveau du bilan, que des comptes de fonctionnement.

Pour essayer d'y voir clair, nous avons quelques questions.

Tout d'abord, quelques interrogations sur l'enveloppe de réallocation des investissements 2009. Vous avez décidé d'améliorer le confort de 8 appartements pour lesquels, nous n'avons pas été informés. Il s'agit tout de même de CHF 289'601.-. Vous nous parlez des coûts des travaux mais il n'y a aucune information sur les recettes supplémentaires que cela devrait générer. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

D'une manière générale, toutes les sommes affectées à la rénovation d'immeuble ont-elles été inscrites en augmentation de la valeur des immeubles et sont-elles rentables ou ont-elle été considérées comme des charges d'entretien ?

Enfin, il reste un solde de CHF 766'761.- de réallocation des investissements 2009. Celui-ci est-il versé à la fortune de la ville ?

En ce qui concerne le fonds de soutien à l'économie, voici nos questions :

L'engagement de jeunes stagiaires et le renforcement temporaire de services ont été comptabilisés dans le Service des ressources humaines.

Quel enseignement en avez-vous tiré ? Le personnel était-il momentanément sur occupé et cette aide a permis au service de se mettre à jour ou ces personnes ont-elles eu des missions spéciales ?

Les nouveaux investissements pour lesquels vous n'avez pas demandé notre avis à hauteur de CHF 1'165'553.- représentent-ils tous des valeurs portées au bilan ?

Enfin, si nous avons bien compris, les investissements faits à l'aide du fonds de soutien à l'économie ont été directement amortis et ne créeront pas de charges supplémentaires d'amortissements pour les années à venir. Est-ce exact ?

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à nos questions afin que nous puissions voter ce rapport en sachant ce qu'implique ce montage financier. Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 30 septembre 2009, notre Conseil acceptait le programme de soutien à l'économie régionale, après de vives et longues discussions. A cette époque, la situation économique était plus que difficile avec des perspectives du chômage qui atteignaient les 10%, une économie locale

extrêmement fragile. Il fallait donc mettre en place la plus large palette de mesures pour limiter dans les moyens communaux les effets dévastateurs de cette crise.

Ce rapport est important puisqu'il revêt un premier aspect *bilan* donc retour sur le passé et un deuxième *futur*, avec la constitution d'une réserve pour le projet d'agglomération et le plan directeur de mobilité.

Pour la partie bilan, nous sommes convaincus que les options prises en 2009 ont été bénéfiques, non seulement pour l'économie régionale, mais aussi pour améliorer les infrastructures communales et de permettre d'investir dans des rénovations d'immeubles communaux. Pour ce qui est du Pavillon des sports, le Parti socialiste acceptera l'arrêté N°2, qui est la correction d'une confusion qu'il nous paraît important de rectifier.

L'un des axes essentiels de ce rapport a été et reste, les mesures de soutien à l'emploi des jeunes, par le biais de l'engagement d'une année des apprentis et stagiaires et par la mise en place d'un partenariat avec Job-service. Le Parti socialiste salue la volonté du Conseil communal de poursuivre cette collaboration qui va dans le sens d'une meilleure prise en charge des personnes en difficultés professionnelles.

La séance de ce soir ne fait que commencer, donc nous n'allons pas revenir sur l'ensemble des mesures mises en œuvre depuis 2009. Nous tenons cependant à réaffirmer que la Commune a un rôle important à jouer lorsque la situation économique l'exige. Elle ne peut pas se contenter d'attendre des jours meilleurs en regardant les trains passer.

A propos de train, ce rapport vise aussi à constituer, grâce au solde du fonds de soutien, une réserve pour le projet d'agglomération et le plan directeur des mobilités avec comme colonne vertébrale le RER, le réaménagement de la Place de la Gare et la H20. En septembre 2009, le PLR réclamait un projet-phare pour relancer l'économie, et bien c'est chose faite ou en passe de l'être.

Notre canton et les communes s'engagent dans une réforme fondamentale de l'aménagement spatiale, de l'organisation politique. Osons espérer que l'ensemble de la classe politique et la population s'unissent pour ne pas rater ce tournant historique pour l'avenir ! Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a principalement porté son attention sur la réserve pour le projet d'agglomération et plan directeur des mobilités. Il ne reviendra pas sur les bilans du soutien à l'économie.

Le rapport qui nous est présenté ce soir pourrait n'être qu'un rapport d'information, si ce n'était la constitution de la nouvelle réserve. Toutefois, cela ne semble être qu'une simple opération cosmétique. En effet, il reprend le solde d'une situation existante, et la transmet sous une nouvelle appellation, tout en gardant les mêmes objectifs.

La seule petite différence réside dans un détail, somme toute trois fois rien, l'abandon de la date butoir de liquidation du fonds qui prévoyait que les montants alloués au précédent fonds, mais non-utilisés avant 2014, reviendraient à la fortune de la Ville à cette date. Ce petit détail nous gêne quelque peu, mais le Conseil communal va probablement nous expliquer que le projet d'agglomération 2^e *génération* porte sur une période qui excède celle initialement prévue. Est-ce bien là, la raison ?

De par les différentes échéances déjà évoquées dans ce projet d'agglomération 2^e *génération*, le Conseil communal nous propose, en outre, d'alimenter cette réserve par un versement complémentaire de CHF 1'800'000.-.

Cette mesure nous agréée dans le sens où ce fonds se verra, dès cette année, amputé d'une part importante de ses réserves, jusqu'à CHF 3 millions et demi, pour les travaux de réfection de la Place de la Gare.

Le rapport parle de couvrir les dépenses liées aux objets en lien avec le projet d'agglomération, y compris la H20. Mais nous savons tous que la H18 a également une importance capitale pour notre Ville. Pourquoi ce projet d'infrastructure a-t-il été laissé de côté ?

Le groupe UDC, conscient de l'importance de ce tronçon de route principale, demande qu'il soit rajouté dans l'Arrêté. Il présente donc un amendement dans ce sens.

Le groupe UDC accepte donc ce rapport, et en fonction des réponses du Conseil communal, votera les deux Arrêtés concernés.

M. Francis Stähli, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport précis et fourni et qui nous donne une liste vraiment impressionnante et bien répartie de tout ce qui a été réalisé, avec un suivi, dans le cadre de la politique anticyclique visant à soutenir l'économie locale et la jeunesse, ce qui peut être complémentaire.

C'est un beau succès d'ensemble. Dans le même état d'esprit, nous approuverons la proposition de virer le solde du fonds à une nouvelle réserve pour financer des mesures du projet d'agglomération. Nous voterons donc les deux arrêtés soumis.

Notre satisfaction est ainsi grande, mais j'ai voulu être bref.

Je dirai aussi que l'erreur d'écriture est sans conséquence. Il faut toujours faire attention de ne pas transformer une souvi en montagne.

Je souhaite que notre Ville puisse continuer de mener à bien des projets, grands ou petits, mais utiles à tous et de qualité. Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport, qui se veut un *rapport bilan*. Celui-ci permet de rappeler l'intention du Conseil communal lors de la

présentation des rapports (création du fonds au boucllement des comptes 2008 et propositions de projets pour l'utilisation de ce fonds). Les objectifs principaux étaient d'assumer la responsabilité, qui est celle d'une collectivité publique lorsque le gros temps menace. En l'occurrence, il s'agissait de faire en sorte que chacun puisse passer le cap, assurer le choc annoncé très violent (plus violent finalement qu'il ne l'a été pour la conjoncture de ce canton), de continuer de regarder en avant, de maintenir l'espoir au sein de notre population et la cohésion, en s'appuyant sur ceux avec qui nous pouvons envisager de construire l'avenir. Je pense en particulier à la jeune génération et aux entreprises. C'est ce que le Conseil communal a cherché à mettre en œuvre avec ce projet, vous l'avez bien compris.

Il est vrai que le contexte dans lequel il est intervenu venait s'ajouter aux procédures habituelles d'élaboration du budget et du boucllement des comptes. Il a été compliqué au début de l'année 2010, avec les discussions qui ont conduit le Conseil communal à revenir devant vous avec le budget 2010 des investissements. Tout cela s'est un peu enchevêtré, d'où les difficultés rencontrées dans le suivi détaillé de chacun de ces processus.

Au final, je crois que ce rapport permet un regard relativement complet et transparent sur ce qui a été fait.

Je crois m'être expliqué par rapport aux remarques de Mme Erard sur la transparence et la lisibilité de ce qui a été fait. Je rappellerai simplement que nous avons distingué une enveloppe qui permettait de réinjecter dans l'économie locale des montants qui avaient été budgétés en 2009 et non dépensés. Pour cette catégorie, c'était de la compétence du Conseil général pour certains projets et de la compétence du Conseil communal pour d'autres. Le deuxième volet, celui de la constitution du fonds comme moyen supplémentaire pour soutenir l'économie et la jeunesse, relevait aussi de la compétence du Conseil général et du Conseil communal. Et je viens de rappeler les modifications du budget d'investissements au début de l'année 2010, avec des impacts sur les budgets ordinaires et sur les montants présentés pour l'utilisation de ce fonds et ses réallocations au budget 2009. Il a fallu gérer, au total, six catégories en parallèle.

Ce projet ayant été préparé avec une certaine rapidité, l'information dans les services en a un peu souffert. Nous avons essayé de rattraper les choses avec le rapport qui vous est présenté.

Du point de vue de l'afflux de projets d'assainissement énergétique ou de production énergétique, nous avons assisté à une augmentation régulière des dossiers de cette nature, depuis l'exercice 2010. Contrairement à ce que nous imaginions, la vague ne ralentit pas. Nous nous posons donc aujourd'hui des questions sur le renforcement des services qui gèrent ce domaine. Au niveau du bureau des permis de construire (projets privés), nous avons temporairement gonflé l'objectif avec ce poste temporaire. Mais, dans l'intervalle, deux personnes ont quitté le service, pour des raisons liées à la retraite. Elles n'ont pas été remplacées et la personne oc-

cupant le poste créé de manière temporaire est restée dans le service. Aujourd'hui, nous nous retrouvons au même effectif qu'avant ces mesures temporaires, mais avec une augmentation des demandes qui n'a pas cessé. La question se reposera pour le budget 2013.

Nous prenons la question liée à la mobilité très au sérieux, même si elle ne faisait pas partie des objectifs prioritaires de ces mesures anticycliques. Elle fait clairement partie du deuxième volet de ce fonds constitué et que nous vous demandons aujourd'hui de réapprovisionner et de prolonger. C'est dire si nous prenons ces mesures au sérieux. L'ambition du projet d'agglomération, première et deuxième génération, devrait vous convaincre du fait que le Conseil communal (avec 13 autres communes, le Conseil d'État et le soutien de la Confédération) a vraiment décidé de prendre ces thématiques au sérieux.

La date butoir pour l'utilisation du fonds était effectivement celle du projet déposé en 2007, qui devait se dérouler entre 2011 et 2014 pour le volet *fonds d'agglomération*. Nous nous apprêtons à déposer le projet de deuxième génération (en juin de cette année). Le Conseil communal vient de faire ses dernières observations sur l'avant-dernière mouture de ce projet. Il contient le projet TransRun et c'est pourquoi nous devons prendre une série de mesures en accompagnement.

Dans le cadre du traitement du dossier de la H20, qui ne fait pas partie du projet d'agglomération, nous devons aussi aujourd'hui nous engager sur des mesures d'accompagnement. La Confédération a été très claire là-dessus : elle ne financera pas le projet de H20 si des mesures ne sont pas prises pour faire en sorte que l'efficacité de ce tracé soit réelle (un réel report du trafic du centre-ville vers ce contournement).

En revanche, le projet de la H18 fait partie du projet d'agglomération formellement. Il ne fait pas partie des projets autoroutiers. Il est donc automatiquement inclus quand on parle du projet d'agglomération. De ce point de vue, votre amendement n'ajoute rien, ni ne gêne. Il est juste une redondance par rapport à ce qui est formellement inclus dans le projet d'agglomération.

Mme Morel, l'essentiel des dépenses a été inscrit dans des rubriques spécifiques, même si c'était dans les comptes de fonctionnement. J'en veux pour preuve les stagiaires qui n'ont pas été inscrits pour éviter l'effet de faire gonfler les charges de ressources humaines, dans chaque service, et ensuite redescendre. L'ensemble des stagiaires ont été inscrits dans le budget des ressources humaines, dans une rubrique ad hoc.

Pour les autres postes, nous avons clairement dit qu'ils étaient des postes temporaires. Il y a eu un suivi spécifique par le Service des ressources humaines. A part au niveau du bureau des permis de construire, les mandats ont pris fin. En revanche, il y a eu des réorganisations dans certains services et de nouvelles mises au concours ont été faites. Mais, les personnes engagées temporairement sont toutes parties. Il y a eu un ré-

examen des organisations de services par le Conseil communal. Dans tous les cas, nous avons évité une prolongation par l'état des choses.

Concernant les réallocations du budget 2009, le Conseil général a été informé des objets qui relevaient de sa compétence. Pour les appartements, comme pour les stagiaires, nous avons considéré chaque cas individuel et pas une enveloppe globale. Sinon, pour les stagiaires, nous aurions dû vous faire un rapport, car on dépassait aussi la limite de compétence du Conseil communal. Nous avons considéré que nous engagions une décision pour chaque stagiaire, chaque fois inférieure à CHF 100'000.–. Pour les appartements, c'est la même chose. Nous avons considéré, appartement par appartement, que nous pouvions engager, sur notre compétence, des montants qui tournent entre CHF 20'000.– et CHF 45'000.– par appartement (réfection complète, peintures, sols, équipements de cuisine). C'est pourquoi nous ne sommes pas revenus solliciter votre accord.

S'agissant des recettes, pour les 8 appartements transformés, le montant engagé est de l'ordre de CHF 280'000.– et les loyers ont augmenté de l'ordre de CHF 28'000.– par année. C'est donc un rendement de 10% qui est obtenu sur ces montants. Je peux vous confirmer que pour la part réallocation 2009, les investissements faits viennent avec une ligne supplémentaire dans la rubrique de l'immeuble concerné et augmente sa valeur au bilan, ce qui n'est pas le cas de ce qui a été financé par le fonds de relance. Là, les amortissements sont immédiats et il n'y a pas d'inscription de valeurs nouvelles au bilan. Cela ne génère pas forcément des amortissements dans tous les cas, puisque quand on est au-dessus de la valeur cadastrale, on n'amortit plus.

Le seul point sur lequel je dois infirmer votre lecture, c'est que ce montant de solde des réallocations 2009 ne sera pas versé à la fortune, puisque c'est un solde qui n'existe pas. Nous avons dépensé moins que prévu en 2009 et il ne se serait rien passé si nous avions décidé de ne rien en faire. Vous avez décidé de nous autoriser à dépenser, en plus de l'enveloppe 2010, cette enveloppe du solde 2009. Mais, nous n'avons pas réactivé ce solde 2009. Au fond, les dépenses prises sur les réallocations 2009 sont dans les comptes d'investissements du boucllement 2010 et 2011, comme montants qui viennent s'ajouter aux investissements.

Concernant les enseignements tirés pour les jeunes stagiaires, c'est une grande marque de contentement du Conseil communal de voir que cette passerelle a joué son rôle. Une grande partie de ces jeunes ont trouvé du travail, alors qu'ils étaient sans solution, une année avant. Pour la première volée, cela a duré un an et demi, pour ceux qui n'avaient pas de solution. Pour la deuxième volée, c'était une année de plus, car nous avons considéré que nous étions sortis de la crise. Deux tiers des stagiaires ont trouvé des solutions.

Pour les services, il y a eu un peu tous les cas de figure. Quelquefois, nous avons ressorti des tâches laissées de côté. Dans d'autres cas, nous avons mis plus de temps à l'encadrement des stagiaires, ce qui veut dire que la force mise à disposition a aussi pris des forces aux services pour assurer leur encadrement. Il serait difficile de faire une généralité des enseignements globaux.

Nous ne pouvons que partager vos observations, notamment celles de la porte-parole du groupe socialiste, sur le tournant historique que représente le RER.

Avec l'autorisation du Conseil communal, je m'absenterai du Conseil général pour une heure environ car le TCS tient son assemblée générale aux Endroits ce soir et le Conseil communal m'a chargé de profiter du nombre important de personnes présentes à cette occasion pour aller parler du RER.

Amendement de M. Hughes Chantraine

(voir texte au début du présent procès-verbal)

M. Hughes Chantraine, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons compris dans les explications du Conseil communal qu'il s'agirait d'une redondance par rapport au fait que le projet d'accompagnement sur la H18 est inclus dans le projet d'agglomération. Toutefois, nous estimons qu'il n'est pas inutile d'insister sur l'importance de cette route principale. C'est pourquoi nous souhaitons tout de même maintenir l'amendement.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Même si le Conseil communal a dit tout à l'heure que cet amendement n'apportait rien, il ne s'y opposera pas.

L'amendement est accepté par 27 voix sans opposition.

L'arrêté N° 1 est accepté par 31 voix sans opposition.

L'arrêté N° 2 est accepté par 31 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal relatif à des ajustements techniques liés au transfert du patrimoine de la caisse de pensions

(du 26 avril 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le Conseil général a eu l'occasion de se prononcer à diverses reprises au cours des dernières années sur les principes et conditions de transfert des engagements et du patrimoine de la caisse de pensions du personnel communal au sein de la nouvelle caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne).

Votre autorité s'est en particulier prononcée :

- le 19 mars 2008, sur le rapport du Conseil communal du 5 mars 2008 concernant la constitution d'une caisse de pensions unique (PV CG no 50, pages 4232 ss);
- le 18 mai 2010, sur le rapport du Conseil communal du 29 avril 2010 relatif aux dernières modalités d'intégration de la caisse de pensions du personnel communal au sein d'une caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (PV CG no 26, pages 2160 ss).

La constitution de la nouvelle caisse et les principes qui la régissent ont par ailleurs été consacrés au sein de la loi cantonale instituant une caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le 24 juin 2008.

Depuis lors, les organes de la caisse ont été constitués, les patrimoines transférés et la gestion courante est désormais régulièrement assurée, selon des procédures et des règles de fonctionnement internes qui sont progressivement formalisées. La gestion des patrimoines immobiliers a permis de maintenir les mandats aux gérances de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Celles-ci n'ont toutefois pas obtenu de reprendre les mandats de l'ancienne gérance des immeubles de l'Etat, la majorité du comité de la caisse ayant préféré une option d'intégration de cette gérance au sein de prévoyance.ne. Cette intégration est en cours à l'heure actuelle.

En outre, la garantie des prestations par les collectivités publiques, acceptée dans ses principes par les autorités compétentes, doit encore être formalisée et la question de l'affectation du différentiel de couverture de la caisse de pensions de La Chaux-de-Fonds est toujours suspendue à l'issue des recours d'assurés (une centaine) auprès du Tribunal administratif fédéral.

Outre l'achèvement de la mise en place des structures et règles de fonctionnement internes, la nouvelle caisse est confrontée aujourd'hui à l'important défi que représente son assainissement financier. La fusion a en effet mis à jour d'importantes lacunes de financement, aggravées par la crise boursière et financière de ces dernières années et par les enjeux démographiques.

En complément aux informations succinctes ci-devant, le Conseil communal, par le présent rapport, soumet à votre approbation :

- d'une part la correction d'une erreur intervenue lors du transfert du patrimoine de la caisse de pensions de la Ville à prévoyance.ne,
- et d'autre part, un arrêté, omis lors des opérations de transfert des patrimoines, autorisant le transfert de la CPC à prévoyance.ne des cautions que la Ville de La Chaux-de-Fonds avait octroyées à diverses sociétés dans lesquelles elle est engagée, pour des prêts accordés par la CPC et repris par la nouvelle caisse.

Correction de valeur concernant le transfert d'un actif

Le patrimoine de la caisse de pensions du personnel de la Ville à transférer à prévoyance.ne comprenait notamment l'immeuble Gare 4, dont la situation était particulière dès lors que sa propriété avait été partagée entre les CFF (propriétaires du terrain), la Ville (bénéficiaire d'un droit de superficie) et la caisse de pensions (propriétaire de l'immeuble). Des contrats de bail croisés venaient encore compléter cet enchevêtrement de propriétés.

La situation avait été clarifiée dans un premier temps par l'autorisation accordée le 30 septembre 2009 par votre autorité d'acquérir pour le compte de la Ville le terrain propriété des CFF pour un montant de CHF 971'000.- (frais d'actes compris) et de supprimer le droit de superficie.

Lors du transfert de l'ensemble du patrimoine de la CPC, votre Conseil avait ensuite autorisé, le 18 mai 2010, la vente de l'ensemble (immeuble par la CPC et terrain par la Ville) à la valeur estimée par les experts, soit CHF 11'441'120.-. Compris dans cette somme, un montant de CHF 1'675'589.- était alors encaissé par la Ville pour la vente du seul terrain (valeur calculée par un taux de capitalisation de l'état locatif différent entre la situation en droit de superficie et la situation en pleine propriété). Compte tenu d'une valeur comptable de CHF 942'433.80, une plus-value de CHF 733'155.20 sur le terrain cédé a ainsi été enregistrée dans les comptes 2010 de la Ville.

Pour rappel, la valeur des immeubles cédés avait été estimée par un collège d'experts issu des trois caisses (les trois gérants) sur la base des états locatifs et selon des règles comparables pour l'ensemble des objets. Par rapport aux valeurs comparables historiques de chacune des caisses, certains immeubles ont donc été réévalués à la hausse, d'autres à la baisse.

Les valeurs rappelées ci-dessus ont, comme toutes les autres, été déterminées de cette manière, puis été validées par les organes de contrôles.

Malgré ces multiples vérifications, une erreur est intervenue parmi les nombreuses opérations liées au transfert de l'immeuble Gare 4. En l'occurrence, le rendement locatif de l'immeuble, de CHF 854'484.-, comprenait un montant de CHF 132'276.- compté à double (des baux nouveaux étant venus s'ajouter sans que les anciens baux correspondants n'aient été enlevés), de sorte que l'état locatif à retenir était de CHF 722'208.-.

Cette erreur a eu comme principale conséquence de conduire à une correction de CHF 1'511'726.- (CHF 132'276.- capitalisés à 8.75 %) de la valeur de transfert du patrimoine de la caisse de pensions du personnel de la Ville à prévoyance.ne et a trouvé sa compensation par une modification équivalente du différentiel de couverture (réserve) enregistré à ce jour dans les comptes de prévoyance.ne en faveur des employés et des employeurs de l'ancienne caisse de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Toutefois, la valeur du terrain cédé par la Ville ayant également été calculée, indirectement, sur la base de l'état locatif, une correction de cette valeur a également dû être effectuée.

En résumé, il avait été convenu que la valeur du terrain se calculerait par différence entre une valorisation de l'état à locatif à un taux de 8.75 % (correspondant à la situation estimée en droit de superficie) et une valorisation au taux de 7,5 % (correspondant à la situation en pleine propriété). La valeur du terrain à prendre en considération aurait ainsi dû être de CHF 1'375'635.- (écart entre une valorisation à 8.75 % et à 7.5 % de l'état locatif de CHF 722'208.-, pour l'ensemble de l'immeuble) en lieu et place de CHF 1'675'589.- (même différence, sur un état locatif de CHF 854'484.-). La plus-value enregistrée par la Ville sur cette opération aurait ainsi dû être de CHF 433'201.20, en lieu et place des CHF 733'155.20 enregistrés dans les comptes 2010.

Après l'enregistrement de la plus-value de CHF 733'155.20 en 2010, les comptes 2011 de la Ville ont donc dû enregistrer la correction de CHF 299'954.-. Cette valeur a toutefois subi une dernière modification positive de CHF 48'000.-, les contrôles effectués ayant encore fait apparaître des baux oubliés pour 6 places de parcs louées à l'époque par les CFF à des tiers.

La diminution de la plus-value enregistrée en 2010 se monte donc finalement à CHF 251'954.-. C'est ce montant qui a été restitué à prévoyance.ne et qui figure comme correctif dans les comptes 2011; s'agissant d'une opération qui concerne l'exercice précédent, ce montant a été porté en diminution de la fortune dans les comptes 2011.

Enfin, l'arrêté no 1 qui vous est soumis entérine ces corrections en modifiant celui du 18 mai 2010 s'agissant de la valeur à laquelle le terrain a finalement été cédé à prévoyance.ne (CHF 1'423'635.-, soit CHF 1'375'635.- augmentés des CHF 48'000.- relatifs aux 6 places de parc susmentionnées). Il permettra de corriger également les actes passés en 2010 devant notaire.

Transfert des cautions accordées par la Ville

En lien avec les modalités de transfert du patrimoine immobilier de la CPC à prévoyance.ne, le Conseil général a autorisé le Conseil communal à garantir, comme il le faisait jusqu'ici envers la CPC, la totalité des prestations dues dorénavant par prévoyance.ne aux assurés de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de RET SA et, en partie, celles dues aux assurés de VITEOS SA, de VADEC SA, et d'ARESA.

Dans son rapport du 29 avril 2010, le Conseil communal avait en revanche omis de solliciter de votre Conseil l'autorisation de transférer, en faveur de prévoyance.ne, les cautions accordées par la Ville en faveur de la CPC, pour des prêts accordés par la caisse de retraite à diverses sociétés. Quand bien même la nécessité d'une décision formelle de votre Conseil pourrait être débattue s'agissant de cautions existantes qui sont simplement transférées, le Conseil communal a souhaité profiter de l'occasion de ce rapport pour régler définitivement cette question.

En l'occurrence, deux prêts de la CPC garantis par la Ville de La Chaux-de-Fonds ont été repris par prévoyance.ne, à savoir :

- un prêt de 3'250'000.- accordé à ARESA;
- un prêt de CHF 3'517'027.10 accordé à Bloc 30 SA.

La garantie relative au premier de ces prêts fait l'objet de l'arrêté no 2 qui vous est soumis. Il permet de régulariser la situation existante, dans l'attente de l'aboutissement des réflexions en cours concernant le financement des prochaines étapes de développement de l'aéroport.

La situation de la seconde société devrait se régler dans le courant de l'année 2012, avec la proposition de vente d'un immeuble et la dissolution probable de la société; décisions qui seront toutes deux soumises à votre approbation. D'entente avec prévoyance.ne, le Conseil communal a donc proposé de renoncer à reconduire la garantie de la Ville.

Conséquences sur les finances

Les conséquences financières des ajustements présentés dans ce rapport ont été exposées de façon complète dans les chapitres précédents.

Conséquences sur les ressources humaines

Les ajustements soumis à votre approbation n'auront aucune conséquence sur les ressources humaines.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature, collaboration intercommunale et éléments relatifs au développement durable

Les liens avec le programme de législature, la collaboration intercommunale et les éléments relatifs au développement durable ne sont pas développés ici dans la mesure où ils l'ont été suffisamment dans les rapports précédents et qu'il ne s'agit ici que de correctifs apportés à des décisions déjà approuvées par votre autorité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et accepter les deux arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle,

Vu la loi instituant une caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel,

Vu l'arrêté du Conseil général du 18 mai 2010 autorisant la vente du bien-fonds no 17988 du cadastre de La Chaux-de-Fonds,

Vu un rapport du Conseil communal,

arrête:

Arrêté no 1

Article premier. - Le Conseil général prend acte du rapport du Conseil communal du 26 avril 2012 relatif à des ajustements techniques liés au transfert du patrimoine de la caisse de pensions qui lui est présenté.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à vendre à la caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel le bien-fonds no 17988 du cadastre de La Chaux-de-Fonds pour le prix de CHF 1'423'635.-.

Art. 3.- L'article 2 annule et remplace l'article premier de l'arrêté du 18 mai 2010 sur le même objet.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté no 2

Article premier.- Le Conseil général prend acte du rapport du Conseil communal du 26 avril 2012 relatif à des ajustements techniques liés au transfert du patrimoine de la caisse de pensions qui lui est présenté.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à garantir envers la caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne) un prêt de CHF 3'250'000.- accordé à la société ARESA.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Pierre-André Borel

La secrétaire

Maria Belo

M. Karim Boukhris, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voici un rapport technique! Il n'est jamais heureux de voir apparaître des erreurs dans des opérations financières mais, vu la complexité de celles-ci, je pense c'est presque un hasard s'il n'y en a pas eu d'autres !

Nous ne pouvons donc que constater et faire réparer l'erreur.

Je n'ai qu'une question à poser concernant la correction de plus-value; étant donné que nous avons 730'000.- au départ et si un impôt a été versé sur cette plus-value, la correction aura-t-elle une influence sur l'impôt que nous aurions dû verser à l'Etat en cas de plus-value réalisée sur une transaction immobilière?

Malgré les erreurs constatées, je tiens à remercier les auteurs de ce rapport. Le groupe POP n'a rien à opposer.

M. Michel Hess, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous lis le texte de M. Christophe Batsch.

Le groupe UDC s'est penché sur ce rapport et, malgré son contenu très technique, il n'en est pas moins intéressant. Nous avons constaté que, malgré la plus grande minutie lors du traitement du dossier la fusion des trois caisses de pensions publiques du canton de Neuchâtel, certaines erreurs ont pu apparaître. Toutefois, étant donné la grande complexité de l'opération, nous ne lui en tiendrons pas rigueur et ne nous étendrons donc pas sur le sujet. C'est pourquoi le groupe UDC acceptera le rapport et votera les arrêtés.

M. Claude-André Moser, PLR: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre groupe a pris connaissance de ce rapport et il l'accepte. Il comprend le problème, qui ne nécessite pas un commentaire particulier.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste acceptera également ce rapport d'ajustement technique. Il est vrai que ce transfert important, difficile, technique, a donné lieu à quelques couacs qu'il nous faut réparer ce soir. L'erreur est humaine et seuls ceux qui ne font rien ne se trompent jamais.

Par contre, le PS attend avec impatience l'aboutissement des réflexions sur les prochaines étapes du développement de l'aéroport pour que ce projet puisse prendre son envol.

M. Philippe Kitsos, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris acte des corrections à apporter dans ce rapport. Il les acceptera et votera les arrêtés.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous présentons des excuses pour les erreurs commises et vous adressons nos remerciements pour la compréhension que vous manifestez.

L'ensemble des opérations de transfert immobiliser a été exonéré, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de conséquences fiscales et qu'il n'y en aura par conséquent pas suite à la correction de cette erreur.

Concernant le développement de l'aéroport, nous espérons venir durant cette législature encore, mais nous ne voulions pas prolonger la séance au-delà de minuit ! Plus sérieusement, le dossier devrait vous être soumis dans les mois qui viennent, avec les perspectives complètes, qui ont fait l'objet d'une étude par un mandataire externe pour positionner l'aéroport, et les réflexions partagées avec le canton. On se réjouit donc de vous transmettre prochainement ce rapport.

Dans cette affaire, si une erreur a été commise, la Ville n'a pas perdu d'argent. Elle a espéré pendant un instant en gagner plus qu'elle n'en a gagné, mais elle n'a rien perdu.

Merci encore pour votre compréhension.

Les arrêtés sont adoptés par 32 voix sans opposition.

Rapport de la Commission financière Comptes 2011

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :

M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
Mme Sarah Diaz
M. Laurent Duding

Pour l'UDC :

M. Hughes Chantraine
M. Florian Robert-Nicoud
M. Marc Schafroth

Pour le POP :

M. Karim Boukhris
M. Charles-André Favre
Mme Pascale Gazareth

Pour le PLR :

M. Denis Cattin
Mme Sylvia Morel
M. Christophe Ummel

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc
M. Philippe Kitsos

Constitution du Bureau de la Commission

Président :	M. Pierre-Yves Blanc (Verts)
Vice-présidente :	Mme Sarah Diaz (PS)
Rapporteur :	M. Hughes Chantraine (UDC)

Composition du Conseil communal

M. Pierre-André Monnard (président), directeur des Finances, de la Sécurité, de l'Informatique et des Cultes

M. Jean-Pierre Veya, directeur des Affaires culturelles, de la Santé, du Sport et de l'Intégration

Mme Annie Clerc-Birambeau, directrice de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Affaires sociales

M. Jean-Charles Legrix, directeur des Infrastructures et des Energies

M. Laurent Kurth, directeur de l'Economie, de l'Urbanisme, des Ressources humaines et des Affaires extérieures

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission s'est réunie à trois reprises, soit le 27 mars ainsi que les 04 et 17 avril 2012.

Le Conseil communal *in corpore* a participé aux séances de la Commission accompagné à chaque séance de M. René Barbezat, chef du Service financier, à l'exception du 27 mars, où le chef du Dicastère des Infrastructures et des Energies a été absent et du 17 avril où le chef du dicastère des Affaires culturelles, du Sport et de l'Intégration était également absent.

Considérations générales :

Le Conseil communal est fier d'annoncer un excédent de recettes pour les comptes de cette année. Il provient principalement de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt sur les frontaliers. Celui sur les personnes physiques serait plutôt en baisse par rapport au budget mais stable par rapport aux comptes.

Les intérêts passifs se portent mieux, puisqu'ils se montent à près de CHF 470'000.- de moins que prévu au budget. Une bonne gestion de la dette et des intérêts bancaires très compétitifs en sont la cause. La Ville de La Chaux-de-Fonds bénéficie également d'un bon "rating" auprès des établissements financiers.

La Ville a reçu également un peu plus de la péréquation financière intercommunale. Toutefois, celle-ci serait attaquée par certaines communes contributrices.

L'Exécutif se satisfait d'un résultat économique de CHF 4'786'000.- avant réserves, amortissements et provisions. Le solde final de l'exercice est de CHF 1'167'000.-, il est meilleur de CHF 2'659'000.- que le budget correspondant.

Avec ces bons chiffres :

- des non-valeurs pour travaux d'études ont pu être amorties
- le principe d'échéance a été appliqué de manière générale

- deux subventions extraordinaires de CHF 100'000.—chacune ont été attribuées à deux Fondations soumises à constante contribution ces dernières années
- des provisions ont été alimentées en prévision de risques déjà connus, risques juridiques par exemple aux Travaux publics, concernant le changement de collecteur sous l'Avenue Léopold- Robert où des gravats étaient tombés dans le tube
- des réserves ont été constituées, notamment en vue du projet d'agglomération, 2^{ème} génération, traitant de la mobilité: Place de la Gare, H20, etc.

A noter encore que le Service de la Jeunesse enregistre une importante augmentation de ses postes, puisque dès cette année 2011, les crèches et garderies y sont intégrées.

Discussion de détails :

Les débats de la Commission ont porté principalement sur :

- Le transfert du solde de la réserve pour mesures anticycliques, CHF 3'085'000.-, au nouveau fonds de mobilité. Ce reliquat du fonds constitué en 2008 était de toute façon dévolu à la mobilité. Le projet H20 y rejoint le projet Place de la Gare, ainsi que d'autres. Un versement de CHF 1'800'000.- lui vient en complément.
- La problématique des personnes avec des arriérés d'impôts et qui émarqueraient aux Services sociaux du fait de l'intérêt moratoire réclamé par l'Etat, inquiète certain-e-s commissaires.
- Le renoncement au projet Biodôme pour des raisons de disponibilité de terrains et des problèmes d'équipements
- le redimensionnement du projet Robosphère pour des subventions qui peinent à être trouvées.
- L'enlèvement et l'élimination des déchets papiers et cartons et plus particulièrement des déchets plastiques.
- Les procédures disciplinaires dans l'Administration communale, mais dont le Conseil communal semble bien gérer l'ampleur.
- Les effets de la nouvelle loi concernant l'impôt sur les personnes morales, dont le taux est prévu pour suivre une pente décroissante, mais qui seraient compensés par un retour sur plus d'entreprises à terme.
- Les relations du Musée d'Histoire naturelle avec La Poste, en attendant le Naturama.
- Les reports éventuels de charges de la part du Canton sur notre Commune.

Pour chacune de ces questions, la Commission a reçu du Conseil communal une réponse satisfaisante et des explications claires et adéquates.

Qu'il en soit, ici, remercié.

Examen des comptes d'investissements :

Il n'a pas été signifié de problème particulier...

Prise de position des groupes :

Pour le groupe des Verts :

Le groupe des Verts accepte les comptes 2011. Il reçoit ces résultats avec satisfaction, cela permet d'une part d'asseoir la crédibilité financière de notre Ville et d'autre part de constituer des réserves en faveur des prochains projets d'envergure, notamment celui du projet d'agglomération.

Le Conseil communal a su faire preuve de sagesse tout en restant entreprenant durant l'année 2011 et nous le félicitons pour sa bonne gestion générale et ses bons résultats comptables.

Pour le groupe PLR :

Nous, représentants du PLR à la Commission financière, saluons le résultat positif des comptes 2011. Une bonne tenue du budget par les Services, ajoutée à la meilleure conjoncture, ont permis ce résultat. Nous remercions les Services pour l'effort fourni.

Il s'agit à présent de maintenir l'effort dans la durée, en effet, notre Commune en a besoin afin de rattraper les retards d'investissements et de mise à jour de ses infrastructures, et ainsi maintenir son rôle de centre régional et son attractivité. C'est pour le PLR la seule raison valable, avec le remboursement de la dette, qui peut éventuellement justifier à court et moyen termes une fiscalité plus élevée que dans d'autres Communes du Canton. Il est par ailleurs clair qu'à plus long terme notre fiscalité doit s'aligner sur celle des autres.

Nous remercions donc le Conseil communal et les Services pour l'effort fourni, le Dicastère des finances pour les renseignements et documents mis à disposition et les encourageons à continuer sur cette lancée.

Pour le groupe UDC

Le groupe UDC se réjouit de la bonne tenue des comptes 2011.

Toutefois, il déplore que dans deux dicastères, et en comparaison des comptes 2010, les charges s'envolent (Sport et Culture + CHF 5'000'000.--; Instruction publique + CHF 2'400'000.--). Les autres dicastères semblent pouvoir mieux maîtriser les dépenses, ce qui était pourtant la principale priorité du budget 2011, en raison d'un déficit qui s'annonçait très important.

D'autre part, il est à noter que la bonne santé des industries sises sur le territoire de la Commune est l'acteur principal de l'excédent de recettes enregistré cette année, contrairement au revenu de l'impôt sur les personnes physiques. Il est donc, à notre sens, plus que jamais nécessaire de soutenir activement nos PMI-PME dans leur croissance, au lieu de les entraver par des tracasseries administratives et contraintes en tout genre.

Quant au fonds "mobilité", le groupe UDC attendra la présentation du rapport au Conseil général pour s'engager, certaines questions restant en suspens.

Enfin, le groupe UDC s'inquiète des velléités anti-péréquatives de certaines Communes contributrices et demande instamment au Conseil communal de rester vigilant à ce sujet.

Le groupe UDC acceptera les comptes 2011.

Pour le groupe POP

Le POP acceptera les comptes 2011 et remercie l'ensemble des Services pour les prestations fournies durant cette année. Il se réjouit du résultat positif, conforme à la bonne gestion de la ville et à la conjoncture économique. Il relève que, lorsque l'impôt des personnes morales s'élève un peu au-dessus du plancher scandaleusement bas qu'il connaît trop souvent, les comptes changent tout de suite de couleur. Mais cette situation n'est que temporaire: elle reflète l'état actuel des réformes fiscales cantonales, qui évolueront vers une baisse de l'imposition ces prochaines années. D'autres phénomènes sont eux plus durables: les reports de charges de l'Etat et la facture de l'aide sociale, qui accuse cette année le coup de la votation sur la Laci et d'entreprises très sélectives sur leurs engagements. Les formations ouvertes à tout va ces derniers temps ne sont que trop rarement ouvertes aux chômeurs en fin de droit et aux exclus du travail. Notre ville a de grands défis devant elle, de beaux projets. Nous nous réjouissons que tous y participent, pour faire briller la Ville et les yeux de ses habitants comme une montre à Baselworld.

Pour le groupe Socialiste :

Nous saluons le travail incessant du Conseil communal avec l'appui des Services de l'administration qui vise une gestion saine et rigoureuse des deniers publics et acceptons les comptes 2011 bénéficiaires. Dans un contexte de crise financière internationale, le fait d'afficher des comptes positifs est un signal fort et important.

La volonté affichée du Conseil communal de diversifier le tissu économique est un processus qui ne portera ses fruits que dans la durée. A ce titre, nous relevons l'importance de la maîtrise du sol et du bâti dans cette évolution que nous défendons de longue date.

Sous un angle plus technique, le montant des investissements, essentiels au développement et au positionnement de notre ville/région, est également un point sur lequel nous sommes en adéquation avec l'action politique menée par l'Exécutif.

Si sur un plan comptable, les chiffres sont réjouissants, la situation sociale et économique de notre population continue de nous préoccuper. Pour le PS, l'emploi est central, nous devons tout mettre en œuvre pour qu'insertion et projet professionnel redeviennent des notions porteuses de sens et d'espoir.

Adoption du rapport de la Commission :

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes 2011

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Remerciements:

La Commission financière remercie sincèrement tous-tes les collaborateurs-trices de l'Administration, à quelque niveau et de quelque dicastère que ce soit, pour l'excellent et intense travail fourni tout au long de l'année écoulée, permettant à la Ville de boucler sur un résultat positif.

Ces remerciements vont particulièrement au Service financier et à son chef.

Pour la Commission financière
Hughes Chantraine
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Madame Pascale Gazareth (POP) – rapporteuse

Monsieur Pierre-Alain Borel (PS)

Monsieur Hughes Chantraine (UDC)

Etaient présent-e-s :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal en charge du Dicastère (durant toute la durée de la séance)

Puis, dans l'ordre de présentation de leur service :

M. Laurent Frascotti, chef du Service Informatique Communal (SIC)

M. Thierry König, commandant du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises (SISMN)

M. Thibault Castioni, chancelier (Chancellerie)

M. Sébastien Varrin, vice-chancelier et préposé au Contrôle des habitants

Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Contrôle Financier

M. René Barbezat, chef du Service Financier

M. Blaise Fivaz, chef du Service du Domaine Public (SDP)

Discussion générale

Les éléments de boucllement mis en place sont :

- l'amortissement des non-valeurs ;
- l'application du principe d'échéance pour les charges et les recettes qui n'étaient pas encore bien délimitées. Pour rappel, ce principe impose qu'une recette ou une dépense doit être enregistrée sur le même exercice que celui où l'acte économique correspondant s'est produit. Pour respecter cette règle, une charge supplémentaire a dû être enregistrée en 2011 pour la participation communale aux institutions pour enfants handicapés et diverses factures 2011 qui n'avaient pas encore été reçues lors des travaux de boucllement des comptes;
- l'attribution à diverses fondations, provisions et réserves (provisionnement pour risques juridiques, réserve des Abattoirs, Fondation Maurice Favre, Fondation Favre-Robert-Guyot-Binggeli et réserve préfinancement projet d'agglomération et plan directeur des mobilités). Une réflexion va être entamée concernant les fonds et fondations pour en réduire le nombre ou simplifier leur fonctionnement.

Le solde de la réserve anticyclique (3 millions) est versé dans la nouvelle réserve préfinancement projet d'agglomération et plan directeur des mobilités que chacune des Villes est en train de constituer. Il était initialement prévu qu'il soit versé à la fortune de la Ville.

100 Conseil général et 110 Conseil communal

La baisse des remboursements d'indemnités est essentiellement due à la fin de mandats exécutés par des membres du Conseil communal.

121 Chancellerie

La nouvelle organisation avec 1,8 poste dévolu à la communication apporte satisfaction mais reste insuffisante pour réaliser diverses tâches comme la rédaction de textes pour le site internet ou le projet de newsletter destinée à la population.

4804300 Prélèvement à la réserve anticyclique : il s'agit des autocollants du logo pour véhicules commandés à une entreprise de la place.

130 Contrôle des habitants

A noter la forte réduction du montant facturé par la Ville du Locle pour sa prestation. Ceci a été rendu possible par une baisse des charges de fonctionnement et une hausse des émoluments.

La borne à ticket a été installée dans les locaux d'Espace. Il s'agit en fait d'une borne informative qui offre donc une prestation supplémentaire appréciée. D'autres services sont intéressés par ce système.

123 SIC

Dans le cadre des rapports avec le SIEN, une analyse a été menée pour savoir si le poste de personnel rattaché à l'Administration communale avait encore un sens. Il en ressort qu'une personne ayant une bonne connaissance des projets communaux apporte clairement un plus. Le contrat de prestations sera à renouveler fin 2012.

Le dépassement en matière d'achats de matériel correspond en grande partie à un art. 95 accordé par le Conseil communal pour l'achat anticipé de matériels de cartographie suite à l'incendie de Parc 1. Les amortissements sont également en augmentation compte tenu des nouveaux équipements installés en 2011.

560 Cultes

Pas de remarques.

600 Finances

Les dépenses de personnel augmentent suite au transfert d'un poste de la gérance communale qui connaît une baisse équivalente.

La planification à long terme (12 ans) avance. Idem pour la directive sur les achats qui s'appuie en grande partie sur celle du Canton.

La marge d'amortissement actuelle est acceptable, même si on ne pourra pas maintenir à long terme le rythme actuel des investissements. Dans le contexte

actuel, avec de nombreuses infrastructures qui arrivent en fin de vie, il est judicieux de profiter des taux d'intérêt historiquement bas. Différentes stratégies, dont les swaps, sont mises en place pour lisser autant que possible les échéances de prêts.

610 Contributions

L'évolution globale de l'impôt sur les personnes morales est réjouissante. La baisse concernant le capital résulte de la nouvelle loi cantonale votée en 2011.

La stagnation de l'impôt sur les personnes physiques est plus inquiétante. Le Conseil communal espérait déjà voir les effets de la hausse démographique. Globalement, les nouveaux arrivants ont un profil socio-économique similaire aux habitants actuels. Le résultat 2011 est toutefois encore marqué par la crise de 2008-2010 et les mesures cantonales sur la fiscalité des familles jouent sans doute aussi un rôle. Le Conseil communal suit attentivement la révision générale de la fiscalité et des systèmes péréquatifs en cours au niveau cantonal.

42113000 : les intérêts de retard augmentent fortement (intérêts perçus sur les tranches d'impôts payées en retard). Il s'agit de veiller à ce que ces intérêts, destinés à dissuader les mauvais payeurs, ne conduisent certains contribuables aux services sociaux.

630 Contrôle financier

Pas de remarque particulière sur les comptes. L'analyse de risque initiée suite aux factures impayées aux Travaux publics se poursuit. Il est prévu de la mettre en place progressivement pour que chacun-e puisse s'y habituer et en découvrir les avantages.

860 SDP

Le bilan de la reprise des commandements de payer est positif. Au total, 8300 actes ont été traités. Une différence de CHF 57'000.- entre recettes et dépenses permet de couvrir les coûts indirects. Le coût global du contrat de prestations avec la Police neuchâteloise pour la Ville a baissé de 5,5 à 5 millions.

Patrouilleurs scolaires : les coûts augmentent du fait de la demande croissante des besoins.

3185910 Contrat de prestations : le dépassement de CHF 59'875.- provient de la prise en charge de la moitié de la prestation supplémentaire du 1^{er} semestre 2010.

4274100 Horodateurs : la baisse correspond à la réduction de six places au parking sud de la gare.

4411200 : la hausse des amendes est liée à l'augmentation du personnel affecté au contrôle et à la verbalisation des véhicules étrangers.

Mesures hivernales : de nombreux problèmes se posent qui poussent à revoir le système actuel. La neige qui n'est plus enlevée génère une réduction d'environ 40% des places de parc, et des réactions souvent inadéquates des automobilistes.

870 SIS

Le nouveau camion de soutien sanitaire lié à la fonction du SISMN comme responsable d'un Poste médical avancé (PMA) a été réceptionné. L'Etat, qui en est propriétaire, doit encore libérer le crédit pour son équipement.

Le passage sur SAP pour la gestion des stocks est achevé. Elle permet une gestion nettement plus efficace des équipements périssables dont le renouvellement peut désormais être facilement planifié et réalisé. Des anciens stocks ont été réactivés à hauteur de CHF 193'000.-. Le renouvellement des postes radio et la mise à jour du système d'alarme ont pu être financés sans péjoration du résultat. Parallèlement, le logiciel Sgari pour la gestion des interventions a lui aussi été mis en fonction.

Les discussions avec le Canton concernant la centrale d'alarme et d'engagement se poursuivent. Le regroupement sur la centrale du canton de Vaud pour le 144 est privilégié par l'Etat mais il impliquerait à terme la séparation des activités de pompiers et d'ambulanciers. Cela poserait des difficultés de coordination des interventions et on perdrait l'économie que permet le regroupement des deux fonctions.

Les engagements effectués en 2011 ont généré un dépassement dans les dépenses de formation (3091000). Compte tenu du manque d'habitude des nouveaux collaborateurs, le poste "Entretien des véhicules" a également augmenté.

Le crédit disponible au poste 3091100 Visites médicales n'a pas été entièrement dépensé. Le système des visites médicales est en train d'être revu, notamment les tests d'aptitude physique. Il est prévu de les réaliser à l'avenir sur des vélos prévus à cet effet et dont l'achat sera échelonné sur les prochains exercices.

880 Protection civile et 890 OPC

Le poste principal correspond à la contribution de CHF 14.- par habitant. Actuellement, ce montant couvre juste les frais. L'organisation de la PC sera revue en profondeur d'ici quelques années.

Le Conseil communal a négocié qu'une part forfaitaire de 50% de la location versée par le Service des migrations suite à l'occupation de l'abri de Bois-Gentil soit versée à la Ville.

Pour rappel, le 890 n'émerge pas à la Ville mais au Canton, d'où un équilibre entre charges et recettes.

Pascale Gazareth
Rapporteure

Rapport de la sous-commission des comptes Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Mme Sarah Diaz (PS)
M. Marc Schafroth (UDC), excusé
M. Philippe Kitsos (Les Verts), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 20 mars 2012 dès 08h00 en présence de Monsieur Jean-Pierre Veya et de Monsieur Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Etaient également présents pour l'examen de leur service :

M. Houlmann (520, 521, 524, 525)
Mme Oberholzer (500)
M. Humair (501, 502)
M. Maeder (511, 733)
Mme Musy (505, 512)
Mme Bosshart et M. Oechslin (513).
Mme Umstätter (514)

Le chef du dicastère commence par faire une brève introduction générale. Il relève le résultat positif des comptes 2011 en soulignant l'évolution favorable de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

520- Service des sports

Au niveau des ressources humaines, le poste de secrétaire du service actuellement à 60% est sous doté, ce qui nécessite le travail de stagiaires. Ce poste sera doté à 100% dès 2013 (un poste à 80% et un autre à 20%).

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

- Terrain synthétique de la Charrière. Une moins-value d'environ CHF 300'000.- sur le crédit voté par le Conseil général sera possible en raison d'une économie sur les matériaux, ainsi que la forte concurrence lors de l'adjudication des travaux (marchés publics). la subvention accordée par le

Fonds des sports pour le terrain synthétique de la Charrière sera supérieure à ce qui était espéré (14.64% au lieu de 10%).

- Pavillon des Sports : Les délais des travaux sont bien tenus. La semaine de retard prise en raison des grands froids du mois de février pourra être rattrapée sur la 2ème phase des travaux.

524 Piscine des Arêtes

Le contrôle automatique des entrées est en place. L'avenir de la piscine dépendra du projet de réhabilitation de la piscine des Mélèzes.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Patinoire des Mélèzes : Les travaux de mise en conformité suivent leur cours. Le mot d'ordre est de respecter le budget alloué malgré la difficulté de coordonner 15 objets dans un seul projet. Les trois gros chantiers qui restent sont le contrôle d'accès, la réfection des gradins (une moins-value sur le budget est à attendre), ainsi que l'agrandissement de la tribune en est pour pouvoir construire une coursive obligatoire. Les travaux de la loge sud réalisés par le HCC ont permis de refaire les toits des vestiaires (isolation, étanchéité) dont les travaux étaient devisés à CHF 200'000.-. Une subvention de CHF 100'000.- a été accordée pour ce faire au HCC.

Un commissaire demande à être informé sur l'avenir de la piscine des Mélèzes, respectivement du projet Biodôme. Le chef du dicastère indique que le projet Biodôme est impossible à réaliser au Crêt-du-Loche et que le Conseil général sera saisi d'une demande de crédit d'étude pour le site des Mélèzes dans l'année.

500 Secrétariat des Affaires culturelles

La déléguée aux affaires culturelles a annoncé son départ pour raisons familiales à fin juin. La procédure pour repourvoir le poste est en cours.

Les premières réflexions en vue de la préparation d'un rapport sur la politique culturelle de la Ville ont commencé au sein de divers groupes de travail constitués d'acteurs de la vie culturelle locale et des membres de la Commission culturelle. Sur cette base un questionnaire va être envoyé à tout le monde. Ce travail de fond permettra de formuler un premier projet de rapport qui sera ensuite rediscuté dans les groupes de travail avant d'être soumis au Conseil communal puis au Conseil général.

Il est relevé la satisfaction concernant l'acceptation du rapport de la salle de musique.

Un autre projet important qui a abouti est la modification des statuts de la Fondation Arc en Scènes afin d'accueillir en son sein le Centre neuchâtelois des arts vivants. Cette transformation était nécessaire, l'Etat exigeant dorénavant des contrats de prestations au lieu de subventionnements.

Au poste 480 1100, le prélèvement réserve création locaux correspond à la subvention extraordinaire accordée à Ton sur Ton pour des travaux de remise aux normes de la salle de la Rue du Progrès.

Les deux grands événements culturels de la Ville pour 2012 sont l'exposition « Automates et merveilles », projet commun du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, du Musée d'horlogerie du Locle et du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, ainsi que «Le Corbusier et la photographie»

Le Corbusier et la photographie

L'événement s'articulera autour de trois axes :

- Colloque scientifique dans le cadre des 18^{èmes} rencontres de la Fondation Le Corbusier au Club 44. Une publication des actes du colloque est prévue ;
- Exposition inédite au Musée des beaux-arts autour de la photographie : le Corbusier photographe, utilisation et fabrication de son image ;
- Publication d'un ouvrage par la maison d'édition Thames and Hudson renommée internationalement dans l'édition de livres d'art et d'architecture ;
- Événements divers autour de la manifestation par d'autres partenaires.

Le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a renoncé à rester le Président du Comité de parrainage, suite à son changement de département. Le Conseiller fédéral Alain Berset a été approché.

Le budget prévu est de CHF 1'000'000.-, dont CHF 570'000.- alloués par le Conseil général.

La recherche de fonds est assez difficile, en raison notamment de la délocalisation des dirigeants des grandes entreprises.

Il est plus facile de négocier des contreprestations que d'obtenir un soutien direct.

501 Bibliothèque de la ville

Trois axes de travail sont actuellement en cours :

- Son positionnement dans le réseau de bibliothèques (rapprochement des bibliothèques, mutualisation de prestations, etc.) ;
- la célébration de son 175ème anniversaire ;
- la participation à divers réseaux et groupes de travail (créateur et membre de plusieurs associations).

Au niveau administratif, il a été décidé la décentralisation d'une partie des fonds dans les locaux rattachés à Setco (rue de la Paix) par le Conseil général.

Le projet d'installation de bornes RFID (Radio Frequency Identification, identification des ouvrages par radiofréquence permettant de les emprunter et de les rendre automatiquement) fera l'objet d'un rapport au Conseil général.

Les animations pour la promotion du livre (*Quatre saisons quatre mardis. Les coups de cœur de vos bibliothécaires*) sont un succès. Un commissaire demande si les liens peuvent être renforcés entre les écoles et la bibliothèque en ce qui concerne la lecture.

S'agissant des négociations bilatérales avec l'Etat, celui-ci a clairement défini sa politique de soutien qui passe par des contrats de prestations couvrant les fonds scientifiques et/ou patrimoniaux au lieu de couvrir des déficits.

Cette nouvelle politique est également valable pour la fondation de la Bibliothèque publique universitaire de Neuchâtel, dont la convention a été dénoncée pour 2014.

Au niveau des comptes, il est à relever que la masse salariale a baissé malgré une augmentation de la dotation de 1,2 poste (301 1110).

502 Bibliothèque des jeunes

Le bâtiment faisant partie dorénavant du patrimoine de la Ville (transfert depuis Bloc 30), le compte 316 1000 Locations disparaîtra, remplacé par plusieurs comptes charges.

Les acquisitions de la bibliothèque des jeunes ainsi que la formation du personnel (Comptes 309 1000 et 311 1000) sont pris en charge par l'Association des amis de la Bibliothèque des jeunes.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

Ce nouveau centre de charge bénéficie d'un transfert de postes. La nouvelle loi cantonale sur l'archivage va dire de manière plus précise comment la Ville doit gérer les archives, cela impliquera des dotations en personnel plus importantes. Ce dossier a été laissé provisoirement de côté par manque de ressources humaines de l'archiviste communale, qui se consacre entièrement à la réorganisation du Musée d'histoire en tant que conservatrice du Musée d'histoire.

510 (SGM) 511 (MHNC) 733 (Parc zoologique et vivarium), 512 (MH), 513 (MIH), 514 (MBA)

Le chef du dicastère commence par relever le climat agréable et constructif de travail qui prévaut entre les conservateurs, l'administrateur et le chef du dicastère. Il explique ensuite que la création du poste 510 *Services généraux des musées* est en lien avec la réorganisation des musées et la création de services transversaux (régie et conciergerie) ainsi que la création de dépôts communs. A l'heure actuelle, un dépôt est en fonction et accueille les collections du Musée d'histoire en travaux. L'autre dépôt fait l'objet d'un appel d'offre pour son équipement. Pour son équipement, nous allons bénéficier d'une importante subvention de la Confédération.

Les musées ont choisi un système informatique pour gérer leurs collections (Museumplus). Il a également été décidé de créer une bibliothèque centralisée regroupant celles qui sont présentes dans chacune des institutions.

Un atelier commun à tous les musées a été créé (machines, menuiserie) à la rue du Grenier.

La mise en place d'équipes transversales pour l'administration et l'accueil et surveillance sera réalisée dans les mois qui viennent.

Un document définissant de la politique d'acquisition des musées a été élaboré pour le MH et le MIH. Il est en cours de travail pour le MBA et le MHNC. Il devra ensuite être validé par le Conseil communal.

Au niveau des acquisitions, le budget de fonctionnement n'en prévoit pas, à l'exception d'un crédit spécial de CHF 10'000.- pour tous les musées.

Les musées doivent donc demander l'acquisition d'objet par le biais de l'article 95 du Règlement général, ou de celui de Fondations. Par exemple, le MIH finance ses acquisitions par le biais de la Fondation Maurice Favre qui regroupe l'argent récolté par l'association des amis du Musée (entre CHF 70'000.- et CHF 120'000.- par année). C'est la raison pour laquelle un versement de CHF 100'000.- à la Fondation Maurice Favre a été accordé par le Conseil communal.

Le Conseil communal est convaincu qu'une solution doit être trouvée pour tous les musées et reprendra la question pour le budget 2013.

511 Musée d'histoire naturelle

Un nouveau bail a été négocié difficilement avec La Poste qui souhaitait négocier également d'autres dossiers ouverts avec la Ville. Le bail est à durée déterminée non reconductible et court jusqu'au 31 décembre 2016. Le loyer passera de CHF 90'000.- à CHF 140'000.- sur deux ans, charges non comprises. Vu les délais très serrés, un rétroplanning pour la réalisation du Naturama est en cours d'élaboration.

512 Musée d'histoire

La conservatrice confirme que le musée ouvrira avec environ une année de retard sur la planification, en raison de l'organisation du référendum (6 mois) et d'une sous-estimation de la charge du travail de déménagement). La réouverture est prévue pour l'année 2014.

Les travaux de muséographie ne pourront commencer que lorsque la partie architecturale sera terminée. Les travaux de déconstruction ont permis de redécouvrir des boiseries et fenêtre de belle qualité.

L'accès "handicapé" prévu au sud sera finalement aménagé à l'est du bâtiment.

513 Musée international d'horlogerie

La nouvelle muséographie s'est faite par étapes ces dernières années. Il s'agit de terminer ces travaux dans les deux années qui viennent, avant que deux des responsables ne prennent leur retraite. L'espace du bas est presque terminé (heure, minute, seconde, terre). L'espace du haut sera réorganisé sur plusieurs thèmes : le stylisme de la montre (habillage) à travers les outils, le passage d'une horlogerie à domicile à l'atelier, ainsi qu'une réflexion sur la notion d' «instant».

Ces travaux font qu'il faudra renoncer en 2014 à des expositions temporaires.

En raison de la force du franc, une baisse de fréquentation et donc des entrées (4341000) sont constatées. Les recettes budgétées pour 2012 devront également être revues à la baisse.

514 Musée des beaux-arts

La conservatrice est heureuse de l'appui reçu pour le projet Le Corbusier 2012.

733 Parc zoologique et vivarium

Le crédit voté par le Conseil général pour les travaux d'adduction d'eau pose problème au niveau du calendrier. En effet, l'ingénieur communal qui vient d'entrer en fonction est seul pour le moment, son adjoint n'ayant pas encore été nommé. Il n'a pu encore examiner ce dossier au vu des nombreux projets en cours. Il a été constaté également qu'il n'existe pas de plan des canalisations. Par ailleurs le déplacement des animaux durant les travaux pose des problèmes délicats.

La sous-commission termine ses travaux à 15h50. Les commissaires visitent les dépôts du MIH, ainsi que les travaux effectués au Musée d'histoire.

Philippe Kitsos
Rapporteur

Comptes 2011 – Détail subvention 500 Affaires Culturelles

Sont indiquées les subventions dès CHF 5'000.-

Compte 365 1400 Fanfares et orchestres	Montant	Remarques
Musique de la Croix Bleue	5'500.00	3'000.- + 100.- par membre
Ass. Des Amis de la musique (Les Cadets)	6'800.00	3'000.- + 100.- par membre 3'000.- + 100.- par membre + anniversaire
Musique La Persévérante	5'700.00	
Les Armes Réunies	10'100.00	3'000.- + 100.- par membre
Orchestre de chambre CdF	9'000.00	
Eva Prod	7'000.00	
Divers (moins de CHF 5'000.-)	24'500.00	
Total :	68'600.00	

Compte 365 1660 Danse	Montant	Remarques
Objets Fax	8'000.00	
Fête de la danse	6'000.00	
Divers (moins de CHF 5'000.-)	8'000.00	
Total :	22'000.00	

Compte 365 2210 Activités culturelles manif	Montant	Remarques
Médiation culturelle Pro Helvetia	5'000.00	
Festival marionnettes (La Poudrière)	10'000.00	
Fête de la musique	10'000.00	
Corodis	7'000.00	
Zap théâtre	13'000.00	
Association Mandragore	5'000.00	
Amis TPR (50ème TPR)	5'000.00	
Compagnie De nuit comme de jour	5'000.00	
Compagnie Le jardin	5'000.00	
Compagnie Fantôme	5'500.00	
L'Outil de la ressemblance	7'000.00	
Jeune opéra compagnie	10'000.00	
La Turlutaine	5'000.00	
Atelier artiste CVC	6'000.00	
Collectif Marée	5'000.00	
Ton sur Ton (subv. exceptionnelle)	10'000.00	Compensé par prélèvement au fonds des salles communales
Divers (moins de CHF 5'000.-)	68'300.00	
Total :	181'800.00	

Comptes 2011 – Détail subvention 520 Service des Sports

Sont indiquées les subventions dès CHF 5'000.-

Compte 365 7700 Manifestations sportives	Montant	Remarques
HCC	148'000.00	Dont Art. 95 de CHF 100'000.- pour Loge Sud
Judo Karaté Club	5'000.00	
Tour de Franche Comté	8'923.40	
Badmington Club	5'000.00	
L'Olympic	5'000.00	
Tennis Club	8'000.00	
FC Etoile	5'000.00	
Spécial Olympic's	7'500.00	Solde déficit partagé avec LL (50/50)
Divers (moins de CHF 5'000.-)	22'800.00	
Total :	215'223.40	

Rapport de la sous-commission des comptes Dicastère de M. Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Madame Sylvia Morel (PLR)

Monsieur Charles-André Favre (POP)

Monsieur Christophe Ummel (PLR) — rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 22 mars 2012 de 08h30 à 11h45, en présence de M. Laurent Kurth, directeur du dicastère et de M. Etienne Bourqui, administrateur.

Les chefs de services sont avertis de la tenue de la séance et sont prêts à s'y rendre si les commissaires le demandent. Aucun ne sera appelé en cours de séance.

Nous remercions Messieurs Kurth et Bourqui pour leur disponibilité.

Monsieur Kurth désire en particulier tenir la sous-commission informée sur les points suivants :

- développement du pôle foncier;
- bilan des changements à la gérance communale;
- service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) : départ en retraite et fonction nouvelle liée au bilan tiré des événements "Parc 1" et "Doubs 51";
- ressources humaines (RH) : dépassements dans la rubrique des frais de recrutement;
- au vu des résultats relativement bons, le Conseil communal a décidé d'amortir les non-valeurs qui figurent au bilan.

122 Service économique

Les CHF 116'970.- d'amortissement du patrimoine administratif correspondent à l'amortissement des coûts des Journées de la Métropole Horlogère (JMH).

Site Energizer : le site a finalement été acquis par Swatch Group. Le groupe Richemont a quant à lui décidé de ventiler ses investissements futurs, notamment entre le Val-de-Travers, Les Brenets et La Chaux-de-Fonds, en raison des difficultés de trafic et de recrutement au lieu de concentrer son développement sur notre commune, où d'importants projets sont néanmoins en cours.

Le terrain industriel devient rare, des possibilités résident en densifiant le tissu urbain, et en imposant une certaine mixité dans les zones à développer (plan de quartier Le Corbusier, plan de quartier des Endroits).

150 transports

Quelle sera l'incidence de la fusion TRN/TN sur les coûts des transports pour la Ville ? Pour la nouvelle entreprise, l'économie devrait se monter entre CHF 1,5 et 2 millions/an sur trois ans.

Un commissaire est d'avis qu'avec cette fusion il faudra investir des moyens pour avoir un contact avec les usagers. En effet, des échelons démocratiques ont été perdus et la gouvernance des transports en commun sera plus éloignée que jamais des citoyens et des usagers.

Il est prévu que la construction de la route entre Patek Phillippe et Cartier se fasse cet été pour qu'une des deux lignes interurbaines puisse passer par la gare du Crêt-du-Loche; ce qui permettrait de supprimer une ligne et donc la contribution de la commune pour cette ligne.

Aéroport régional des Eplatures S.A. (Aresa) : des rapports arriveront durant l'été pour les étapes de développement et de mise en valeur. La récente ouverture de l'Etat à ce sujet est soulignée.

210 Gérance

On arrive au bout de la réforme traversée dans ce service. Un gros effort est à faire dans la modernisation des installations. Exemple d'installations consommatrices de temps pour le personnel de la gérance : un certain nombre de compteurs doivent être relevés dans les appartements.

On arrive à raccourcir le temps de vacance des biens en accélérant le temps de réaction du service dès la réception des congés des locataires. Un nombre important d'immeubles nécessitent des investissements massifs. De l'avis de certains commissaires, il sera difficile d'affronter le tout de front, et il semble incontournable de vendre quelques immeubles en privilégiant le maintien d'ensembles d'immeubles intéressants dans le patrimoine de la commune. La collaboration entre la gérance et prévoyance ne est bonne, ainsi qu'avec le service économique, ce dernier détient les informations permettant de mettre le parc immobilier de la Ville en adéquation avec la demande du marché. Le taux de vacance, hors chantiers et travaux, est relativement bas.

212 Parkings

Pour la première fois, des intérêts sont comptabilisés. Les loyers vacants sont dus à une mauvaise pratique des contrats de bail sur le parking de la Halle Volta qui sera corrigée.

Robosphère : le projet devrait se construire de façon progressive, au fur et à mesure des apports privés trouvés.

Parking de la rue de Charles-Naine : il y a eu des retards dans le chantier et la Ville est en négociation pour le dédommagement lié à ce retard. Cet immeuble sera compris dans le patrimoine d'Hôtel Pierre-François S.A.

230 Bâtiments industriels

Paix 152 nouvellement acquis a intégré ce centre.

240 Domaines

Le Conseil Communal pense céder la ferme Droz-dit-Busset selon le modèle de la Ferme des Brandt, en collaboration avec l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPAM).

620 Ressources humaines

Un fort dépassement des coûts de recrutement a été constaté. La cause est un renouvellement important des cadres, ainsi que des créations de postes, en particulier pour les structures d'accueil. Il y a également une augmentation des procédures disciplinaires, qui se concluent par des licenciements souvent suivis par de nouveaux engagements.

Il y a une augmentation des vacances non-prises et des heures supplémentaires, visible par une augmentation de CHF 200'000.- à la réserve. Le Conseil communal devra être vigilant sur ce point.

755 SUE urbanisme

Un inspecteur de salubrité part en retraite au mois de septembre et un délai de tuilage de six mois est requis pour cette fonction. Ce métier ne donnant lieu à aucune formation, c'est donc le responsable qui part en retraite qui doit former son successeur. Ce dernier débute actuellement. Un collaborateur aux espaces verts doit quitter son poste pour des problèmes de santé et sera réengagé comme contrôleur des mesures de prévention incendie. Son salaire sera financé par l'assurance-invalidité et l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) durant presque une année et par la Ville pour la suite.

813 SUE environnement

Une étude de géothermie est en cours dans l'ancienne galerie d'adduction d'eau de La Corbatière.

Général

Un nouveau service est créé dès 2012 appelé "Affaires régionales et relations extérieures". Son but est la multiplication des relations extérieures dans et hors Canton et la création des alliances avec d'autres régions et centres. Intensifier les relations avec les nouvelles communes du Val-de-Ruz, voire celles des Franches-Montagnes. Pour positionner la Ville dans un ensemble vaste. Les ressources du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) ont été divisées par deux et certaines fonctions perdues concernent la Ville, c'est en partie la raison de la création de ce service.

La politique foncière du Conseil communal se met en place avec le pôle foncier sous l'égide du service économique.

Conclusion

A 11h45 la séance se termine et la commission remercie ses interlocuteurs pour les informations et réponses données.

Le rapporteur
Christophe Ummel

Rapport de la sous-commission des comptes Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Denis Cattin (PLR)

Laurent Duding (PS)

Pierre-Yves Blanc (Les Verts) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi matin 20 mars 2012 en présence de M. J.-Ch. Legrix et de M. F. Soria. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. A. Guilhen (chapitre 200 et 201), M. P. Schneider (chapitre 700 à 722), M. B. Wille (chapitre 730 à 735) et Mme F. Gasser (chapitre 740).

Discussion générale

Avec des comptes 10 % en dessous du budget, la maîtrise des coûts peut être considérée comme bonne. Les charges se situent 3 % en dessous du budget et les revenus ont augmenté.

200 Service des bâtiments

L'arrivée de la taxe aux sacs ayant été anticipée avec l'achat de sacs, de containers et l'installation de poubelles spécifiques pour l'aluminium, le papier, le PET, le compost posés à l'entrée de tous les bâtiments publics, l'adaptation à ce changement s'est faite sans trop de heurts. Dans certains collèges, des élèves, par tour-nus, collectent le papier. Se pose la question du ramassage du samedi, car le règlement n'autorise pas de déposer papier et carton, le jour avant. Ce point sera repris dans le cadre de la prochaine révision du règlement communal.

En ce qui concerne les papiers confidentiels, la Commune peut utiliser la déchiqueuse que l'Etat a acquis et entreposée au CTP (Centre d'entretien des Travaux publics). Ce papier part ensuite avec le carton.

La communication à l'interne n'a pas été optimale et de petits couacs se sont produits entre les concierges et le reste du personnel. Le rodage permet les ajustements nécessaires.

Les travaux de transformation de la ferme Gallet ont été un modèle du genre avec pour la première fois un Partenariat Public Privé avec une entreprise, en l'occurrence Singer. Le chauffage se fait par géothermie, les Espaces verts disposent d'un local plus confortable.

Six garages derrière Fantaisie 2 devaient être déplacés, ils ont pu être mis à disposition des Espaces verts. La dépense a été moindre en vue du gain pratique réalisé.

Le Collège de La Citadelle et celui des Gentianes sont actuellement conformes en ce qui concerne les normes incendie. D'autres collèges suivront.

Le mur et les barrières du Temple-Allemand ont été refaits. L'Etat et la Commune se sont partagé les frais de la rénovation de la cour et du mur de la HEP-BEJUNE.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

Les déprédations liées aux graffiti semblent connaître une baisse. Toutefois, les gérances peuvent demander une participation de la Commune à leur nettoyage.

205 Forêts

La collaboration avec Le Locle est bonne, le nouveau centre forestier "La Joux-Pélichet" donne satisfaction. Le contrat de prestation avec l'Etat s'est terminé à fin 2011. La subvention dès 2012 est revue à la baisse.

Acroland doit revoir l'accrochage de ses structures aux arbres, car ces derniers en souffrent. Sans changement, Acroland devra stopper son activité.

700 Administration des Travaux Publics

Deux personnes avec CDD et un dessinateur qui prendra sa retraite seront remplacés par un ingénieur communal adjoint et un chef de projets. L'option "chef de projets" se justifie pleinement afin d'avoir une personne qui puisse suivre les chantiers de A à Z.

710 Voirie – Frais d'entretien

Pas de grands changements. M. Vidal, responsable de la Step, a aussi repris la responsabilité de la déchetterie.

Les travaux du boulevard des Endroits ne seront pas entrepris sans le plan d'alignement. Les démarches n'avaient pas été faites dans l'ordre.

711 Enlèvement de la neige

Le début de l'année ayant été clément et la fin plutôt fortement enneigée. Cela donne un hiver moyen au niveau des coûts.

712 Constructions nouvelles

Un litige, toujours pas réglé, oppose la Commune à la société qui a réalisé les travaux du collecteur de la place du Marché. Il est dès lors plus prudent de constituer une "réserve".

715 Service des ateliers

Moins de frais de réparation des véhicules cette année.

716 Enlèvement des déchets non valorisables

Le numéro "vert" a été bien utilisé au début, actuellement moins. Les incivilités sont encore nombreuses et bien souvent intentionnelles et malhonnêtes. Après un avertissement, les personnes identifiées sont amendées.

Les plastiques ne sont recyclables que pour 20 à 30 % d'entre eux. Il n'est donc techniquement pas possible de faire ce tri. Ce qui explique la récente demande du canton adressée à certaines communes du Littoral de retirer les bennes pour le plastique.

Il n'est pas encore possible de provisionner une taxe sur débiteurs (5 %) avec la loi sur les Communes. Nous avons pu bénéficier d'une exception cette année.

717 Enlèvement des déchets valorisables

Lors du ramassage du papier et du carton le samedi matin, ces deux matériaux ne sont pas collectés séparément ce qui fait baisser le prix de rachat. Le papier glacé pèse aussi le prix de reprise du papier.

Par contre, cela évite des investissements importants dans l'achat de nouveaux véhicules.

720 Station d'épuration

L'installation d'une pompe déchiqueteuse a amélioré le système de traitement des eaux.

722 Boues de dépotoirs

Le contrat avec Morteau a été reconduit pour 4 ans.

730 Service des Espaces verts

Le coût du compostage des abatages d'arbres est peu maîtrisable. Une place en dur a été installée au centre horticole, ce qui facilite le travail avec les engins.

735 Centre horticole

Rien à signaler.

740 Cimetière et centre funéraire

Il y a eu une centaine d'incinérations en moins cette année. Inauguré en juin 2011, le carré d'inhumation de longue durée a connu deux ensevelissements. Il est cependant trop tôt pour tirer un véritable bilan de cette nouvelle "offre". Actuellement, bien des musulmans choisissent d'être mis en terre dans leur pays d'origine.

L'organiste touche des honoraires calculés en fonction du nombre de cérémonies (moyenne sur cinq ans) et de l'IPC.

902 Services Industriels

Il est prévu de mettre en place un contrat de prestations afin d'avoir un suivi plus fin. Si cela est possible, l'éclairage LED remplace le traditionnel. La ville continue à s'étendre ce qui occasionne des coûts supplémentaires d'infrastructures. Viteos choisit le meilleur éclairage pour chaque endroit (passage pour piétons, carrefour, ...)

911 Eau-réseau

Rien à signaler.

Conclusion

Les membres de la sous-commission ont apprécié les présentations des chefs de Service ; cela donne "corps" et "chair" à l'ensemble des chapitres et chiffres des tableaux du dicastère.

Le rapporteur
P.-Y. Blanc

Rapport de la sous-commission des comptes Dicastère de Mme Annie Clerc

Composition de la sous-commission

Karim Boukhris (POP) : rapporteur

Pascal Bühler (PS)

Florian Robert-Nicoud (UDC)

La sous-commission s'est réunie le mardi 19 mars 2012 en présence de Mme Annie Clerc. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Houlmann et MM Favre, Kernén et Laini (420, 430), M. Bédard (314, 318, 550, 551), MM Scheurer et Galvan (301, 311, 315, 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (483) et M. Latrèche (482).

Écoles – discussion générale

Les comptes financiers sont bien tenus et correspondent au budget établi tant au niveau du personnel que des biens et services.

L'année 2011 marque une étape importante de la transformation structurelle et pédagogique de l'école liée tant à l'introduction d'HarmoS qu'à la régionalisation des structures scolaires. Étant donné la profondeur des changements intervenus, il s'agira désormais de consolider la nouvelle structure mise en place.

Cette réorganisation mieux stabilisée, cela a permis de relancer des projets scolaires de proximité (canapé forestier, camps, divers autres projets d'enseignants). Ceci permettant aux enseignants, parallèlement à leurs activités pédagogiques, d'établir des liens.

La fin de ce chantier doit encore aboutir à la réunion physique des classes en fonction des nouveaux regroupements en cycles scolaires. Ainsi, l'accueil systématique des 4-5 ans se traduira par l'ouverture de classes dans les collèges primaires afin d'y transférer les classes existantes dans différents appartements en ville. Parallèlement et progressivement, les classes de 7^{ème} année seront déplacées dans les collèges secondaires.

Ces déplacements font que la direction des écoles porte attention non seulement à l'entretien des bâtiments mais également aux futures évolutions démographiques et pédagogiques. Ainsi, il a été décidé de plancher sur une étude de faisabilité des transformations qui seront éventuellement à envisager. Cette étude est menée avec le soutien d'une architecte et doit tenir compte des évolutions potentielles pour les 20 à 25 ans à venir.

Ceci devrait se traduire par une demande de crédits relatives à l'extension des collèges des Forges, de Numa-Droz et de Bellevue afin que ces collèges puissent accueillir ces classes. Et, d'ici à 2014, une solution transitoire devrait être mise en place en attendant que les locaux nécessaires soient construits.

Le service des écoles, parallèlement à la mise en place du concordat HarMoS et aux transferts de classes, s'est également soucié de l'accueil parascolaire (qui a fait l'objet récemment d'un rapport présenté au CG). Si l'accueil préscolaire peut être jugé suffisant, il n'en va pas de même pour l'ensemble de l'accueil parascolaire qui doit tenir compte d'une difficulté supplémentaire puisqu'il doit être situé près des écoles. Les efforts ont été poursuivis et se poursuivront par la prochaine ouverture d'une structure à Crêt 18. Ce lieu d'accueil bénéficie d'un loyer gratuit sur deux ans supporté par l'entreprise occupant actuellement le bâtiment Fantaisie qui n'entrera en possession de la Ville qu'au 1^{er} janvier 2014 et qui ne devrait ouvrir ses portes qu'en août de la même année. Cette future structure devrait pallier pour partie le déficit de l'offre d'accueil dans le secteur Sud.

D'un point de vue général, la cheffe du dicastère annonce que le développement des structures d'accueil globales reste une priorité du Conseil communal. Concernant le Foyer de l'écolier, ses activités seront recentrées prioritairement sur l'aide aux devoirs, sans toutefois négliger la qualité de l'encadrement et du climat de travail. Sortant du cadre parascolaire strict, le Foyer de l'écolier pourra bénéficier d'une souplesse d'encadrement que ne lui laisserait pas le cadre exigeant de la nouvelle loi.

Écoles – discussion par centres

420 – Participation aux institutions parascolaires :

La charge du compte 3610600 est considérablement plus élevée que celle prévue au budget. Ceci est le produit de plusieurs facteurs. Il y a tout d'abord le choix fait par le Conseil Communal (en prévision du futur plan comptable MCH2) de passer au principe d'échéance. Ceci fait que les montants à verser pour 2010 viennent s'ajouter à ceux estimés pour 2011.

De plus, le nombre de structures subventionnables a augmenté faisant passer le nombre de journées globales de 17'400 en 2010 à 19'000 en 2011.

À cela s'ajoute un transfert de charges de la part du canton sous la forme d'une augmentation des montants journaliers des contributions communales pour les enfants placés en institution spécialisée. Ce transfert de charge peut être évalué grossièrement à CHF 500'000.- par rapport aux comptes 2010

430 – École obligatoire :

Le résultat global de ce centre accuse une charge excédentaire d'environ CHF 180'000.- par rapport au budget. Cela provient premièrement de l'amortissement non prévu de la halle Volta (3311000) ainsi que du transfert du produit de la location de l'immeuble Fantaisie vers les comptes de la gérance communale (4276000). Sans ces deux éléments, le résultat global eut été meilleur que prévu.

L'intégration de l'école secondaire des Ponts-de-Martel en août 2010 produit des charges annuelles supplémentaires d'environ CHF 1'500'000.- qui influencent l'ensemble des comptes de ce centre. Ces coûts étant ensuite remboursés par les contributions des communes (4521000), on peut affirmer que la régionalisation de l'école n'induit pas de surcoût à la Ville.

Service de la jeunesse – discussion générale

Ce service a également connu une profonde réorganisation depuis juillet 2011 avec son rattachement au dicastère de Mme Clerc et avec la création du secteur de l'accueil extrafamilial. Le service de la jeunesse était déjà en charge de l'accueil parascolaire au sens de la loi avec 3 structures d'accueil global. La petite enfance et les structures privées subventionnées étaient rattachées au Service communal de l'action sociale. La prise en charge par le Foyer de l'Écolier des enfants était jusqu'alors du ressort du SCAS et en partie du service de la jeunesse pour la participation du Foyer aux accueils dans les structures globales.¹⁴

Cela s'est traduit par un fort mouvement d'accueil des nouveaux collaborateurs au sein de ce service et notamment ceux travaillant dans le secteur de la petite enfance.

Un pareil mouvement de personnel n'est pas anodin mais cela se déroule bien et il reste encore à stabiliser cette refonte organisationnelle. Le service réorganisé peut compter sur 2.9 EPT de postes administratifs supplémentaires ou transférés

Le service de la jeunesse occupe actuellement une centaine de personnes âgées de 17 à 80 ans à des taux très variables. Par ailleurs, les salaires des aides (personnes ne travaillant qu'occasionnellement) ont été mensualisés afin d'éviter une trop grande variation de revenu et leur manque de couverture sociale.

La mise en place de la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012) est compliquée par le fait que le règlement d'application ne date que de décembre 2011 et que le logiciel informatique n'est pas encore opérationnel.

La structure de l'accueil extrafamilial a profondément changé mais l'encadrement pédagogique n'a, quant à lui, pas été affecté par cette évolution. Par ailleurs, le service de la jeunesse se veut partenaire des crèches subventionnées et pas seulement pourvoyeur de fonds.

Le service est composé de trois piliers permettant la mise en place d'une politique de la jeunesse : les projets, le secteur d'animation socioculturelle et l'accueil extrafamilial.

Service de la jeunesse – discussion par centres

550 – Service de la jeunesse

Il est tout d'abord rappelé que si le service d'animation est prioritairement actif auprès des enfants et des jeunes il est également actif dans des projets intergénérationnels.

¹⁴ Ce secteur faisant partie du SCAS jusqu'à cette période, une partie des commentaires y relatifs sont répartis entre ces deux services en évitant les doublons.

Ainsi, la campagne « Cendriers portables », touchant toute la population a été un tel succès qu'il a fallu recourir à un crédit spécial afin de répondre à la demande (3187700).

Le compte 3174200 comprend les camps de vacances préexistants mais aussi, depuis 2011, des centres aérés en été pour les plus petits. Ceci répondant à une demande d'activités journalières où les enfants peuvent retourner à leur domicile pour passer la nuit. Ces centres aérés seront remis en route pour Pâques. Les centres aérés sont facturés CHF 25.- par jour, CHF 60.- pour 3 jours et CHF 110.- pour l'ensemble de la semaine, indépendamment du revenu des parents.

551 – Accueil parascolaire

Dans le cadre des subventions accordées aux structures d'accueil privées, il est porté une attention particulière au nombre de personnes formées. Par ailleurs le nombre de journées ouvertes en continu devra passer dès que possible de 195 jours à 225 jours avec le maintien de structures ouvertes durant les vacances d'automne, de Pâques et du 1^{er} mars, ainsi que deux semaines en été.

314 – Crèche Chat Telot et 318 – Ferme Gallet

L'ensemble des charges de ces deux centres ne sont plus compensées par un transfert du centre 321 - Participation aux institutions sociales sous la forme d'une subvention communale (314/318 4621000).

Il a fallu trouver un nouveau prestataire à même de fournir l'ensemble des repas et collations dans le respect des normes en vigueur. L'entreprise mandatée produit ces repas actuellement à Blaise-Cendrars mais prévoit peut-être de déménager. Cette prise en charge globale de l'alimentation s'est traduite par une augmentation de charge dans les comptes 314/318 3136000.

En ce qui concerne le taux d'occupation de ces crèches, celui de la Ferme Gallet a souffert d'un démarrage plus lent que prévu mais Chat Telot connaît un taux d'occupation maximal des 60 places disponibles, ce qui s'est logiquement traduit par une hausse de la contribution des parents (314 4361100).

Service de l'action sociale – discussion générale

Ici également, le service subit quelques mutations puisque que M. Bossy, administrateur, responsable du secteur para-social, a pris sa retraite en août 2011. Il a été remplacé par M. Tony Galvan depuis février 2012. Ce report de l'engagement d'un nouveau directeur administratif ne correspond pas à un délai de carence mais est dû à la nécessité de repenser la définition, la structure et l'organisation du poste.

De plus, le chef de service actuel, M. Scheurer, devait également prendre sa retraite en juin 2011. Celle-ci a été repoussée d'une année et demie afin qu'il puisse suivre et accompagner les transformations que connaît et que va connaître ce service.

En 2011, ce service s'est attelé au lancement du projet de réinsertion en collaboration avec Job Service.

Service de l'action sociale – discussion par centres

301 – Office d'aide sociale

L'introduction de la nouvelle LACI s'est traduite par la création de 1,4 poste supplémentaire d'assistants sociaux, notamment par augmentation du taux d'activité de certains collaborateurs. En effet, il n'est à l'heure actuelle pas possible d'engager de nouvelles personnes à cause du manque de place dans les locaux. D'ailleurs, les transformations du bâtiment de Collège 9 seront effectuées de 2012 à 2014, pour que l'immeuble puisse accueillir l'ensemble des collaborateurs qui intégreront les futurs GSR - guichets sociaux régionaux dont la création est reportée par le canton à 2014.

Suite à l'adoption de la nouvelle LACI, les services sociaux de la Ville ont également pris soin de répondre aux questions que les personnes pouvaient avoir quant à leur avenir pour ce qui touche notamment les subsides pour les primes d'assurance maladie ou l'adaptation des tranches d'impôts.

Du point de vue de l'organisation du service, l'accent a été mis sur l'allègement de la charge administrative des assistants sociaux afin que ceux-ci puissent se concentrer sur leur tâche première. Cela a d'ailleurs permis de générer des économies par la concentration de certaines activités (déclarations d'impôts, correspondance,...) vers des collaborateurs du secteur administratif qui, de fait, se sont en partie spécialisés dans des tâches particulières.

Le chef de service remarque que les décisions de soutien (financier ou autre) sont supervisées par les services cantonaux et qu'à l'heure actuelle, aucune des décisions prises par la Ville n'a été invalidée par le canton. Ainsi, il serait faux de croire que la Ville pêche par laxisme.

En ce qui concerne les travailleurs pauvres, il n'est pour l'heure pas possible de savoir quels montants sont alloués par la Ville pour leur soutien.

315 – Maison de retraite

Mise en parallèle, l'évolution des comptes 3141900 et 3147000 pouvait laisser entendre un faible taux d'occupation des appartements. Cela était vrai tant que les studios (nombreux au départ) n'avaient pu être réunis pour former des 2 pièces. Ceci étant fait malgré certaines difficultés, il en résulte que le taux d'occupation des lieux est tout à fait satisfaisant.

Par ailleurs et afin d'augmenter l'offre, Le SCAS loue 4 appartements auprès de la gérance dans l'immeuble Agassiz 8 pour être sous-loués à des personnes âgées.

La hausse du compte 3016100 est doublement compensée par la baisse du 3191000. Ces mouvements proviennent du fait qu'auparavant l'organisation de repas communautaires au sein de la maison de retraite était prise en charge par NOMAD.

Cette structure ayant renoncé à organiser ces repas, ceux-ci ont été repris par le concierge ; ses heures étant comptabilisées comme heures supplémentaires (avec l'accord des ressources humaines). Il est aidé par une classe d'élèves de terminale.

321 – Participation aux institutions sociales

Le centre 3654900 a augmenté par rapport aux comptes 2010 du fait du mandat confié à Job service en 2011.

Pour ce qui est du poste 3654600, l'ensemble des ressources budgétées n'a pas été utilisé par l'absence, heureuse, de grandes catastrophes. De plus, il est prévu, d'une part, de recentrer les montants alloués à l'aide humanitaire sur des projets émanant de Chaux-de-fonniers qui ne sont pas forcément liés à de grosses structures et, d'autre part, de s'approcher de Latitude 21 afin de concentrer les efforts sur un ou deux projets d'envergure.

Il est à signaler que l'allocation communale contenue au compte 3661700 devrait s'achever en 2013 selon la dernière décision du Conseil Général.

Centre d'orthophonie

L'orthophonie constitue actuellement un dossier ouvert au niveau cantonal à propos de la prise en charge des coûts et du grand nombre de structures privées ouvertes dans le canton en sus des centres d'orthophonie des villes. Au niveau cantonal, on constate une forte hausse des coûts alors que ceux-ci sont plutôt bien contenus dans les centres. Il s'agit maintenant d'évaluer les prestations fournies par chaque partenaire afin de pouvoir établir la répartition de la prise en charge par les communes et le canton.

Étant donné que la hausse du nombre d'orthophonistes tend à augmenter le nombre des prestations, le Conseil d'État est intervenu en établissant un moratoire de deux ans sur l'installation de nouveaux pratiquants.

Le poste 4347200 contient les montants facturés aux familles en cas d'absence non annoncée à un rendez-vous. Cette pratique avait été instaurée dans le but de faire diminuer le nombre de ces absences et d'impliquer les parents dans le traitement de leur enfant. Les montants ainsi facturés sont passés de CHF 5'200.- pour 2010 à CHF 9'800.- en 9 mois en 2011 alors même que le nombre de rendez-vous manqués sans excuses s'est proportionnellement réduit. Mais il s'agit là d'un relatif constat d'échec de la mesure puisque dans certains cas les absences (et les factures) s'accumulent au détriment du traitement de l'enfant. Le service va se pencher sur les moyens à mettre en oeuvre pour que les enfants de familles socialement défavorisées puissent être mieux suivis.

D'un point de vue technique, l'adaptation d'un logiciel en 2012 permettra de supprimer deux étapes dans le traitement des dossiers des patients et donc de faciliter le travail des orthophonistes. Le nombre de dossiers est d'environ 670 pour 4'600 enfants scolarisés.

Centre de santé scolaire

Le centre de santé scolaire s'oriente vers des tâches plus globales et parle volontiers de santé communautaire. Ainsi, le développement d'un projet hygiène relatif aux carences de propreté chez certains élèves, cherchera à atteindre, avec la collaboration des infirmières et des enseignants, les adultes et enfants. Pour ce faire, il est prévu de réaliser et de diffuser 10 spots de sensibilisation réalisés par des élèves de l'école d'art.

L'organisation de la vaccination des enfants reste un élément central du service, même si le nombre de vaccinations baisse, ceci grâce au bon suivi des plans de vaccination par les pédiatres. Il faut préciser que le forfait de CHF 10.- (HPV) offert aux médecins par acte vaccinateur fait que ceux-ci le font plus par conscience sociale que par rentabilité. En cas de refus d'une vaccination par la famille, le service ne dispose d'aucun moyen d'intervention (à l'exception de la diphtérie dont la vaccination est obligatoire).

Le centre de santé scolaire s'est investi dans l'organisation du colloque "Ville santé OMS" en février dernier et qui portait sur le thème de l'intergénérationnel. Ce colloque a été mis sur pied avec l'aide du service de la jeunesse sans ressources supplémentaires. Il a accueilli 80 personnes pendant 3 jours.

Les dons comptabilisés au poste 4691200 "Courir pour une bonne cause" ont été affectés à l'achat d'un dictionnaire électronique pour les enfants dyslexiques.

Le programme de prévention de l'obésité (3189350) n'a pu être pleinement réalisé à cause du caractère contraignant de celui-ci. Ces difficultés se retrouvent partout, sans compter le fait qu'il ne correspond pas forcément aux besoins de toutes les familles chez qui des problèmes d'obésité sont observés.

Conclusion

Par ailleurs, la sous-commission remercie l'ensemble des personnes qui sont venues présenter leur service pour leur engagement et la présentation claire de leur activité.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement pour notre collectivité.

Le rapporteur
Karim Boukhris

M. Pierre-Yves Blanc, Verts (président de la commission financière): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les membres de la commission financière et du Conseil communal se sont réunis à trois reprises entre le 27 mars et le 17 avril dans un climat serein et constructif.

Les comptes présentant un excédent de recettes, il est toujours plus facile de les passer en revue.

Cette année a pourtant connu passablement de changements que ce soit avec un déploiement plus important du parascolaire, la mise en place de la taxe au sac ou l'introduction de la nouvelle LACI et ses conséquences.

Les membres de la commission ont reçu des réponses à toutes leurs questions.

Devant des demandes régulières aux différents rapporteurs, ces dernières années, de retravailler leur rapport - n'oublions pas que nous sommes des miliciens - des représentants des partis ont élaboré une aide à la rédaction des rapports. Cela devrait permettre au rapporteur et aux autres membres de son parti faisant aussi partie de la commission financière et coresponsables du rapport de savoir ce qui est attendu. Ce document est à disposition de chaque membre.

Merci à vous.

M. Hughes Chantraine, UDC (rapporteur de la commission): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, étrange rapporteur me direz-vous puisqu'il n'a assisté qu'à une seule séance de la commission financière sur les trois qui ont été nécessaires à celle-ci pour contrôler les comptes 2011 de la Ville.

Et c'est vrai, le rapporteur a manqué les deux premières séances.

Pourtant, son rapport est exact, dans les moindres détails, car, s'il n'était pas présent physiquement dans la salle où les débats ont eu lieu, il a profité du travail de Madame Denuccio au travers de ses excellents procès-verbaux et reçu, en outre, les enregistrements complets de toutes les conversations ayant trait à ces comptes. Ces enregistrements ont été écoutés avec attention, quelques passages même à plusieurs reprises, pour bien saisir tout le sens d'une parole, toute la sensibilité de l'avis des commissaires.

Et c'est donc en parfaite connaissance de cause que le rapport final de la Commission financière a été écrit.

Celui-ci, bien que succinct, relate dans les faits les inquiétudes des commissaires, les sujets traités et les réponses données par notre Exécutif.

Nous pouvons, sans autre, admettre que toutes les facettes des comptes 2011 ont été abordées durant les trois séances de travail de la plénière.

Toutes ? ... Non, car un petit village résiste encore et toujours à l'envahisseur ...

Non donc, car les compte des investissements n'ont pas été présentés par le Conseil communal, et c'est à regretter.

Il faut pourtant temporiser la critique, car, durant les séances des sous-commissions, aucun élément n'a été relevé laissant penser qu'il pourrait y avoir le moindre problème. De ce fait, les commissaires n'ont pas posé de questions particulières sur le sujet.

Enfin, la Commission a étrenné la nouvelle manière de présenter ses rapports et, de l'avis de rapporteur, c'est un grand bien !

Je vous remercie

Discussion générale

M. Pierre-Yves Blanc, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après deux années consécutives de comptes déficitaires et un budget 2011 qui nous préparait à un futur nouveau déficit, nous avons reçu les comptes de cette année avec satisfaction. La hausse du montant des impôts des personnes morales a permis ce beau résultat.

Une fois encore, nous constatons la difficulté prévisionnelle d'un tel exercice.

Notre Conseil communal a été prudent en réalisant des amortissements ou en attribuant quelques financements spéciaux. Il ne servait à rien de fanfaronner en présentant des comptes encore meilleurs qu'ils ne le sont.

L'horizon ne nous indique pas qu'il est possible de relâcher notre attention car tout n'est pas encore réglé avec les reports de charges entre le Canton et les Communes et une plus juste rétribution des amendes d'ordre pour les communes demandée par notre Conseil communal.

Si la gestion financière de notre ville nous satisfait et que les projets de développement et d'embellissement avancent, nous regrettons que certains autres projets aient été écartés. Nous nourrissons aussi quelques craintes quant à savoir si la magnifique collection du Musée d'histoire naturelle trouvera sa place dans le Naturama avec un compte à rebours qui a débuté pour une fin du bail en décembre 2016.

Un autre sujet de frustration pour les Verts, et qui revient de manière récurrente ces dernières années, c'est l'absence de place dans les rapports, de visibilité dans la cité et vraisemblablement de projets soutenus du Service de l'énergie.

Selon le Label « Cité de l'énergie » que nous avons obtenu en 1997 et en 2007, nous faisons partie de la ligue des champions, on est parmi les meilleurs et rien ne le montre vraiment année après année.

Il serait bien de savoir s'il est encore possible de développer le chauffage à distance, si la géothermie est envisageable et à quelles conditions, si l'énergie solaire a un réel avenir dans notre ville et bien d'autres projets

qui seraient à initier, qui seraient à soutenir, qui seraient à faire partager avec notre population. Ces domaines permettent d'envisager des partenariats public-privé et de ne pas uniquement compter sur des fonds publics.

Le groupe des Verts acceptera les comptes.

Merci de votre attention.

Mme Pascale Gazareth, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, grâce aux milliards investis par les collectivités publiques, la crise financière de 2008 a pu être enrayée et l'économie de notre région, dopée par les exportations horlogères à destination des pays asiatiques, a repris le chemin de la croissance. C'est évidemment une situation réjouissante, qui contribue pour beaucoup au résultat positif sur lequel bouclent ces comptes 2011. Mais c'est aussi une situation fragile, car l'épuisement des réserves monétaires de nombreux pays, dont plusieurs de nos voisins et partenaires économiques européens, contribue directement à la crise actuelle de l'euro, dont les retombées sur notre région sont légion. Notre situation financière s'est donc améliorée en 2011, mais elle progresse sur une pente minée.

Comme depuis plusieurs années maintenant, les charges sous contrôle direct de la Ville sont maîtrisées, et cela nous réjouit. Le niveau d'investissement élevé que nous avons repris depuis 2009 est soutenable grâce aux taux d'intérêts très bas et à la bonne évaluation que les organismes prêteurs font de notre situation financière. La charge de remboursement de la dette a continué de baisser en 2011, s'établissant à 10,8 millions. Elle est désormais inférieure à la part communale aux dépenses d'aide sociale qui, elles, ont malheureusement encore augmenté, d'un peu plus d'un million, sous l'effet notamment de la dernière révision de la Loi sur le chômage.

Au-delà de l'aspect financier, cette augmentation de l'aide sociale est une source de profonde préoccupation pour le POP. Combien de temps devrons-nous encore laisser cette facture augmenter sans exiger que le pot commun soit débarrassé des éléments qui ne doivent pas y figurer ? Combien de temps avant qu'un salaire minimum ne soit fixé et appliqué de sorte que chacun et chacune puisse vivre de son travail sans que la collectivité doivent compléter son budget ? Combien de temps avant qu'on ne considère d'autres solutions pour les personnes durablement à l'aide sociale que la seule assistance financière ? Nul ne devrait rester à long terme à l'aide sociale, c'est un non-sens économique et humain. L'adaptation du forfait d'entretien ne compense que partiellement la hausse des prix des denrées alimentaires de base. L'aide sociale ne permet pas de vivre décemment sur la durée, ni matériellement, ni psychologiquement. Il est donc indispensable de mettre en œuvre des mesures pour empêcher que des personnes restent des années à l'aide sociale.

Eviter la pauvreté passe souvent, dans les familles, par l'activité professionnelle des mères. L'accueil pré- et parascolaire joue dès lors un rôle essentiel pour permettre cette activité, surtout dans une ville où le travail en usine est de plus en plus fermé au temps partiel. Nous nous réjouissons des réalisations déjà introduites en 2011, même si là aussi, la facture pour la collectivité pèse lourdement dans la balance comptable. Et cela n'a évidemment rien à voir avec la bonne ou mauvaise gestion des dicastères concernés, n'en déplaise à l'UDC qui applique une fois de plus le vieux principe du "médisez, médisez, il en restera toujours quelque chose".

Ces charges nouvelles sont heureusement compensées par l'amélioration du produit de l'impôt sur les personnes morales. Reflet de la bonne marche économique mais aussi de la réforme cantonale entrée en vigueur durant l'année 2011, les sommes versées par les entreprises établies sur notre territoire ont fortement progressé, passant de 17 millions en 2011 à 27 millions cette année. Nous n'en sommes pas encore aux 34 millions encaissés en 2008, mais au moins on arrive dans des chiffres un peu moins indécents en regard du nombre d'emplois et d'habitants dans notre commune. L'abolition des exonérations d'impôts, seule mesure que nous saluons véritablement dans la réforme fiscale en cours, devrait consolider cette tendance ces prochaines années et contribuer à rétablir le principe essentiel de redistribution de la richesse créée.

Car la liberté économique n'a de sens, à nos yeux, que si elle permet de créer une richesse redistribuée, sous forme de salaires et sous forme d'impôts. C'est ainsi que nos sociétés démocratiques peuvent envisager de financer la formation, les infrastructures de transport, la sécurité, des administrations performantes et transparentes, l'information des citoyens et citoyennes, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes âgées ou handicapées, les droits humains, la protection de l'environnement et des paysages, la préservation du patrimoine ou encore la vie culturelle et associative. Embarquées dans une spirale de compétition globale, trop d'entreprises oublient la responsabilité qui est la leur dans le contrat social de la Suisse démocratique et libérale que défend notre Constitution. S'il existe du haut de gamme et du bas de gamme en matière d'entreprises, c'est certainement, à nos yeux, entre celles qui assument cette responsabilité et celles qui l'ont oubliée ou s'assoient joyeusement dessus.

Mais terminons sur une note plus positive. Les comptes 2011 donnent à lire une ville qui ne roule pas sur l'or mais qui croit en son avenir et se donne les moyens d'assurer, autant qu'elle le peut, cet avenir. La légère progression de l'impôt sur les personnes physiques reflète la progression de la population, les subventions culturelles, sportives et sociales disent une vitalité dont nous sommes fiers, le chapitre sur le logement rappelle l'importance financière, en plus de l'importance sociale, de notre parc de logements, et le volume des investissements marque clairement notre volonté d'aller de l'avant. Il en va de même de la constitution de la réserve

pour la mobilité, constituée en partie par le solde de la réserve anti-cyclique constituée en 2008, et du renflouement de certains fonds largement sollicités depuis plusieurs années.

Mon mot de conclusion sera bien sûr pour remercier chaleureusement, au nom du POP, l'ensemble du personnel communal et ses responsables, Conseil Communal compris, pour le travail accompli durant cet exercice 2011.

Je vous remercie de votre attention.

M. Hughes Chantraine, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne sais pas si mon texte sera un bel exemple de médisance, mais quoi qu'il en soit il sera quand même beaucoup plus court que celui de ma préopinante.

Le groupe UDC a regardé ces comptes d'un œil bienveillant, ils sont bons, que dire de plus?

Que si un groupe avait la moindre velléité de présenter un amendement qui viendrait en péjoration du résultat, nous le refuserions ... Eh bien oui, c'est évident !

Pour le reste, il est relativement difficile de suivre l'évolution de certains Services, étant donné le transfert de personnel, le transfert de mandats ou le transfert d'activités ... Alors, entre le budget 2011, les comptes 2010 et ceux de l'année en cours d'analyse ... une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Plus globalement, nous constatons que les charges ont été plutôt bien maîtrisées dans les Dicastères, sauf peut-être celui lié à l'instruction publique avec une augmentation de CHF 2'400'000.- que le Conseil communal nous expliquera, comme à celui des sports et de la culture qui subi une croissance de ses dépenses à plus de CHF 5'000'000.-

Si des réponses sont évidentes pour certains, il apparaît que pour une large tranche de la population, elles sont difficiles à accepter. Pourtant le groupe UDC se félicite que, pour une fois, le sport ne soit plus le parent pauvre de nos investissements.

Dans les circonstances actuelles, et avec des comptes 2011 qui bouclent sur une bonne note, nous accepterons les rapports de la Commission financière ainsi que celui du Conseil communal et nous voterons l'arrêté n°1 y relatif.

Je vous remercie.

M. Denis Cattin, PLR: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR tient tout d'abord à dire son contentement à constater le bon résultat des comptes 2011. Il est en réalité meilleur si l'on tient compte des mises en réserve.

Les causes sont à trouver dans la tenue des budgets des dépenses couplées à de meilleures rentrées fiscales budgétées pour les personnes

morales. Nous remercions les services pour l'effort consenti ainsi que les apports des contribuables.

Si l'on prend service par service, la majorité de ceux-ci ont tenu, voire amélioré leur excédent de charges en relation au budget.

Il s'agit à présent de maintenir l'effort dans la durée. En effet, notre Commune en a besoin afin de rattraper les retards d'investissements et de mise à jour de ses infrastructures qui sont vieillissantes, particulièrement nos infrastructures sportives, et ainsi maintenir son rôle de centre régional et de son attractivité.

Des moyens importants seront à trouver également pour mettre en place des parkings d'échange.

Il ne faut pas non plus oublier le RER, auquel le PLR tient fermement. Il demandera aussi des efforts financiers de notre Commune. Le RER est une nécessité pour notre canton mais encore plus pour notre ville et les Communes avoisinantes.

Les pendulaires sont de plus en plus nombreux sur nos routes des Montagnes neuchâteloises et à l'interne de nos villes. On doit renforcer et augmenter les réseaux ferroviaires et le covoiturage.

C'est aussi pour le PLR la seule raison valable, avec le remboursement de la dette d'une façon drastique et continue, malgré le niveau bas des taux d'intérêts, qui peut éventuellement justifier à court et moyen termes une fiscalité plus élevée que dans d'autres Communes du Canton. Il est par ailleurs clair qu'à plus long terme notre fiscalité doit absolument s'aligner sur celle des autres, voire être encore meilleure. Le canton entrevoit le projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes physiques). Donc ne laissons pas le RER fiscal passer tout droit.

Une chose nous interpelle cependant: Des personnes physiques à forte capacité contributive quittent la ville et ne sont pas ou peu remplacées. D'un autre côté, les personnes qui arrivent chez nous ont une capacité plus faible. Il se crée un déséquilibre par rapport aux autres communes et ceci est un danger auquel il faut remédier.

Notre Commune a besoin de nouveaux habitants, de travailleurs, de nouvelles familles et surtout de contribuables de la classe moyenne, de nouvelles fortunes.

Pour cela il y a plusieurs solutions: renforcer le rôle de centre régional de la ville, veiller à la disponibilité de surface d'habitation qui corresponde aux attentes de ce type de citoyen, dont une part non négligeable n'est plus forcément amateur d'habitat individuel, mais plutôt de PPE en centre-ville.

Pour redistribuer les richesses, et faire prospérer une collectivité publique telle que la nôtre, il faut d'abord que ces richesses soient produites.

Si l'on se dirige direction le canton de Berne et Fribourg, les habitations prospèrent rapidement et apportent les richesses contributives que les communes demandent.

La mise en place de crèches et garderies apporte le soutien et favorise le travail des femmes, ce à quoi le PLR adhère.

Petite question: Quelles seront les conséquences de ce résultat sur la péréquation intercommunale?

Nous remercions donc le Conseil communal et ses services pour l'effort fourni.

Le PLR acceptera les comptes 2011.

M. Laurent Duding, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le budget 2011 adopté par notre Conseil affichait un déficit de plus d'un million. Le bouclage des comptes fait ressortir un excédent d'environ 1,5 million, ce qui est très réjouissant. Nous saluons le travail incessant du Conseil Communal, avec l'appui des services de l'administration, visant une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

Nous tenons à remercier ici toutes celles et ceux qui y contribuent au quotidien.

Pour le PS, le résultat obtenu démontre les efforts engagés et responsables dans la gestion de notre collectivité publique. Dans un contexte de crise financière internationale, le fait d'afficher des comptes positifs est un signal fort et important. Il est de bon ton de relever l'aspect central des recettes fiscales dans le résultat obtenu. A ce titre, celles des personnes morales sont au-dessus de celles portées au budget. Notons la volonté affichée du Conseil Communal de diversifier le tissu économique. Ce processus ne portera ses fruits que dans la durée. L'occasion pour nous de relever l'importance de la maîtrise du sol et du bâti dans cette évolution que nous défendons de longue date.

Dans l'immédiat, la bonne santé du secteur horloger est réjouissante, gageons que cette situation perdure.

Au niveau des personnes physiques, l'augmentation constatée de la population est pour nous le signe que notre ville sait attirer de nouveaux habitants au travers de ses atouts de pôle de l'Arc jurassien. Mais les efforts doivent se poursuivre pour que cette tendance se confirme dans la durée. La perspective du développement du futur quartier Le Corbusier, avec la mixité de l'habitat voulue, nous semble être une belle opportunité pour La Chaux-de-Fonds.

Sous un angle plus technique, les amortissements exceptionnels contractés par l'Exécutif de notre ville font sens pour nous. Le montant des investissements, essentiels au développement et au positionnement de notre ville, de notre région, est également un point sur lequel nous sommes en adéquation avec l'action politique menée par le Conseil Communal. Le montant des investissements reste élevé et répond notamment au fait que notre Ville doit trop souvent prendre son destin en mains. En effet, en comparaison, le canton – au regard du frein à l'endettement qui est suivi avec

tant d'orthodoxie – investit peu et de manière très disparate, favorisant trop souvent le Littoral par rapport aux Montagnes.

Enfin, le transfert d'un montant de 1,8 million issu de l'excédent de financement des comptes 2011 à la nouvelle réserve est une parfaite anticipation sur de futures décisions centrales pour notre ville. En effet, l'alimentation d'un nouveau fonds destiné au projet d'agglomération et au plan directeur des mobilités est une décision adéquate et sensée. Le PS est favorable aux mesures anticycliques: notre canton est à un tournant, le financement de certaines infrastructures dont le RER-Neuchâtelois ne pourra se faire qu'en ayant prévu au préalable quelques provisions.

La prochaine réalisation de notre nouvelle Place de la Gare est un exemple tout choisi pour démontrer le bien-fondé d'une politique anticyclique: quand la majorité de notre Conseil a accepté de transférer une partie de l'excédent de l'exercice 2008 bénéficiaire dans un fonds, elle a su anticiper. Et c'est aussi ça le rôle du politique, savoir anticiper afin de permettre la réalisation de projets majeurs dans un avenir proche. Sans cette décision, le réaménagement de notre place de la gare aurait été rendu très difficile voire impossible à réaliser.

Plus généralement, la politique d'investissements est de notre point de vue trop souvent perçue de manière restrictive: certains investissements ont de toute évidence un effet multiplicateur. En investissant pour la place de la gare, nous préparons l'avenir et permettons à d'autres acteurs d'entreprendre de nouvelles réalisations. Soyons ambitieux pour que demain notre ville rayonne et soit perçue comme le pôle urbain, économique et industriel fort de l'Arc jurassien.

Nous ne pouvons que constater que la lecture des comptes examinés ce soir n'est pas la même pour l'ensemble des groupes représentés au sein de notre Conseil. Ce qui est tout à fait logique au regard des valeurs défendues par les uns et les autres. Mais quand les commissaires UDC au sein de la commission financière dressent un bilan fallacieux et trompeur de la gestion des dicastères de gauche, nous condamnons cette opération électoraliste et réductrice. En cela, nous n'entrerons pas dans ces manœuvres en attaquant les dicastères de droite. Il s'agit d'une vision très simpliste de l'action du Conseil communal qui est censé travailler de manière collégiale. Nous sommes d'autant plus surpris de ces prises de position qui font fi des règles élémentaires de la gestion publique. A l'image du dicastère de l'instruction publique, il est très réducteur de mettre en parallèle les charges et les recettes chapeautant un domaine. Si le but est d'amener un éclairage rigoureux, il faut prendre en compte d'autres mécanismes tel que l'application du principe d'échéance qui porte doublement la charge d'un secteur durant l'exercice concerné. D'autre part, il convient également de prendre en compte de manière plus objective les secteurs d'activité de chaque dicastère. Les deux dicastères pris pour cible de ces attaques chapeautent des activités essentielles pour notre population:

l'école, le social, la culture, le sport et l'accueil de la petite enfance où d'importants chantiers ont été menés à bien. Il convient de relever également que différents investissements, notamment au niveau de l'accueil extra-familial, ont systématiquement été soutenus par les mêmes groupes qui, à la lecture des comptes 2011, tirent des conclusions hâtives et inexactes.

Si, sur un plan comptable, les chiffres sont dans le noir, la situation sociale et économique de notre population nous inquiète. Nul doute que les effets cumulés de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage et de l'AI fragilisent une part toujours plus grande de nos concitoyen-nés. Relevons que ces révisions ont été et sont défendues par la majorité bourgeoise aux Chambres fédérales. La gauche, PS en tête, s'est opposée à ces réformes visant un assainissement brutal de ces dispositifs au détriment notamment des jeunes. Si le recours à l'aide sociale, dont le financement est assuré conjointement par les communes et l'Etat, ne peut être vu comme une solution durablement tenable, la statistique de l'aide sociale établie par l'OFS nous éclaire un peu plus sur les bénéficiaires de l'aide sociale. A l'échelle cantonale, 1/3 d'entre eux ont une activité lucrative, un autre 1/3 est formé de familles monoparentales. Ne stigmatisons pas certaines catégories de nos concitoyens, admettons d'une part les reports de charges de la Confédération sur les cantons et les Communes, relevons la faiblesse des revenus touchés par certains de nos concitoyens et travaillons à l'amélioration du dispositif de prestations sociales en amont de l'aide sociale. La faiblesse de ce dernier est de longue date constatée, il est temps d'y remédier.

Vous l'aurez compris, le PS acceptera les comptes 2011 tout en souhaitant vivement qu'une réflexion soit menée sur la fiscalité (sous l'angle de la répartition des recettes), l'accès et le financement des prestations sociales et les reports de charges de l'Etat sur les communes. A l'heure où le canton de Neuchâtel se profile, à juste titre, comme UNE seule agglomération, il est temps d'ajuster nos schémas institutionnels à cette option ambitieuse et cohérente. Des réformes de fond devront être entreprises, nous les appelons de nos vœux mais pas à n'importe quel prix.

Merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et cultes) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi en premier lieu de vous remercier de l'accueil particulièrement favorable que vous réservez aux comptes 2011 de notre ville.

Rappelons d'abord que, pour la deuxième fois de la législature, les comptes de la Ville bouclent avec un résultat positif. S'il ne s'agit pas du meilleur résultat de ces quatre dernières années, le résultat 2008 lui étant supérieur, force est de constater que, après 2 exercices négatifs, nous pouvons nous réjouir de vous présenter ce soir un résultat positif.

Après 2 exercices difficiles, et ce en lien avec la crise économique mondiale, les comptes de notre collectivité montrent donc à nouveau une couleur réjouissante.

Le Conseil communal est satisfait de constater que la stratégie mise en place depuis 2008 porte ses fruits. En effet, les indicateurs significatifs que représentent l'augmentation de la population, les résultats comptables et le nombre d'emplois sont tous positifs. Ceci est, aux yeux du Conseil communal, la preuve que la politique mise en place depuis le début de la législature porte ses fruits et prouve le bien-fondé des décisions prises.

Avec un résultat positif de 1,167 million, notre commune reprend enfin sa place parmi les autres communes du canton quant au résultat des comptes de fonctionnement présentés.

Le résultat économique réalisé, de près de 5 millions, nous a permis d'amortir un certain nombre de non-valeurs, particulièrement des frais d'étude. Au surplus, nous avons pu appliquer le principe d'échéance, nous permettant ainsi d'anticiper la mise en application des principes qui nous seront imposés dans le cadre de MCH2. Par ailleurs, nous avons pu procéder à des attributions à une provision pour risques juridiques en cours de 270'000.-, à une réserve pour les abattoirs de près de 46'000.- et à deux attributions, de 100'000.- chacune, d'une part à la fondation Favre-Robert-Guyot-Binggely, d'autre part à la fondation Maurice Favre.

Enfin, le solde de la réserve pour mesures anticycliques créé en 2008 a été transféré à une réserve dite pour le préfinancement du projet d'agglomération et du plan directeur de mobilité. Il faut mentionner que le but de ces deux réserves est identique. Seule la limitation dans le temps, imposée dans le cadre de la réserve pour mesures anticycliques, est annulée pour la réserve pour le préfinancement du projet d'agglomération et du plan directeur des mobilités.

Profitant également des bons résultats des comptes 2011, le Conseil communal a également décidé d'augmenter de 1,8 million cette dernière, pour la porter à un montant de 4,885 millions à fin 2011.

Compte tenu des investissements importants, le Conseil communal considère comme prudent d'alimenter nos réserves. Nous avons pu en effet constater les incidences largement positives que les réserves créées en 2008 ont eues pour l'économie locale. Elles nous ont permis de jouer pleinement et parfaitement notre rôle anticyclique, alors que la crise financière mondiale était à son plus haut niveau.

Le compte des investissements fait apparaître, pour 2011, un montant de dépenses de 26,713 millions. Ce montant est dans la cible que nous avons définie dans le cadre du programme de législature 2008-2012.

Le graphique que vous trouverez en annexe 5.12 de notre rapport vous montre l'évolution des investissements nets réalisés depuis 2001. Vous constaterez que ceux qui sont réalisés depuis 2009 sont stables, bien qu'importants, et nécessaires à notre sens, et qu'ils correspondent à la

volonté émise par le Conseil communal dans le cadre de son programme de législation.

Certes, ces investissements sont importants, trop importants selon les critères d'un magazine que je ne voudrais citer ici. Mais les conditions du marché nous étant particulièrement favorables, nous pouvons considérer que les choix faits par le Conseil communal prennent un sens positif pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Avec un montant de plus de 24 millions, la fortune de la Ville semble suffisante pour faire face à nos obligations futures. Toutefois, comme tout bon comptable, nous dirions que la prudence reste de mise. Idéalement, une fortune de l'ordre de 40 millions serait de nature à satisfaire plus encore votre grand argentier.

Néanmoins, il y a lieu de tenir compte, dans ce cadre, de nos réserves latentes.

Ainsi, le Conseil communal se déclare satisfait des résultats présentés et se félicite de voir que les dépenses ont bien été tenues dans les limites du budget.

L'augmentation des recettes fiscales atteste de la bonne santé de notre industrie locale. Nous devons donc continuer à mettre en œuvre des mesures cadres qui permettront à celle-ci de se développer et de poursuivre son développement.

Au chapitre des emprunts, nous constatons une hausse de 11,323 millions. Cette hausse est largement imputable aux investissements faits. Ici aussi, nous devons rester extrêmement prudents et veiller à garantir à une bonne rentabilité des investissements réalisés. Notons toutefois que cette rentabilité ne doit pas forcément être financière, mais qu'elle doit aussi tenir compte d'autres facteurs, comme par exemple la qualité de vie qui, de facto, devrait nous apporter de nouvelles contributions.

L'augmentation du poste *Amortissements* est principalement explicable par des amortissements financés par un prélèvement à la réserve pour mesures anticycliques et à des amortissements complémentaires de nos valeurs. Le passage au principe d'échéance voulu par le Conseil communal provoque une augmentation du poste *Subventions*. Cette augmentation est principalement due à une double prise en compte de la participation communale aux institutions pour enfants handicapés. Nous en avons largement parlé jusqu'ici.

L'augmentation des recettes est, comme nous l'avons dit, principalement imputable à l'augmentation des impôts sur les personnes morales. Il faut toutefois être attentifs à la volatilité de ces revenus, comme cela a été relevé sur vos bancs. En effet, des différences de 10 millions peuvent parfois intervenir entre une année et l'autre.

Les autres recettes sont, fait réjouissant également, en progression par rapport au budget.

Le supplément de recettes réalisé par la redistribution du fonds dit de répartition intercommunale des personnes morales, soit 1,079 million, représente les premiers effets positifs de la réforme fiscale au plan cantonal.

En conclusion, nos comptes 2011 sont le reflet du climat favorable qui a prévalu dans notre région durant cet exercice. Ces conditions font que nous ne pouvons vous présenter aujourd'hui un résultat avec un écart positif de 2,7 millions, par rapport au budget, et de 7,146 millions en comparaison des comptes 2010, année durant laquelle nous étions encore dans une période de crise.

Le Conseil communal se dit une fois encore extrêmement satisfait de cette situation. Ainsi, la ligne de conduite faite de strict contrôle des dépenses et investissements mesurés a permis de poursuivre une politique que nous voulons ambitieuse, en garantissant la pérennité financière de notre ville.

Mais nous continuons de penser que les incertitudes liées à la conjoncture, aux reports de charges, toujours détestables, de l'Etat, et aux modifications législatives en cours doivent nous inciter à garder le cap de la prudence.

Enfin, le Conseil communal ne saurait terminer sans remercier celles et ceux qui ont contribué à ce que nous considérons comme un large succès. Les citoyennes et citoyens de notre ville, les entreprises, les collaboratrices et collaborateurs de notre administration, sans qui la réalisation de nos objectifs stratégiques n'aurait pas été possible.

Nous profitons ici de remercier l'ensemble des groupes pour le travail constructif dont nous avons pu bénéficier durant cette législature, et ce pour le bien de l'ensemble de la collectivité.

Merci à tous donc et Vive La Chaux-de-Fonds!

Discussion de détail

M. Pierre-Alain Borel, président, indique que toutes les interpellations encore pendantes seront traitées sous les chapitres concernés.

110 Conseil communal

Interpellation de M. Hughes Chantraine

Service des affaires régionales et des relations extérieures

Nous apprenons par courriel la constitution d'un nouveau service dans l'administration communale.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le communiqué de presse, ce service n'a jamais été inscrit au programme de législature.

En effet, sous le titre évocateur de son chapitre 1 du programme de législature 2008 -2012: projets liés à la ligne directrice n°1 « relations extérieures », le Conseil communal ne présente à aucun moment la création d'un service en tant que tel, mais propose plutôt le développement des relations publiques et de la promotion.

Or, ce projet a été réalisé par la constitution du service du même nom, doté d'un staff particulièrement généreux et dont nous peinons encore à entrevoir les effets, en regard de ce que pratiquait déjà M. Rémy Gogniat.

On a donc beaucoup de peine à comprendre pourquoi, aujourd'hui, notre exécutif nous impose un service de plus et du personnel coûteux, alors que son programme de législature est accompli.

De toute évidence, ou ce nouveau service est inutile, ou celui des relations publiques le deviendra au 1er mars ... !

Notre exécutif s'était engagé, et encore devant notre dernière commission financière au budget 2012, à être extrêmement vigilant sur la masse salariale et le nombre de collaborateurs au sein de notre administration. Et pourtant, il engage du personnel haut de gamme, créant, semble-t-il des doublons.

De plus, nous apprenons que, outre monsieur Jeanneret, dont on connaissait les immenses qualités d'architecte en charge du patrimoine, mais dont on soupçonnait moins le réseau diplomatique, la personne qui sera en charge du service est une employée du RUN.

La ville aurait-elle débauché cette personne? y a-t-il eu un appel d'offre au travers des médias locaux, régionaux? une mise à l'enquête publique a-t-elle été réalisée? Après avoir fouillé la presse régionale, nous n'en n'avons pas trouvé trace!

Ceci appelle quelques considérations, en plus des précédentes questions qui demandent toutes des explications poussées:

- *le conseil communal peut-il nous dire comment ont été respectées les règles élémentaires d'embauche pour ce nouveau service?*
- *peut-il aussi nous expliquer la pratique actuelle au sein de l'administration communale?*

Enfin si, comme le démontre la création du nouveau service, celui des relations publiques n'a pas donné toutes les satisfactions que le conseil communal en attendait dans son programme de législature, celui-ci va-t-il disparaître ou, pour le moins, être fortement remodelé?

Note: L'ordre des chapitres est respecté mais ces points sont traités à la fin de la discussion de détail, après le retour de M. Laurent Kurth.

M. Hughes Chantraine, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous pouvons, certes, comprendre ce qui a mené l'Exécutif à créer un tel Service au sein de notre Administration. Nous nous demandons, par contre, pourquoi, dans cette situation, il n'a pas pensé utile de proposer également un contrôle démocratique des décisions qui découleront de l'activité de ce nouveau Service.

En effet, Mesdames et Messieurs, il nous aurait semblé opportun de créer, conjointement à ce nouveau Service, une Commission des Affaires extérieures, ou bien, à l'instar de ce qui se fait au Grand Conseil en matière de conventions intercantionales ou internationales, impliquer le Bureau du Conseil général.

Dans ce genre d'affaires, il n'est pas rare que le Législatif soit mis devant les faits accomplis, servant juste d'alibi pour l'enregistrement formel d'un truc déjà, dans la réalité, tout signé, tout négocié et pour lequel, même la moindre virgule ne pourra plus être changée. Et il s'en dégage toujours comme un méchant relent d'amertume.

En attendant, le Service est efficient et pour cela, il a fallu le doter, mais qui dit nouveau Service, dit nouveau personnel ... mais, embaucher du personnel, cadre de surcroît, ce n'est pas tout à fait dans la vision qui a été défendue par le Conseil communal devant notre Autorité lors du dernier budget. Ce n'est pas non plus notre conception de la gestion d'une collectivité publique dans une période extrêmement chahutée et incertaine quant à l'avenir économique de la région.

Nous partons du principe qu'aucune mise à l'enquête publique n'a été réalisée pour l'engagement de Madame Meyer au sein de ce nouveau service des Relations extérieures. Rien, en tout cas, lors de nos recherches ne nous laisse penser le contraire.

Mais peut-être que notre Exécutif nous montrera que des appels d'offres ont été placés dans différents médias régionaux et tout sera dit sur le sujet.

De plus, les circonstances dans lesquelles les engagements ou cet engagement a été fait, nous laissent perplexes. Car ceci n'est pas sans nous rappeler le triste épisode de Bel-Air 61, où un certain nombre d'opérations ont été effectuées en dérogeant au respect des règles strictes en la matière. Maintenant, en termes immobiliers, ces règles sont devenues réelles, et je peux personnellement vous le confirmer ... !

Le Conseil communal entend suivre également « scrupuleusement » la législation quand il s'agit d'adjudication de marchés publics. La question ne se pose même pas. Pourtant, quand il s'agit d'engager du personnel, ces mêmes et pertinentes règles seraient-elles laissées de côté ... ?

Un appel d'offre par voie de presse ne serait-il pas le plus juste moyen de donner à toutes et à tous la possibilité d'accéder au marché de l'emploi communal ? Qui nous dit que Madame Meyer, qui je suppose possède de très hautes qualités, est vraiment la meilleure personne pour ce poste ? Une demande a-t-elle été déposée pour trouver quelqu'un à l'interne ?

Nous n'avons, pour l'instant, aucun moyen de le savoir ... et le doute persistera, ainsi que pour tout engagement à venir, tant que de telles pratiques seront admises dans notre Administration.

Nous savons que des postes de cadre seront à repourvoir, même très prochainement. Nous n'aimerions pas apprendre que notre Exécutif s'arroge le droit de passer par dessus les règles les plus élémentaires de gestion des ressources humaines.

Par conséquent, nous demandons un engagement ferme de sa part qu'il n'y aura plus d'engagement sans mise au concours, déjà au moins à l'interne, des postes proposés.

Merci donc au Conseil communal pour ses réponses.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est effectivement une réflexion importante qui a présidé à la création de ce service, après de nombreux efforts faits dans ce domaine, conformément à ce qui avait été annoncé dans le programme de législature. Peut-être que la création du service n'avait pas été annoncée, voire imaginée, à l'époque. En revanche, les efforts faits pour développer les relations extérieures de la ville de La Chaux-de-Fonds faisaient partie des priorités du programme de législature.

Les constats que nous avons faits sont les suivants: Tout d'abord, une série d'enjeux majeurs pour La Chaux-de-Fonds ne se joue pas, aujourd'hui, à La Chaux-de-Fonds, mais aussi dans des décisions qui se prennent ailleurs, et ce de plus en plus souvent. Deuxièmement, La Chaux-de-Fonds est encore trop souvent perçue - et pas uniquement par des journalistes - comme la petite bourgade de montagne au nord du Jura. Elle est perçue comme telle par nombre d'autorités et d'acteurs majeurs, par les milieux économiques, etc. Troisièmement, le pôle urbain organisé autour de La Chaux-de-Fonds - Le Locle est encore aujourd'hui une nébuleuse peu visible ou mal identifiée, ce qui nuit aussi au positionnement de notre ville.

Actuellement, nous constatons de plus en plus l'émergence des métropoles et agglomérations, qui transforment les lieux de décision et les espaces géo-institutionnels. On assiste en Suisse, tant dans les politiques nationales que cantonales, à une importance croissante des métropoles et agglomérations. La ville de La Chaux-de-Fonds doit s'inscrire dans ces tendances-là si elle ne veut pas échapper à une série de courants importants, notamment pour des choix d'investissements. Cela signifie donc des contacts nouveaux à nouer dans ces nouveaux espaces.

Dans les constats récents toujours, il y a l'évolution du RUN, qui a été affaibli, du moins comme support à la réflexion stratégique des autorités de ce canton. Il subsiste aujourd'hui, mais son rôle de support à cette réflexion stratégique s'est considérablement réduit.

Par ailleurs, le Conseil communal a multiplié des contacts bilatéraux de façon très positive ces dernières années. La nouvelle commune du Val-de-Travers est un interlocuteur important pour nous. La région de la Capi-

tale suisse organisée autour de Berne, de Brigue à La Chaux-de-Fonds, soit des frontières nord aux frontières sud du pays, s'est mise en place au cours des dernières années. Nous avons choisi de participer à cette organisation, car nous y voyons des enjeux extrêmement importants. La ville de La Chaux-de-Fonds est d'ailleurs membre du comité directeur de cette organisation.

Nous avons développé aussi des relations avec Besançon et l'agglomération urbaine du Doubs. Ces deux collaborations nous donnent des relais aussi vers la préfecture et la région de Franche-Comté, plus difficiles à établir pour une ville, puisque ce sont généralement les cantons qui ont des liens avec les préfectures.

Enfin, nous avons relancé des relations très fructueuses avec Bienne, malgré la concurrence sur le rôle de Métropole horlogère. C'est également très important pour la ville de La Chaux-de-Fonds et son positionnement dans l'Arc jurassien. Nous avons finalement débattu du rôle de coopération que pourrait jouer le Parc naturel du Doubs. Nous y voyons autant un organe de coopération qu'un organisme de développement touristique.

Par ailleurs, nul besoin d'insister sur le durcissement des fronts auquel nous avons assisté ces dernières années au sein du canton, par rapport à la compétition entre diverses collectivités et par rapport aux difficultés d'arbitrage que rencontre le canton sur toute une série de dossiers. Relevons aussi les difficultés que représente l'affirmation du rôle de pôle urbain, plus marquée aujourd'hui que par le passé, de la part de notre ville. Cela crée certaines rivalités, parfois saines et parfois un peu moins, difficultés qui méritent dans tous les cas que nous nous y préparions.

Il y a de nouveaux enjeux aussi aux portes de notre ville, avec des fusions en discussion des communes des Montagnes neuchâteloises. Il y a des nouveaux partenariats attendus avec le Val-de-Ruz, qui sera aussi une grande commune voisine, avec une quinzaine de milliers d'habitants.

Dans la même période, la ville de La Chaux-de-Fonds a pris la présidence du Réseau des villes de l'Arc jurassien. Elle a assisté aussi à un nouvel élan donné entre les cantons de l'Arc jurassien constitués dans Arcjurassien.ch, qui a pris la suite de la CTJ suisse. Enfin, de gros enjeux sont débattus au niveau des instances fédérales, qui concernent directement le développement de cette ville, tant au niveau de l'office du développement territorial, qu'au niveau des transports et des plans de développement ferroviaire.

La volonté du Conseil communal, dans ce contexte, est de ne pas être présent pour faire uniquement de la figuration ou nouer des contacts amicaux. C'est toujours très agréable, mais c'est insuffisant. Il nous faut défendre utilement les intérêts de la ville. Nous devons donc développer une stratégie, être actifs dans ces différents lieux, et c'est pourquoi nous avons pris la décision de créer un service ad hoc et de le doter de ressources qui aient le temps de prendre connaissance de rapports venant de

diverses sources, notamment les CFF ou des offices fédéraux, le temps de préparer des rencontres en cadrant les enjeux à défendre. Il s'agit également de combler au maximum l'affaiblissement donné au RUN.

Si on constate que La Chaux-de-Fonds est parfois oubliée dans les schémas nationaux ou régionaux, ou absente des stratégies des cantons voisins, il n'est certainement pas plus porteur de s'en émouvoir et de s'en plaindre publiquement que de faire en sorte que cela change. Et c'est bien dans cet esprit-là que nous avons décidé de créer ce service

Cela n'a pas été discuté dans le cadre du budget car, pour l'essentiel, les évolutions rappelées ici sont très récentes. Le Conseil communal a mené sa réflexion entre décembre 2011 et janvier de cette année, période durant laquelle il y a eu une véritable accélération dans ce domaine.

Nous n'avons pas surdoté ce service. Cela représente 1,1 poste au total, avec le déplacement de 0.3 d'un autre service. Cela n'a rien à voir avec les efforts qui ont été faits en matière de communication. Les missions sont clairement séparées, même si une certaine coordination est assurée afin que les objectifs des uns et des autres ne se contredisent pas.

Nous réfléchissons à la façon d'associer le Conseil général, mais ne sommes pas certains que la constitution d'une commission formelle soit la meilleure solution. Cette possibilité, ou celles évoquées de la réunion du bureau du Conseil général ou des présidents de groupe, sont en réflexion.

Concernant la manière dont le recrutement s'est effectué, il n'y a pas eu d'infraction aux dispositions du règlement, qui prévoit comme règle générale la mise au concours, mais qui prévoit aussi des dérogations à cette règle. Il peut y avoir des exceptions, telles que la promotion interne ou le recrutement par voie d'appel. Cela permet effectivement au Conseil communal d'engager une personne précise en renonçant à une mise au concours. Je précise que de telles démarches sont vraiment exceptionnelles et qu'elles sont pertinentes.

Dans le cas particulier, cette collaboratrice a un parcours de juriste, qui lui a permis de travailler en langue allemande. Ceci est notamment important pour nos relations avec Berne. Elle maîtrise parfaitement l'aménagement du territoire pour avoir travaillé quelques années au SAT. Elle a construit, sur les dimensions aménagement, transports et institutions, la structure du RUN avec son initiateur, qu'elle a accompagné après le SAT pour créer ce réseau. Dans le cadre du RUN, elle a été notre principale interlocutrice, notamment avec nos amis français. Elle a eu toutes les relations avec les communes voisines et Besançon. Elle a aussi été impliquée sur trois projets de fusion de communes dans ce canton auxquels le RUN a été associé.

Au moment où elle-même commençait à se poser des questions sur son avenir au sein du Réseau urbain neuchâtelois, compte tenu de son évolution, et au vu des éléments précités, le Conseil communal a estimé qu'elle était la personne rêvée pour cette fonction. Je dirais même "mieux

que ce à quoi nous pouvions rêver". Nous avons donc effectivement fait le choix, dans ce cas-là et exceptionnellement, de procéder par voie d'appel.

M. Hughes Chantraine, UDC: Je souhaiterais encore poser quelques petites questions. S'il s'agissait vraiment de LA personne qu'il nous fallait, pourquoi ne pas en avoir parlé à la commission financière, par exemple ? Cela aurait dissipé tous les doutes et réglé plus judicieusement le cas.

Deuxièmement, dans les remplacements de cadres et chefs de service qui risquent d'arriver prochainement, des situations telles que celle-là vont-elles se reproduire ?

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Pour le premier point, je prends note de la remarque. Elle sera incluse dans l'examen en cours sur la manière d'associer le Conseil général, d'une manière ou d'une autre, dans ce domaine.

Concernant votre deuxième question, je n'ai pas en tête de cas concret dont je me sois occupé qui aurait passé par la même procédure.

L'interpellateur se déclare satisfait.

211 - Bâtiments locatifs

M. Daniel Musy, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je souhaite poser une question concernant les alentours des immeubles communaux. En effet, on peut se demander s'il y a des concierges qui s'occupent de balayer les trottoirs, de couper les mauvaises herbes, d'enlever le gravier de l'hiver, etc. Nous avons en effet constaté dans différents lieux que ce n'était pas forcément toujours le cas, par exemple au nord des immeubles Commerce 95-105. Je suis aussi préoccupé par tout le tour des magnifiques immeubles légués à la ville par Amélie et André Sandoz à la rue de la Promenade 8-10, dont les alentours sont vraiment dans un état déplorable. Cela ne fait pas honneur à la ville, puisque ce sont les seuls trottoirs de la rue qui ne sont pas balayés. C'est d'autant plus curieux que, lorsqu'on lit le rapport de gestion détaillé, on constate que l'entretien du jardin prend 129.5 heures aux jardiniers communaux. Sur ces 129.5 heures, ne serait-il pas possible d'en consacrer une tous les deux mois pour donner un coup de balai ?

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous n'allons pas contester l'analyse de M. Musy. Nous avons deux problèmes avec les alentours des immeubles communaux, qui s'inscrivent dans la politique d'économie mise en place. Nous avons réduit les effectifs des Espaces verts ainsi que les postes de conciergerie. Ces deux objets

donnent effectivement lieu à des prestations aujourd'hui insuffisantes. Des locataires nous le font remarquer eux aussi, par exemple au niveau des herbes qui deviennent très hautes. Cela n'implique bien sûr pas de responsabilité des Espaces verts, puisque la décision doit venir de plus haut et que je n'en ai pas encore parlé au Conseil communal.

L'entretien des alentours pose bien sûr la question du rôle des concierges. C'est aussi une question à traiter à la gérance, tant en ce qui concerne l'entretien qu'en ce qui concerne le rôle que doit jouer le concierge dans un immeuble (rôle social, rôle d'arbitrage lors de petits conflits de voisinage, etc.).

La gérance des immeubles a connu passablement de difficultés ces deux dernières années, avec des grands mouvements de personnel et des projets de grande ampleur en termes de rénovation. Il y a aussi eu le départ du chef de service.

En outre, il a fallu aussi gérer les incertitudes liées aux mandats de la Caisse de pensions, qui représentent 50% de notre parc immobilier.

Autant dire que, dans ce contexte, vos questions, aussi légitimes qu'elles soient, n'ont pas fait l'objet d'une priorité. Nous l'admettons.

Concernant la rue de la Promenade, je tiens à relever le soin tout particulier qu'ont porté les Espaces verts pour soigner le *Jardin d'Amélie* pour le maintenir dans un état exemplaire. En revanche, il est vrai que le nettoyage des alentours a été un peu négligé.

Pour les immeubles de la rue du Commerce, nous avons beaucoup de souci. Il y a des retards d'entretien très importants, des balcons menaçant de s'effondrer, des morceaux de façade de tomber sur la tête des gens. La réfection fera l'objet d'un rapport au Conseil général mais, dans l'intervalle, nous avons privilégié les questions de sécurité plutôt que celles de la propreté.

Je confirme donc que la question de la fréquence de passage des Espaces verts sera discutée avec la gérance et la question du rôle des concierges sera aussi reprise. Pour l'instant, vous avez constaté que la priorité a plutôt été mise sur les investissements ces dernières années (barrières, murs, murets, façades, etc.).

L'interpellateur se déclare satisfait.

301 - SCAS - Office d'aide sociale

M. Olivier Ratzé, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comment se fait-il que la commission de l'action sociale, de surcroît une commission de gestion, siège alors que le quorum n'est pas atteint, ceci en dépit de la clarté de l'article 117 du règlement général, et ceci dans une séance où il s'agit d'accepter les comptes du service, comptes acceptés par 4 voix, alors qu'elle compte 11 commissaires ?

Mme Annie Clerc, conseillère communale (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement la commission s'est réunie et le quorum n'était pas atteint. La majorité des membres présents a décidé que la commission siégerait et adopterait les comptes.

430 - Ecole obligatoire

Mme Mariette Mumenthaler, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport de la *Direction 09* nous avait été promis pour 2011. Ce rapport est en cours et nous avons pris connaissance du calendrier de présentation aux différentes instances scolaires, enseignants y compris. Mais qu'en est-il de la présentation de ce rapport au Conseil général ? Pour quand est-ce prévu et peut-on savoir pourquoi ce rapport a pris plus d'une année de retard ?

Mme Annie Clerc, conseillère communale (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez –moi de m'inscrire en faux par rapport aux accusations du groupe UDC sur le budget de l'Instruction publique.

Permettez-moi aussi de m'étonner qu'un conseiller général aussi expérimenté ne prenne pas la peine de lire les remarques, ni le rapport de la sous-commission, ni de prendre langue avec son collègue présent à la séance de la sous-commission.

On ne peut comparer que ce qui est comparable.

La participation de la Ville aux établissements spécialisés pour les enfants chaux-de-fonniers a vu sa facture de 850'000.- comptabilisée à double pour respecter le principe de l'échéance.

De plus, en 2011, la ligne de ces mêmes établissements spécialisés ne peut pas être comparée à 2010, puisque la loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents sur le prix / jour déploie ses effets et multiplie par 4 le prix par jour.

Une autre demi-facture a été enregistrée pour répondre au principe d'échéance.

Il a été aussi notifié à la sous-commission l'enregistrement de 400'000.- d'amortissement de la halle Volta, inexistant en 2010, ainsi que la décision de remettre les revenus des loyers de Fantaisie à la gérance de la Ville, tant que ces bâtiments n'étaient toujours pas libérés pour les futurs usages scolaire et parascolaire

De plus, sachant que 85% du budget concerne les salaires et que 85% de ceux-ci dépendent de la politique salariale de l'Etat, je ne peux que remercier la direction de l'Ecole obligatoire d'avoir contenu les comptes, principalement les BSM inférieurs au budget.

Votre remarque me laisse songeuse. L'honnêteté aurait voulu que vous affiniez vos propos. Votre intervention falsifie la réalité et simplifie à outrance, en toute connaissance de cause. Mais peut-être que la période préélectorale n'y est pas étrangère.

Il en est de même pour le dicastère de M. Veya, pour lequel vous devez tenir compte du changement de missions et d'affectation au service de la jeunesse, alors même que vous faites partie de la commission de l'action sociale, qui en a été largement informée.

J'aimerais maintenant revenir à la question des Verts sur *Direction 09*. La question nous surprend aussi, Mme Mumenthaler, puisqu'elle a déjà été posée au Conseil général du 6 mars et que j'y ai répondu, lorsque nous avons discuté du rapport relatif à la régionalisation de l'école obligatoire. Au-delà des questions liées au cercle scolaire, des questions sur l'organisation *Direction 09* avaient été posées. J'avais dit que la réorganisation de l'école obligatoire, en avance par rapport à la réorganisation entreprise par les autres cercles scolaires du canton, était un immense chantier, auquel se sont attelés les membres de la direction et de la direction adjointe. La nouvelle structure est en cohérence avec le concordat Harnos et la convention scolaire romande.

Je ne vais pas vous relire toute la réponse que j'avais donnée ce jour-là, mais la démarche se faisait dans une démarche-pilote et elle s'inscrivait dans un moment difficile, par la cohabitation de nouvelles structures avec l'ancienne structure, qui cohabitent jusqu'en juin 2011. Nous avons donc travaillé en parallèle. La superposition a rendu difficile le travail de la direction et des enseignants.

Effectivement, l'enquête a eu lieu, comme expliqué au mois d'avril. Les retours de l'enquête sont arrivés cette semaine et vont être soumis au conseil de l'école (puisque l'un des buts de *Direction 09* était d'impliquer le conseil de l'école, puis le conseil d'établissement scolaire). En fonction des conclusions de l'enquête, il sera proposé des pistes de réflexion, des pistes d'aménagement et le rapport au Conseil général, comme je l'ai dit au mois de mars, sera présenté à la fin de l'année.

Mme Sarah Diaz, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons pu lire la semaine dernière dans la presse que la couverture amovible de la rue du Collège ne pourrait être opérationnelle pour la Fête de mai de cette fin de semaine, ce que nous ne pouvons que regretter profondément. Nous aimerions donc que le Conseil communal puisse nous donner quelques informations sur l'avancée des travaux. Nous nous inquiétons en particulier pour le festival de la Plage, manifestation phare de notre ville durant l'été. Cette couverture sera-t-elle fonctionnelle pour la prochaine édition?

502 - Bibliothèque des jeunes

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous nous étions déjà inquiétés de l'avenir de la ludothèque. Nous croyons savoir que le Conseil communal est en contact avec cette institution. Peut-on avoir des renseignements sur l'évolution de ces contacts ?

511 - Musée d'histoire naturelle

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le projet de Naturama est reporté d'année en année. On parle de rétro-planning dans le rapport de sous-commission. Quand ce rétro-planning sera-t-il établi et quand un rapport sera-t-il présenté à notre Conseil ? Comment le Conseil communal compte-t-il respecter les délais, puisque 2016 n'est pas loin ?

520 - Service des sports

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette question pourrait tout aussi bien prendre place dans les comptes du service de la jeunesse car elle est transversale. Au cours de cette dernière législature, les besoins des enfants jusqu'à 12 ans ont bien été pris en compte, et nous vous en remercions.

Cependant, pour les adolescents, l'offre en termes de loisirs n'est pas encore assez étoffée.

Nous ne parlons évidemment pas des activités mises en place par le secteur d'animation du Centre de la jeunesse

Les jeunes qui veulent se retrouver pour faire du basket, du foot, du roller, du skate, de la trottinette de manière informelle ont peu d'endroits en ville pour pratiquer leur hobby.

Le skatepark n'est pas ouvert très souvent et pourrait peut-être s'agrandir, la rampe de la place des forains est petite et très fréquentée; il n'y a pratiquement aucun endroit pour faire du roller !!

Nous savons tous qu'il vaut mieux que les jeunes se dépensent en pratiquant des activités sportives plutôt qu'ils errent en ville, sans but et sans endroits qui leur seraient dédiés.

Est-ce que le Conseil communal peut se pencher sur ce problème rapidement afin de proposer des lieux de rencontre pour les jeunes et, pourquoi pas, d'aménager quelques endroits partiellement abrités, simplement pour qu'ils puissent discuter et être ensemble?

La création du lien social est fondamentale, surtout à cet âge souvent difficile, il nous semble donc essentiel de prendre en compte les besoins des jeunes.

Je vous remercie.

550 - Service de la jeunesse

Mme Mariette Mumenthaler, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans le rapport de sous-commission, nous lisons que le service de la jeunesse occupe actuellement une centaine de personnes âgées de 17 à 80 ans, à des taux variables. S'agit-il du premier pas vers une retraite fixée à 80 ans? Plus sérieusement, nous souhaiterions obtenir quelques explications à ce sujet.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et intégration): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, concernant la ludothèque, je peux effectivement vous confirmer que nous avons eu plusieurs contacts avec les responsables ces derniers mois. Nous avons évalué les besoins et je suis maintenant au stade où il faut chiffrer ces besoins et, évidemment, le Conseil communal sera saisi de cette question dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, qui a commencé cette semaine. La ludothèque n'est donc pas oubliée et les réflexions sont en cours.

De même que n'est pas oublié le Naturama. Il faudrait d'ailleurs que le chef de dicastère soit particulièrement distrait pour oublier un sujet de cette importance, sur lequel de nombreuses réflexions ont eu lieu depuis de nombreuses années. Trop nombreuses peut-être !

Comme vous le savez, nous avons effectivement aujourd'hui une deadline (je profite de l'absence de Didier Berberat pour reprendre un anglicisme...). La poste a en effet mis une limite au bail du musée.

Nous avons donc effectivement mis en place un rétro-planning pour tenir compte de cette deadline et des études encore nécessaires. Dans le budget 2012, comme vous le savez, le Conseil communal a octroyé des moyens supplémentaires au Musée d'histoire naturelle pour que l'étude muséographique puisse être conduite à terme. Nous sommes donc maintenant dans une phase de consolidation de l'étude architecturale, de façon à pouvoir présenter un projet au Conseil général au début de la prochaine législature. Pour l'instant, le dossier avance à un rythme relativement normal.

Concernant les places de jeux pour les enfants de plus de 12 ans, mes collègues concernés complèteront, mais je peux dire en préambule que le constat fait par Mme Gagnebin est partagé par le Conseil communal. On sait qu'il y a des besoins et des attentes pour cette catégorie d'en-

fants. Nous avons récemment parlé au niveau du Conseil communal du projet qui doit prendre place au paddock et qui prend en compte cette dimension.

Concernant divers aménagements, à plusieurs reprises ces dernières années, au moment des arbitrages sur les investissements, le Conseil communal a malheureusement dû renoncer à un certain nombre de projets, qui touchaient notamment le skate-park ou un aménagement plus important de la rampe à la place des Forains. Par ailleurs, il faut aussi avoir en tête que ces ados et pré-ados (on le voit notamment lorsque les beaux jours reviennent sur la place Espacité, où ce type d'activités est pourtant interdit) préfèrent pouvoir exercer cette activité dans un endroit où ils peuvent être vus, ce qui est le cas à Espacité, plutôt que dans un endroit où ils seraient plus à l'écart, comme à la place des Forains. Je pense que nous devons prendre aussi en compte cette dimension là. Ce n'est pas une façon de dire qu'il ne faut rien proposer sur des espaces de jeu pour les adolescents. Il faut simplement avoir en tête que, même si on multipliait ce type d'espaces en ville, ce que le Conseil communal ne refuserait probablement pas de faire, du moins dans une proportion raisonnable, il est évident que le public concerné aimerait aussi utiliser la rue, la place publique.

Mme Annie Clerc, conseillère communale (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, concernant les personnes qui travaillent au service de la jeunesse entre 17 et 87 ans dans le cadre du secteur de l'animation socio-culturelle, il y a des programmes d'activités pour tous. Il y a dans ce cadre une personne de cette tranche d'âge qui met sa passion à disposition des jeunes, à savoir les échecs, si ma mémoire est bonne. Il s'agit donc d'activités intergénérationnelles.

Concernant la question de Mme Gagnebin, elle fait référence à plusieurs axes de discussion. Il y a d'abord tout ce qui concerne la prise en charge d'activités pour les 12-18 ans, des activités dans les murs et hors des murs, des activités le mercredi, le vendredi et le week-end, ainsi que la volonté de mettre à disposition des lieux plus ouverts pour la rencontre.

Je pense qu'un état des lieux actuels (volley, basket, etc) devrait peut-être fait mais je vous rassure, une réflexion est déjà en cours au service de la jeunesse concernant la rampe de skate trop petite; elle pourrait être transformée en une piste en béton beaucoup plus modulable et permettant à des jeunes d'exercer leurs talents.

Une réflexion est également ouverte quant à l'animation éventuelle de cours d'école après les heures scolaires.

M. Jean-Pierre Veya, conseiller communal (Affaires culturelles, santé, sports et intégration): Le Conseil communal s'enrichit en écoutant car, en écoutant ma collègue, je constate que j'ai oublié de donner une

précision sur les terrains accessibles à des pré-adolescents ou adolescents. Je rappelle que tous les terrains de sport de la ville sont ouverts au public, même s'ils sont clôturés... pour éviter qu'on y pénètre avec des voitures, ce qui arrive, il faut le savoir! Relevons par exemple qu'à Neuchâtel, il a fallu intervenir sur un terrain synthétique où des gens organisaient un pique-nique avec un feu !

Le Conseil communal souhaite que les installations restent ouvertes et à disposition du public. Cela ne va pas parfois sans poser quelques problèmes de cohabitation. Pour prendre l'exemple du nouveau terrain synthétique qui a été réalisé aux Forges, il est très sollicité par tous les jeunes du quartier et, parfois, il y a certains problèmes de cohabitation, par exemple lorsque ces jeunes se sont installés une partie de l'après-midi et que le FC Le Parc arrive pour pratiquer les entraînements qui sont sur le calendrier. Ce n'est pas toujours facile de faire évacuer le terrain.

M. Jean-Charles Legrix, conseiller communal (Infrastructures et énergies): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, concernant la couverture amovible de la rue du Collège, je vous donnerai un peu l'histoire.

En 2008, mon collègue Jean-Pierre Veya a demandé au service d'architecture et des bâtiments (SAB) de faire une étude pour couvrir une partie de cette rue. Un avant-projet a été développé par une entreprise spécialisée et elle nous a remis un rapport en 2009. Ensuite, dans le cadre de la discussion difficile de préparation du budget, ce projet a fait partie de ceux qui ont été tracés en 2010 et 2011. Il a donc été accepté en 2012.

Dès que le projet a été accepté par votre Conseil, nous avons demandé à l'entreprise de nous remettre l'étude finale, remise en mars de cette année. Le bureau d'ingénieurs a reçu le dossier technique le 23 mars afin de dimensionner les ancrages des câbles à fixer dans les façades.

Le 3 avril, ils nous ont annoncé que les forces de traction indiquées dans le projet (entre 4 et 13 tonnes) étaient incompatibles avec les façades en maçonnerie de cette rue. Les deux entreprises se sont rencontrées et ont confirmé que les calculs faits par le bureau d'ingénieurs étaient justes et que, par conséquent, le délai du 11 mai ne pourrait plus être tenu.

Le projet est donc revu par l'entreprise spécialisée afin d'arriver à des forces plus faibles. Cette entreprise a reconnu qu'elle aurait dû faire ces contrôles précédemment et l'a indiqué dans son rapport. Elle n'avait pas imaginé de telles charges et jugé utile de commander une étude.

Le prochain délai d'exécution pour la mise en place de la couverture est fixé au 5 août, pour le festival des Six-Pompes.

M. Hughes Chantraine, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais revenir sur l'intervention de la représentante du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Borel, président: Monsieur Chantraine, je suis navré mais il n'est pas prévu qu'on ouvre à nouveau la discussion à ce stade des débats.

M. Hughes Chantraine, UDC: Il me semblait que j'avais le droit de répondre mais je me suis permis un petit délai de réflexion.

M. Pierre-Alain Borel, président: Je confirme hélas que cela n'est pas prévu.

600 - Finances

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais ici répondre à deux questions qui m'avaient été posées par le PLR concernant les impôts sur les personnes physiques, d'une part, et la péréquation, d'autre part.

Tout d'abord, les résultats positifs présentés auront vraisemblablement un effet négatif, mais mineur, sur la péréquation, étant entendu que d'autres facteurs entrent dans le calcul de cette péréquation, notamment les impôts des personnes morales, etc. A ce stade, l'Etat n'a pas encore pu refaire les calculs pour nous donner les informations définitives à ce sujet.

Je préciserai que la péréquation est actuellement largement discutée au niveau cantonal. Nous allons vraisemblablement devoir y "laisser des plumes", mais il est de notre volonté d'équilibrer les différents projets que nous avons, les personnes morales, les personnes physiques, la péréquation et le désenchevêtrement, pour obtenir une situation en tout cas égale, voire meilleure, pour notre collectivité.

Concernant la capacité contributive des personnes physiques, il est évident que nous avons un problème, notamment au niveau des cadres supérieurs. Ceci étant dit, j'aimerais "tordre le cou" à une image laissant penser que les gens qui viennent à La Chaux-de-Fonds émargent aux services sociaux. Nous pouvons constater que la capacité contributive des gens que nous accueillons est pour le moins égale à la capacité contributive des gens qui y sont déjà. On peut donc considérer que ce sont des contribuables à capacité contributive égale qui viennent. Il est évident que nous serions très intéressés à avoir une augmentation de la moyenne de cette capacité.

710 - Voirie, frais d'entretien

M. Charles-André Favre, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je souhaiterais juste poser une question, en m'excusant par avance auprès du représentant du Conseil communal de ne pas l'avoir posée avant, mais elle est venue très récemment à mes oreilles.

J'aimerais savoir s'il est exact qu'un véhicule qui était prévu pour les travaux publics, en l'occurrence une brosseuse, a été acquis sans filtre à particules, alors même qu'on pourrait supposer, étant donné la nature de l'objet, qu'il est fréquemment en relation avec beaucoup d'utilisateurs, exposés ainsi à des microparticules qu'ils ne devraient pas recevoir!

M. Laurent Duding, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous souhaiterions revenir sur l'état des trottoirs. A certains endroits de notre ville l'état de ceux-ci n'est simplement pas acceptable pour une cité qui se veut attrayante et dynamique. Notre groupe souhaite avoir plus de détails sur le programme de rénovation arrêté par le Conseil communal en la matière. Le PS souhaiterait qu'un inventaire soit rapidement établi. Quelle est la vision et l'appréciation du Conseil communal et le montant porté au budget est-il suffisant ? Il y va de l'image de notre ville et surtout de la sécurité des piétons de tout âge qui empruntent au quotidien nos rues.

716 - Enlèvement des déchets non valorisables

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons connu quelques soucis avec la carrière des Endroits. Le Conseil communal a-t-il des nouvelles sur ce qui se passe? Je crois que c'est l'Etat qui est en charge du dossier mais notre commune se soucie-t-elle de cette situation ?

717 - Déchets

Interpellation

Gymnastique acrobatique à la nouvelle déchetterie

Les compartiments bétonnés de la nouvelle déchetterie intercommunale ont été mal conçus et/ou construits. Ils sont beaucoup trop hauts. Pour se débarrasser des vieux meubles, des cartons ou des piles de journaux, il faut soulever le matériel à la force des bras et le projeter en l'air dans les bennes.

Nous souhaitons savoir pourquoi ce travail a été ainsi réalisé?

Qui a conçu les plans de ces compartiments, qui a surveillé le chantier?

Pourquoi les conditions de travail du personnel sur place n'ont-elles pas fait l'objet d'une plus grande attention (en relation avec l'étroitesse des locaux proposés)?

Des dédommagements pour mauvaise exécution peuvent-ils être envisagés?

Quelles solutions seront rapidement proposées afin que le dépôt des déchets ne devienne pas un exercice de gymnastique acrobatique? Feront-elles augmenter la taxe de base? Quid de la participation des communes partenaires en cas de surcoûts?

Celia Clerc, Silvia Locatelli, Katia Babey, Pascal Bühler, Monique Gagnebin de Pietro

6.3.2012

Interpellation

Amélioration des mini-déchetteries à La Chaux-de-Fonds

Les Chaux-de-Fonniers sont très consciencieux et trient les déchets comme il le leur a été demandé de le faire avec l'introduction de la taxe au sac à CHF2.-.

Or que constatons-nous ?

Les Loclois peuvent mélanger le papier et les cartons et pourtant ils sont associés à la déchetterie intercommunale.

Dans certaines communes du bas du canton, les déchets en plastique ne doivent pas être mis dans les sacs taxés.

Il est donc évident que les Chaux-de-Fonniers auront besoin de davantage de sacs gris.

Cela nous paraît inéquitable.

Pour nous mettre sur un pied d'égalité avec Le Locle, nous pensons que les petits cartons doivent pouvoir être jetés dans une minidéchetterie.

Quant aux déchets en plastique, nous pensons que la façon de les traiter doit être la même dans tout le canton. Les députés PLR ont d'ailleurs déposé une interpellation au Grand conseil.

Comment se positionne le Conseil communal ?

Qu'entend-il entreprendre pour satisfaire notre population ?

Sylvia Morel, Valérie Camarda, Pierre-André Rohrbach, Bastian Droz, Claude-André Moser, Yves Strub

3.4.2012

Interpellation

Vadec SA et principes gouvernant le droit des marchés publics

Le 11 mai 2010, Vadec SA a adjudgé un marché public concernant la livraison d'un système pour le traitement des boues de station d'épuration. Alors que le délai de recours contre cette décision d'adjudication n'avait pas encore expiré, Vadec SA a conclu le contrat avec l'adjudicataire le 20 mai 2010. L'information de la signature du contrat n'a été divulguée qu'après que ce dernier ait largement été exécuté. Un tel comportement viole le principe de l'interdiction de l'abus de droit, ainsi que les principes gouvernant le droit des marchés publics, en particulier, l'interdiction de la conclusion du contrat avant l'expiration du délai de recours. De plus, cette situation s'inscrit dans une politique de fait accompli, qui revient à vider de sa substance la procédure d'adjudication des marchés publics, destinée pourtant à assurer la légalité et la protection des droits des soumissionnaires. D'ailleurs, la Cour de droit public du Tribunal cantonal admet que : "La société [Vadec SA] a gravement violé les principes essentiels gouvernant le droit des marchés publics [...], ainsi que les principes généraux de droit administratif

Face à ce contexte, le groupe socialiste souhaite savoir ce que le Conseil communal envisage de faire afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir. De même, quelles mesures concrètes sont prévues afin de s'assurer que les principes gouvernant le droit des marchés publics (transparence de la procédure, non-discrimination et concurrence efficace entre les soumissionnaires), ainsi que les principes généraux de droit administratif (abus de droit, bonne foi, caractère obligatoire des considérants de l'autorité de recours) seront dans le futur respectés ?

A cet effet, mais également dans le but d'éclaircir les faits ici en cause, un audit externe pourrait notamment être mis en place. Quelle est la position du Conseil communal sur ce point ?

En outre, le groupe socialiste souhaite savoir s'il faut s'attendre à voir d'autres marchés publics menés par Vadec SA être également remis en cause (on peut penser à la gestion des déchets ou des sacs taxés) ?

Enfin, est-il à craindre que cet événement nuise aux intérêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans la perspective des investissements futurs liés au regroupement des usines d'incinération en un seul site ?

Laurent Duding, Monique Gagnebin de Pietro, Daniel Musy, Silvia Locatelli, Katia Babey

Mme Celia Clerc, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quatre mois après l'ouverture de la déchetterie intercommunale, force est de constater que cette infrastructure ne donne pas entièrement satisfaction.

D'une part, les conteneurs ainsi que les compartiments bétonnés sont d'une hauteur telle qu'il est difficile d'y jeter les différents déchets, sans demander de l'aide aux autres usagers ou aux employés communaux, lesquels sont d'ailleurs débordés. Sur ce point, il faut relever que les échelles installées, en appui sur certains compartiments bétonnés, ne résolvent pas les difficultés en lien avec la hauteur des conteneurs, mais sont tout au plus sources de dangers potentiels pour les usagers.

D'autre part, les conditions de travail des employés de la déchetterie intercommunale laissent à désirer et des améliorations, notamment au niveau des infrastructures mises à disposition des travailleurs, s'avèrent nécessaires. A l'heure actuelle, une baraque de chantier fait office à la fois de bureau, de cuisine, de vestiaire et de local d'entreposage des différents produits, ce qui non seulement n'est pas satisfaisant pour une infrastructure permanente, mais ce qui n'est pas non plus respectueux des exigences en matière de protection des travailleurs. Cette baraque de chantier est de plus chauffée à l'aide d'un radiateur d'appoint et seule une toilette chimique portable est mise à disposition des employés. Notons encore – comme déjà dit – que les travailleurs sont débordés et ont eu à travailler plusieurs week-ends de suite.

Enfin, le fait que la déchetterie ne soit pas fermée latéralement est problématique pour l'entretien des machines, qui sont ici exposées aux intempéries.

Le groupe socialiste souhaite donc avoir des précisions sur ce qui est envisagé afin d'améliorer cette infrastructure tant dans l'intérêt des usagers que de celui des employés communaux.

Merci pour vos réponses et votre attention.

Mme Sylvia Morel, PLR: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre interpellation vise plutôt à améliorer le confort des usagers. Elle est relativement claire. Nous aimerions qu'on se positionne par rapport aux cartons, par rapport à la Ville du Locle. Au Locle, on peut tout mélanger, alors qu'ici on doit trier. Il faudrait donc prévoir aussi des containers pour les petits cartons.

En outre, il y a une évolution concernant les déchets en plastique. Le Conseil d'Etat va imposer aux villes d'accepter aussi cette matière. Cette récupération sera-t-elle intégrée dans les mini-déchetteries ? Il faut en effet reconnaître que notre déchetterie est passablement décentrée et que cela représente quelques kilomètres pour certains. Concernant les déchets quotidiens, il serait donc bien de pouvoir les déposer en ville.

M. Laurent Duding, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en préambule, nous tenons à préciser qu'une interpellation de même nature a été déposée par le groupe socialiste du Conseil général de la Ville de Neuchâtel. Vous aurez certainement pu prendre connaissance dans les médias des réponses apportées par le chef du dicastère de tutelle de l'Exécutif du Chef-lieu, par ailleurs membre du PLR.

Le contenu de notre interpellation est clair et complet, notamment sous l'angle des considérations juridiques. En intervenant sur ce thème, nous ne souhaitons pas refaire le débat, les tribunaux ayant rendu leur jugement: les fautes et manquements commis par le conseil d'administration de VADEC sont avérés. Ce qui est d'autant plus inquiétant à nos yeux, ce sont les agissements qui ont suivi et le fait que les membres du Conseil d'Administration, tous issus des rangs de la droite, ont préféré la politique de l'autruche en tentant de nier à plusieurs reprises la responsabilité de la société.

La gestion de ce dossier nous interpelle et nous inquiète, il en va des règles élémentaires de bonne gestion d'une collectivité. Nous fonctionnons dans un cadre donné, et ne pas le respecter revient à mettre gravement en péril les principes de base de bonne gouvernance de notre collectivité dans le cas précis lors de l'attribution de marchés publics.

Qu'en est-il du respect de la loi? Certains élus, dans le cadre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration de VADEC SA, en sont allés jusqu'à omettre d'annoncer des éléments essentiels au tribunal. Or, ces mêmes personnes se font les chantres de la gestion rigoureuse des deniers publics et du respect de la loi.

Par cette interpellation, nous souhaitons nous assurer qu'il n'y aura pas d'effets collatéraux pour notre ville dans la perspective d'importants investissements qui devraient être consentis dans les années à venir en matière de gestion des déchets?

Est-ce que le Conseil Communal partage nos inquiétudes?

Et surtout que compte-t-il faire pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir? Concrètement, des propositions ont-elles été faites au Conseil d'administration de VADEC SA allant dans ce sens?

Merci pour votre attention et pour les réponses fournies.

733 - Parc zoologique et vivarium

M. Pierre-Yves Blanc, Verts: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous nous étions aussi inquiétés de l'avenir de la SPA. Leur agrandissement a été refusé par le SUE. Nous avons compris que le Conseil communal continuait d'avoir des contacts avec la SPA. Quelle voie a-t-elle été choisie ? Y a-t-il une solution en vue ou pas ?

M. Jean-Charles Legrix, conseiller communal (Infrastructures et énergies): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, concernant tout d'abord la brosseuse sans filtre à particules, voici la réponse que je peux faire, et que vous pourriez transmettre à votre informateur.

Le 4 mai 2012, j'ai présenté la demande au Conseil communal étant donné qu'il s'agissait d'une dépense d'une certaine importance. Dans le respect des marchés publics, nous devons toujours avoir trois offres. Le service de la voirie me fournit donc trois offres, par l'intermédiaire de l'ingénieur. Les offres doivent concerner des machines comparables, mais de marques différentes.

Pour ces trois offres, il n'y avait pas de filtre à particules.

La meilleure offre, qui était de CHF 237'506.-, était en ordre pour moi et je l'ai donc présentée au Conseil communal, qui a validé l'achat. J'ai ainsi obtenu l'autorisation d'engager cette dépense.

J'apprends ensuite qu'on va me livrer un véhicule muni d'un filtre à particules en option, dont personne n'a jamais parlé, et qui va occasionner un surcoût de CHF 17'820.-! Dès lors, si j'avais accepté, cela aurait signifié qu'il y avait distorsion de concurrence avec les autres et, ce qui est beaucoup plus grave, si je n'avais pas remarqué cela, le filtre à particules aurait passé accessoirement dans les achats de matériel. J'ai donc téléphoné personnellement au fournisseur en disant que jamais je n'accepterais cette manière de faire. Dès lors, j'ai exigé que ce filtre à particules, qui n'avait pas été commandé, et dont certains parmi vos informateurs ont peut-être dit "Ce n'est pas grave, on va s'arranger!", soit démonté. Il n'avait ni été commandé, ni validé lors de la comparaison des offres et le Conseil communal avait accepté une dépense de 237'000.- et non de 255'000.-.

Concernant l'état des trottoirs, avant le début des chantiers gérés par la Ville dans le cadre des travaux Viteos - TP dans le cadre des campagnes de renouvellement des revêtements routiers, nous prenons contact avec les propriétaires de trottoirs pour leur proposer deux variantes. La première est de leur proposer de profiter de travaux sur place pour assainir leur trottoir. Toutefois, si leur trottoir n'est pas dangereux, nous ne pouvons pas forcer les propriétaires privés à les refaire, même si nous le souhaitons, même si cela aurait du sens, dans la mesure où l'entreprise est sur place et que la commune participe financièrement à la réfection à raison de 40%.

La deuxième chose que nous proposons systématiquement, si le trottoir est en bon état, est de le verser au domaine public.

Nous n'avons pas de statistiques concernant les réponses qui nous sont données, mais cela dépend bien sûr des ressources financières des propriétaires ou parfois de leur mauvaise volonté.

Comme vous le savez, deux personnes vont bientôt rejoindre le personnel des Travaux publics. Lorsqu'elles auront été engagées, soit après l'été, on leur demandera de faire une campagne généralisée pour accentuer cet élément.

Vous avez demandé si les montants alloués étaient suffisants. Je pense vraiment que c'est le cas. Preuve en est qu'ils ne sont parfois pas dépensés dans leur totalité.

Comme vous l'avez demandé, dès que nous aurons les ressources nécessaires nous ferons un inventaire de l'état des trottoirs. Je partage votre avis concernant la mauvaise image que cela donne, mais nous devons respecter les limites que fixe la loi. Nous faisons le nécessaire pour améliorer régulièrement la situation et nous espérons bien évidemment que ces trottoirs pourront être refaits. Mais il faut qu'il y ait réelle dangerosité pour que nous puissions exiger des travaux, que le propriétaire soit d'accord ou pas.

Concernant la déchetterie intercommunale, pour la concevoir, les Travaux publics ont fait appel à Vadec, qui a sous-traité cette prestation à un bureau spécialisé, CSC Déchets à Tramelan. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans les déchetteries, principalement en Suisse romande. Le chantier a été surveillé par Stamm Concept, à qui nous avons confié la direction locale des travaux et les services techniques de la ville ont assuré la direction générale des travaux.

La déchetterie est dimensionnée pour accueillir 8 bennes de 34 à 36 m³ ayant une hauteur totale d'environ 2.45 mètres. Les bennes prévues étaient de même contenance que celles utilisées à Pleine-Roche à Neuchâtel, ceci lors de la conception.

La hauteur du mur adjacent aux bennes étant de 2.3 m., le bord de celles-ci devrait normalement dépasser de 15 cm le sommet du mur. Tirant bénéfice d'expériences faites dans d'autres déchetteries, cette surévaluation

tion est conçue pour que les déchets lourds, encombrants, ainsi que la ferraille soient appuyés sur le bord de la benne et non sur le mur ou la barrière métallique, puisque d'autres concepteurs de déchetteries ont souvent dû refaire les barrières ou les murs abimés. Côté public, la hauteur du mur correspond à ce qui nous est recommandé par la CNA, à savoir 1.10 m.

Les bennes livrées par Vadec lors de la mise en service de la déchetterie intercommunale étaient issues de son stock et ces bennes avaient une contenance de 40 m³. Elles provenaient de Arc jurassien déchets. Non seulement leur volume était supérieur aux données prises en compte pour la conception, mais leur hauteur totale est supérieure à celle d'une benne standard de même capacité. Ces bennes sont même encore surélevées, puisqu'elles sont conçues pour les trains

Il est clair que Vadec pensait bien faire en nous livrant ces bennes, et ce totalement gratuitement, alors que l'achat des bennes prévu dans le crédit global devait être amorti.

J'admets que la première fois que je suis allé à la déchetterie j'ai piqué une colère intérieure (peut-être aussi extérieure... mais en tout cas intérieure !) car j'ai effectivement tout de suite remarqué que les bennes étaient trop hautes. J'ai donc eu la même réaction que vous. Au vu des difficultés rencontrées, nous avons par conséquent décidé de commander les bennes prévues initialement. Certaines de celles-ci seront munies d'un couvercle pour éviter que des papiers ou des plastiques s'envolent.

S'agissant de l'inadéquation entre la conception et le matériel d'exploitation livré à l'ouverture, ni la direction des travaux, ni l'entrepreneur ne peuvent être mis en cause. L'acquisition des bennes neuves n'aura aucune incidence financière sur la taxe de base ou sur la quotité d'impôt puisque le budget de fonctionnement de la déchetterie prévoyait ces frais.

Vous relevez l'exigüité des locaux mis à disposition du personnel. Nous étions soucieux de présenter une demande de crédit raisonnable avec une taxe de base raisonnable. Je rappelle que pour chaque franc supplémentaire dépensé, c'est la taxe de base qui augmente. Nous avons donc cherché à faire un projet supportable financièrement et nous avons de plus des délais à tenir. Nous souhaitions également éviter le référendum, comme ce fut le cas pour la déchetterie à 1,2 million prévue avant.

Comme vous le savez, nous avons des partenaires, notamment Le Locle. Il était déjà difficile de faire passer le projet et, s'il avait dépassé 1,8 million, Le Locle ne participait pas au projet et nous devions l'assumer seuls. L'intégralité des coûts aurait donc été à notre charge. Il est clair que, personnellement, j'aurais été content de faire une super-déchetterie. Mais tous ces éléments doivent être pris en compte lorsqu'on fait de la politique.

La magnifique déchetterie d'Yverdon, ville approximativement de la même taille que la nôtre, a coûté 3,5 millions! Or certaines personnes dans cette salle n'en revenaient pas qu'il faille dépenser 1,8 million pour des déchets. Maintenant, ces mêmes personnes estiment que nous avons fait

une déchetterie low-cost. Il faut donc être logique et savoir si l'on souhaite augmenter les dépenses et la taxe de base, ou au contraire limiter les coûts. Mais dans ce cas, on ne peut tout faire.

Certains pensent que nous avons été trop vite. Imaginez toutefois ce qui se serait passé si nous avions ouvert la déchetterie 6 mois après l'entrée en vigueur de la taxe au sac ! Aujourd'hui, nous comptons entre 500 et 600 véhicules par jour à la déchetterie, et certains samedis plus de 800 véhicules. Nous sommes donc heureux et fiers d'avoir pu ouvrir à l'heure, sachant que certaines améliorations doivent être faites.

Les premiers mois d'exploitation ont mis en évidence, je le reconnais, certaines faiblesses. Nous avons un cahier des charges extrêmement restrictif pour arriver à 1,8 million. Nous avons déjà résolu une bonne partie des petits problèmes, mais il nous reste maintenant celui du local des employés. Je tiens à vous dire que le local actuel n'était pas du tout prévu au départ. Dans le projet, il était prévu un sas d'entrée, mais le container qui a été installé n'était quant à lui pas prévu.

Nous avons dès lors trouvé une solution rapidement pour régler le problème au vu de la météo cet hiver, la question pouvant être étudiée plus sérieusement ensuite. Un délai a donc été demandé au Conseil communal pour la réalisation d'une structure plus lourde. Il recevra un rapport pour une adjonction au sas d'entrée, qui permettra de mettre des vestiaires et un réfectoire.

Enfin, nous avons appris que certaines personnes trouvaient scandaleux que la déchetterie ne dispose pas pour son personnel de WC séparés pour hommes et femmes, alors que nous avons actuellement 3 à 4 hommes sur place. J'aimerais dire, à titre d'anecdote, aux personnes qui ont dit à la presse être choquées par ce fait, que le directeur des Infrastructures, l'ingénieur communal, l'administrateur de mon dicastère, l'architecte communal et trois secrétaires, donc hommes et femmes, n'ont qu'un WC à Léopold-Robert 3.

J'en viens à la question du PLR concernant les mini-déchetteries. Le 1^{er} janvier 2012, nous avons vu l'introduction du nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains, qui respecte le principe de pollueur-payeur. Par ce système, le législateur a voulu que chaque citoyen s'acquitte des charges liées à l'incinération de ses déchets, les frais de valorisation des déchets urbains étant couverts par la taxe de base et l'impôt. Or, ce principe ne sera pas respecté si des déchets mélangés sont incinérés sans recours à la taxe au sac ou pondérale.

La taxe de base et la quotité d'impôt sont directement influencées par les investissements et frais d'exploitation nécessaires pour l'élimination des déchets incinérables, d'une part, et la valorisation des déchets recyclables, d'autre part. En d'autres termes, l'augmentation tant des infrastructures que des fréquences de collecte se répercutera inévitablement sur l'une de ces deux sources de financement.

Concernant les plastiques, dans un premier temps, durant le premier trimestre 2012, la commune de La Chaux-de-Fonds était la seule qui respectait la loi. Le service des communes a écrit le 9 février 2012 aux autres communes pour indiquer qu'elles n'appliquaient pas la loi introduite le 1^{er} janvier et qu'elles ne devaient pas accepter les plastiques dans les déchetteries, qui devraient, à l'exception du pet, être incinérées par le biais de sacs taxés.

Les communes ont ensuite pris contact avec l'Etat. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour trouver une solution qui convienne à tout le monde. Suite à ces négociations, un courrier a édicté de nouveaux principes pour la récolte des plastiques. Les communes neuchâteloises, dans le cadre des déchetteries, peuvent maintenant collecter les plastiques de type PE - code 02 et 04 (polyéthylène de haute et basse densité), les codes PP (polypropylène) et les codes PS (polystyrène expansé), dont le sagex, ceci en plus de ce qui était déjà autorisé par le passé.

Les communes doivent donc inciter les commerces sis sur leur territoire à mettre à disposition de leurs clients des containers destinés à la collecte des emballages issus des produits qu'ils vendent.

Suite à ces nouvelles directives, notre ville a immédiatement mis à disposition une benne à la déchetterie intercommunale pour les plastiques considérés comme recyclables par le SENE. Cette benne est transportée chez Bühlmann Recycling, où les différents types de plastique sont triés, mécaniquement ou manuellement, et acheminés vers les filières adéquates. Les coûts de transport et de reprise de ces plastiques sont financés par la taxe de base ou la quotité d'impôt.

Concernant les containers pour les cartons dans les écopoints, nous voulons éviter ce type de collecte. En effet, ceux-ci ne seraient acceptables qu'en feuilles plates, de dimensions très limitées. Même si le citoyen se conforme à cette exigence, les cartons sont encore susceptibles de bourrer des containers, entraînant une fréquence de vidage économiquement défavorable. Le risque est également de retrouver un bon nombre de cartons non déchirés autour des containers. Par ailleurs, si le carton doit être repris dans les écopoints, soit il sera mélangé au papier, soit il sera récolté dans des containers ad hoc. Dans les deux cas de figure, les dépenses supplémentaires (investissements et exploitation) sont portées à la charge de la taxe de base ou de la quotité d'impôts.

Aujourd'hui on nous paie 90.- la tonne ne moyenne si le papier est seul. Si le papier est mélangé, cela passe de 90.- la tonne à 3.40 la tonne. Nous avons 1680 tonnes de papier récupéré dans nos écopoints en ville. Cela sous-entend que faire du mélange nous ferait perdre 145'000.- et il faut encore ajouter à ce montant tous les frais de transport supplémentaires.

Dans le 2^e cas, si la ville investit dans des containers enterrés uniquement pour le carton, cela sous-entend que, pour chaque container sup-

plémentaire, il faut investir 15'000.-, donc 210'000.- pour nos 14 écopoints+ et, le 21 février 2008, vous avez accepté un budget d'investissement qui ne prévoyait pas cela.

Pour autant, nous ne sommes pas satisfaits des possibilités offertes aux personnes physiques et entreprises chauds-de-fonnières pour la récolte de ces cartons. Sans attendre cette interpellation, nous avons d'ores et déjà envisagé, dès le mois d'août 2012, d'améliorer la fréquence du ramassage porte à porte des papiers et cartons mélangés pour la rendre mensuelle (bimensuelle actuellement). Parallèlement, des réflexions sont en cours pour satisfaire les besoins des entreprises et personnes à mobilité réduite. Elles pourraient mettre à contribution le service de l'action sociale et Job-Eco pour la récolte. Des discussions sont également menées avec Vadec et d'autres tiers pour trouver un endroit de reprise limitant la distance des transports car, actuellement, ces papiers et ces cartons sont acheminés à Colombier.

En conclusion, nos services sont soucieux d'offrir à la population et aux entreprises de la ville une gestion efficiente des déchets et des possibilités pratiques de les éliminer. Réagissant à un rapide changement de système, plusieurs filières (plastique, papier, carton, déchets verts) sont en cours d'évolution et les changements impliquent de nombreux acteurs (voirie, déchetterie, transporteurs, Vadec, entrepreneurs intermédiaires et finaux).

Soucieux d'utiliser les deniers publics à bon escient et afin d'éviter que la taxe déchets ne prenne l'ascenseur à terme, le Conseil communal souhaite prendre des décisions en la matière en ayant, pour chacune des filières, une vision plus complète des tenants et aboutissants, pour éviter de se focaliser sur un aspect partiel de la problématique. Cette stratégie implique du temps pour la recherche de données et de partenariat pérenne, requérant ainsi de la patience et de la compréhension de la part des citoyens.

Concernant Vadec, je tiens en préambule à relever que si je réponds à cette interpellation c'est parce que j'occupe à ce jour le poste de vice-président de la société, mais que les faits reprochés datent, comme indiqué dans votre interpellation, du 11 mai 2010, date à laquelle je n'étais pas encore en fonction, puisque j'ai commencé mon activité de conseiller communal en août 2010.

En mai 2010, le président de Vadec SA était M. Pierre Hainard et le vice-président M. Pascal Sandoz de Neuchâtel.

Le groupe socialiste a déjà déposé une interpellation au Conseil général de Neuchâtel sur le même sujet et M. Pascal Sandoz y a répondu en détail. Par conséquent, les informations qui vous seront données ce soir seront quasiment identiques à celles déjà données au Conseil général de Neuchâtel.

La procédure d'attribution pour un système de pompage des boues de STEP, boues à injecter dans le four de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Chaux-de-Fonds a été menée sur la base de la loi sur l'attribution des marchés publics. Pour rappel, l'entreprise SID, arrivée deuxième, a fait recours, d'une part, et a procédé à une dénonciation pénale à l'encontre de deux employés de Vadec SA, d'autre part. Cette procédure pénale est actuellement encore en cours.

Avant d'entrer davantage dans le vif du sujet, vous me permettrez de rappeler que, sous l'impulsion des pouvoirs publics, Vadec SA a été constituée. Le dynamisme de votre Conseil communal a conduit à une solution novatrice et efficiente dans un domaine clé de notre société, celui de la valorisation des déchets.

Vadec, c'est la valorisation des déchets d'un périmètre qui englobe le nord vaudois, le Jura, le Jura bernois et bien sûr le canton de Neuchâtel avec l'exemple phare des chauffages à distance dont notre ville bénéficie et continuera de bénéficier, ainsi que de la basse Areuse, Cadbar, une gestion durable des ressources mises à disposition, dans le strict respect de l'environnement et quatre activités fondamentales: les incinérables, les boues de step, les bio déchets et les recyclables. Vadec n'est donc pas une simple usine d'incinération neuchâteloise et nous mettons un point d'honneur, avec les collectivités représentées au sein du conseil d'administration, présidé à tour de rôle par un conseiller communal de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, à défendre les intérêts publics, ceci en toute bonne foi.

Les deux directeurs de Vadec SA sont des personnes intègres et engagées et toute la médiatisation de cette affaire malheureuse est difficile à vivre pour eux. Nous regrettons la situation dans laquelle Vadec se trouve actuellement.

En effet, l'ancien président de Vadec, à la retraite depuis, a signé un contrat d'adjudication avant la fin du délai de recours. Il faut savoir que ne pas mettre en place rapidement ce système faisait perdre 10'000.- par semaine, soit environ 500'000.- par an à Vadec SA. Il n'en reste pas moins que, effectivement, c'était une erreur de signer avant la fin du délai de recours. Mais que celui qui n'a jamais fait d'erreurs lui jette la première pierre.

Plusieurs motifs ont conduit à ne pas retenir l'offre présentée par l'entreprise SID. Tout d'abord, les pompes offertes par cette société ne correspondaient pas aux spécifications techniques requises. Ils ont proposé la mauvaise pompe ! Ce seul élément aurait dû amener Vadec à exclure SID du marché. De plus, SID n'avait aucune référence en Suisse, alors que l'entreprise retenue (BRA) nous en a fourni 27 ! Tant le Conseil d'administration que la direction de Vadec tiennent à souligner que toutes les décisions relatives à l'adjudication du marché ont été prises dans le seul intérêt des communes actionnaires, à l'exclusion de tout autre. Toute gestion déloyale des intérêts publics, gestion déloyale, escroquerie ou faux dans les

titres est formellement niée. Nous attendons avec sérénité les conclusions du procureur sur l'aspect pénal. C'est une situation difficile, en terme de dégât d'image pur Vadec, et juridique au vu des nombreuses procédures lancées par SID, par ailleurs fournisseur de Vadec depuis de nombreuses années, ce qui est assez surprenant.

Le Conseil communal est pour le respect des lois et des règlements. Par conséquent, son représentant au sein de Vadec également. Suite à cette affaire malheureuse, le Conseil d'administration de Vadec SA veillera à s'assurer que tous les principes gouvernant les marchés publics soient scrupuleusement respectés. On ne voit pas pour quelle raison on devrait s'attendre à avoir d'autres marchés publics menés par Vadec SA être mis en cause, puisque ceux-ci ont été attribués et n'ont pas fait l'objet de recours. C'est le cas par exemple de l'attribution de la fabrication et de la distribution des sacs taxés, qui s'est faite sur la base de la loi sur les marchés publics.

En revanche, il est devenu coutumier que des recours soient déposés dans le cadre de procédures d'attribution de marchés publics, dans tous les domaines, ce qui tend à démontrer d'une part que la loi est particulièrement complexe dans son application et que, d'autre part, la concurrence est extrêmement vive.

Afin de calmer les esprits et redonner confiance à ceux qui l'aurait éventuellement perdue, le Conseil d'administration et la direction de Vadec ont décidé de mandater une personne extérieure au canton de Neuchâtel afin de faire un audit sur les processus de décision, dès que le procureur nous aura redonné le dossier qui est en sa possession.

Cet audit permettra d'éclaircir les faits et, si nécessaire, d'amener des correctifs ou améliorations sur les procédures et principes de gouvernance.

Pour terminer, nous ne pensons pas que cette affaire nuise aux affaires de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans la perspective des investissements futurs liés au regroupement des usines d'incinération en un seul site. Ce regroupement garde tout son sens au niveau économique et stratégique.

En tant que vice-président de Vadec SA, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir afin qu'une situation de ce genre ne se reproduise pas à l'avenir.

Concernant la question sur la carrière, c'est mon collègue Laurent Kurth qui répondra.

M. Charles-André Favre, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je sollicite un complément de réponse. Il y a quelques années, j'ai eu le plaisir de faire le carnaval dans cette ville avec la troupe des *Marx Brosseurs*. Nous n'avions pas de filtre à particules mais, aujourd'hui, le filtre à particules, sur un véhicule acheté par notre collectivité, avec un

moteur diesel, c'est quelque chose d'indispensable. Il n'est pas acceptable que notre collectivité acquiert un véhicule non équipé dudit filtre.

Je comprends parfaitement que le Conseil communal ait été fâché dans le cas particulier mais, cela étant, puisqu'il a été démonté, il pourrait parfaitement être remonté. Ce qui compte d'abord, c'est quand même la santé.

Mme Sylvia Morel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je constate que le Conseil communal n'a pas vraiment d'ouverture vis-à-vis de la population pour le traitement des cartons. Vous avez décidé que cela coûte moins cher de procéder de la sorte, mais cela ne fonctionne pas vraiment pour le confort des usagers. Vous nous dites que cela ferait augmenter sensiblement les taxes. Mais j'aimerais bien savoir si Le Locle paie vraiment une taxe nettement supérieure à la nôtre. Entre CHF 3.- et CHF 98.-, il y a une différence énorme. Ceci dit, il n'y a à mon avis pas qu'un aspect financier à prendre en compte. Il y a aussi l'aspect du confort du citoyen, qui n'est absolument pas satisfait. On ne peut pas juste décider qu'on a réglé le problème parce qu'on a fait des calculs. La population attend autre chose aujourd'hui.

Mme Celia Clerc, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si le groupe socialiste peut se déclarer satisfait avec la réponse qui nous est donnée concernant les améliorations prévues pour les usagers, il n'en va en revanche pas de même de la réponse qui nous a été donnée concernant les conditions de travail.

Le groupe socialiste comprend qu'une maîtrise des coûts est un paramètre important et c'est le cas à nos yeux également. Toutefois, la dignité des travailleurs doit rester au cœur des priorités, peu importe les considérations financières. On ne saurait sacrifier des conditions de travail dignes au profit de quelconques économies. De plus, le fait qu'on nous dise qu'aucune infrastructure n'était prévue au départ, et qu'on devrait finalement se satisfaire de cette baraque de chantier, nous laisse pour le moins songeurs.

La réponse qui nous est donnée nous fait penser que, finalement, les nombreuses questions que le groupe socialiste se posait en son temps concernant le rapport sur la déchetterie n'étaient pas injustifiées.

On ne saurait accepter d'une collectivité publique des conditions de travail qui ne sauraient être acceptées d'une entreprise privée.

M. Jean-Charles Legrix, conseiller communal (Infrastructures et énergies): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que l'on n'a pas bien écouté ma réponse car, comme je l'ai dit, nous examinerons d'ici fin juin un projet permettant de réaliser un local digne pour les employés.

Je confirme que c'est prévu, que le SAB est en train de faire les plans et que le projet sera soumis au Conseil communal qui donnera ensuite son avis.

Mme Clerc et M. Duding se déclarent satisfaits, Mme Morel n'est pas satisfaite.

PAUSE

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Je tiens juste à vous informer que mon collègue M. Legrix a dû s'absenter quelques minutes; le PLR l'ayant largement sali durant la pause, il a été se rechanger ! (rires)

Mme Sylvia Morel, PLR: Je ne trouve pas du tout cette intervention drôle et je me demande bien pourquoi on l'a sali !

M. Pierre-Alain Borel, PS, président: Sauf erreur, M. Legrix a reçu un verre de vin sur sa chemise.

(Brouhaha)

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, concernant les locaux de la SPA, il n'y a rien de nouveau à signaler. Il n'y a pas eu de nouvelle demande après le refus, même s'il y a eu des interventions répétées de mécontentement.

Je rappelle que la demande portait sur une extension dans le jardin, extension non conforme au règlement de police des constructions et qui posait des problèmes énergétiques. L'extension même posait la question d'une autorisation cantonale, vu le nombre de chats concernés. Nous avons demandé à la SPA d'envisager soit une collaboration avec Le Locle, soit une extension dans l'immeuble voisin. De plus, il y avait également des problèmes de relève au niveau de la SPA, d'où peut-être une motivation insuffisante à déroger aux questions énergétiques et de police des constructions.

Je tiens toutefois à souligner la très bonne collaboration régnant entre le SUE, par ses inspecteurs de salubrité, et la SPA. Il s'agit d'une collaboration très régulière et très étroite, notamment par rapport aux chats errants ou aux cadavres de chats.

S'agissant de la carrière, j'imagine qu'il s'agit de celle des Eplatures dont on parle, celle du Chat brûlé (rires) ... La Ville de La Chaux-de-Fonds a sollicité de l'exploitant des relevés précis, qui ont été exécutés par un géomètre et qui ont attesté du fait que les profils autorisés pour le comble-

ment de la carrière avaient été dépassés, et même largement dépassés. C'est une des raisons de l'effondrement qui a eu lieu. Le Canton s'est également déplacé et cela a permis de clarifier les compétences formelles entre le canton et la ville. Il est apparu à cette occasion que nous avons pour unique compétence le contrôle des profils, tout le reste étant sous la responsabilité du canton (par son service de l'énergie et de l'environnement).

Compte tenu des relevés de profil effectués, nous avons donc écrit au canton pour voir s'il y avait lieu de dénoncer le cas au Ministère public pour infraction à la législation. Nous n'avons pas de nouvelles du canton depuis lors. Au niveau de la ville, il est vrai qu'il aurait peut-être dû faire des contrôles plus réguliers, ce qui repose une nouvelle fois le problème des effectifs du personnel de contrôle, à savoir les inspecteurs du SUE.

860 - Service du domaine public

Moyens d'action contre la violence gratuite

Plusieurs actes de violence gratuite font parler d'eux dans notre ville. Des jeunes se font sans raison tabasser par d'autres. Des tabassages ont eu lieu en octobre, par exemple un soir à Espacité.

Depuis que notre ville a confié des prestations de police de proximité au canton, nos moyens d'actions communaux ne peuvent concrètement se concentrer que sur la prévention. A l'école d'abord, deux structures internes permettent de placer temporairement des élèves montrant des comportements violents. Ces mesures internes à l'école obligatoire sont-elles suffisantes et efficaces ?

Quand ils sortent de l'école obligatoire, certains jeunes sont suivis par des éducateurs de rue qui les connaissent. Mais deux postes et demi d'éducateurs de rue sont clairement insuffisants pour exercer un suivi efficace des jeunes en difficulté. Le Conseil communal partage-t-il notre constat ? Envisage-t-il d'octroyer des moyens supplémentaires ?

Que pouvons-nous exiger de la police cantonale dans le mandat de prestations que nous lui confions ? Actuellement deux aspects impératifs ne donnent pas entière satisfaction selon nous.

D'abord, une information précise aux citoyens qui pourraient être des victimes ou des parents de victimes d'agression. Chacun doit savoir précisément comment, quand et où il peut porter plainte et il doit être absolument encouragé à le faire. Dans cette optique, un site internet performant de la police de proximité, une distribution d'infos-papier dans toutes les boîtes aux lettres et des séances d'informations par quartier sont indispensables en 2012.

Ensuite et corrélativement, une victime d'agression doit être bien accueillie, soutenue et réconfortée quand elle porte plainte. D'après nos informations, il semble que cela ne soit pas toujours le cas.

Le Conseil communal peut-il nous dire quel est son point de vue dans ces domaines ? Et que compte-t-il faire pour changer les choses en 2012 ?

Monique Gagnebin, Marie-France de Reynier Porta, Leticia Boni, Silvia Locatelli, Daniel Musy, Pascal Bühler

Interpellation

Crêt-Manège à sens unique: vrai ou faux?

Nous avons récemment lu dans la presse que la ligne de chemin de fer des rues du Crêt et du Manège sera refaite sur un site propre dès 2015, ce qui entraînerait la mise à sens unique du tronçon. Nous ne comprenons pas comment sera dévié le flux du trafic important. Le Conseil communal peut-il nous informer davantage sur le sujet ?

Daniel Musy, Monique Gagnebin de Pietro

Interpellation

Sécurité en ville

Nous sommes, tous, les observateurs réguliers et bien à contrecœur d'une recrudescence de la violence en ville de La Chaux-de-Fonds. Et si ce n'est de manière directe, ça l'est forcément de ses conséquences sur la vie de nos concitoyens.

La gare devient de moins en moins fréquentable, des incivilités presque quotidiennes s'y déroulent, dégénèrent et finissent en bagarres, souvent au détriment des usagers des transports publics qui s'y font molester.

Les personnes âgées sont de plus en plus fréquemment les victimes de petits malfrats, voleurs à la tire qui n'hésitent même plus à les suivre jusque dans leur propre appartement pour dérober avec force et brutalité, leurs économies.

Les affaires de grand banditisme émaillent trop régulièrement les titres de la presse nationale, souvent des bandes organisées particulièrement violentes venant de l'étranger font la loi dans nos villes.

La Chaux-de-Fonds, n'y échappe évidemment pas, avec son industrie du luxe, elle attire bien des convoitises.

Pour la population, il devient évident que les agents de police secours sont en nombre nettement insuffisant pour répondre aux agressions qui se vivent dans nos rues.

Fort de ce constat, le Conseil communal peut-il nous dire:

- s'il a pris conscience de cette nouvelle délinquance?
- quelles mesures il compte prendre pour pallier ce manque de sécurité ressenti par nos concitoyens?
- dans quel délai une réponse au problème pourra-t-elle être apportée?

Hughes Chantraine, Andy Favre, Marc Schaforth, Christophe Batsch, Florian Robert, Adrien Steudler, Michel Hess

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon interpellation étant assez précise, je souhaite ici revenir sur deux points qui nous tiennent particulièrement à cœur : La prévention et l'information.

L'émergence de comportements violents chez les jeunes nous inquiète beaucoup. A l'école obligatoire, les enseignants doivent déjà faire face à des jeunes manifestant des attitudes de violence.

L'école peut-elle gérer ces situations délicates avec les moyens dont elle dispose actuellement ?

Les causes de la violence sont multiples ; parmi elles citons la précarité financière, une situation familiale difficile, le chômage, un niveau scolaire ne permettant pas de s'insérer professionnellement, etc. Espérons que les structures qui vont être mises en place par la commune pour l'insertion de jeunes sans formation vont être un point positif pour lutter contre la violence.

La présence de la Police de proximité, associée au Service d'éducation de rues, sont indispensables dans les lieux sensibles pour prévenir, désamorcer et apaiser les situations conflictuelles.

Nous espérons fortement que le Conseil communal est prêt à soutenir une présence importante des éducateurs de rues, indispensable pour garder le lien avec la part de jeunesse qui échappe aux mesures d'aide et d'insertion.

Il semble que les victimes de violences « hésiteraient » souvent à porter plainte, soit qu'elles craignent des représailles, leurs agresseurs étant relâchés rapidement, soit qu'elles ne sachent pas toujours où s'adresser.

Cependant, nous pensons que porter plainte est important pour désamorcer cette montée de violence !

Nous en arrivons donc naturellement au 2ème point qui demande que soit mis en place dans notre ville une véritable politique d'information.

Il peut malheureusement arriver que nous soyons victimes ou témoins d'une agression ! Chacun sait que, dans un état de stress, on perd parfois nos moyens, nos repères. Or, il manque une information simple et précise qui expliquerait comment obtenir de l'aide dans diverses situations.

Un flyer devrait donc être distribué à chaque famille avec des renseignements tels que :

- Où porter plainte, comment faire, à qui téléphoner et à quel numéro, quelles sont les personnes responsables par quartier, ou se rendre pour être bien accueilli et réconforté si l'on vient d'être agressé ?

Le quartier général de la police cantonale situé passage Bonne Fontaine nous semble bien éloigné du centre pour s'y rendre de nuit, puisque, comme nous l'avons entendu dire, le soir, au centre-ville, les bureaux du SDP sont fermés. Reste un téléphone, les agents étant souvent en intervention dans des endroits différents.

D'autres numéros importants pourraient être joints à ces renseignements : service d'urgence, notamment la pédiatrie, SIS, lignes d'aide, etc.

Ces mêmes informations devraient être accessibles sur internet sur un site de la Police de proximité à créer rapidement. Cela nous semble un outil bien approprié, les jeunes utilisant quotidiennement ce moyen de communication

Des soirées d'information et de discussion pourraient également faire partie de cette campagne. Etre à l'écoute des habitants, échanger, enten-

dre les craintes et les interrogations, pouvoir apporter des réponses, rassurer et apaiser nous semble être un bon complément aux flyers et au site internet.

Je vous remercie.

M. Daniel Musy, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si cette interpellation est déposée, ce n'est pas du tout - contrairement à ce que certains membres du Conseil communal croient - pour chercher des bringues au Conseil communal. Déposer une interpellation dans cette enceinte, c'est un droit démocratique et il n'est pas correct qu'un parti qui le fait soit accusé publiquement dans la presse de créer des bringues.

Voilà pour le préambule! Mais passons à notre interpellation.

Nous avons lu récemment dans la presse que la ligne de chemin de fer Crêt-Manège serait refaite sur site propre dès 2015. Nous avons lu que cela entraînerait la mise à sens unique du tronçon. On ne comprend pas pourquoi.

Nous ne pouvons imaginer que cette rue extrêmement passante, qui fait le lien entre tout le sud-est de la ville et le centre, puisse être mise à sens unique et nous souhaitons que le Conseil communal nous dise si cette information est juste ou fausse.

M. Hughes Chantraine, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est fait état dans cette interpellation d'événements vécus, personnellement ou par des proches, mes amis, mes voisins, voire mes collaboratrices. Je ne viens pas ici dénoncer un problème sur la base de simples mais réfutables "on-dit". La ville enregistre une augmentation sensible de la petite délinquance, ceci est devenu une triste réalité. Les incivilités deviennent monnaie courante, les promenades du matin le samedi et le dimanche font toujours l'objet d'une découverte épouvantable de poubelles renversées, de panneaux de signalisation pliés, quelquefois de voitures vandalisées et, plus fréquemment, de flaques nauséabondes de restes de repas partiellement digérés.

Lorsque l'on discute avec les agents de police secours, il est stupéfiant de les entendre nous dire qu'ils sont déjà heureux s'ils arrivent à assurer leur propre sécurité, et peut-être celle des gens qui sont directement autour, tant le respect de l'autorité est devenu une illusion. Et on ne parlera pas ici du nouveau code de procédure pénal !

Nous ne reviendrons pas non plus sur ce qui s'est passé chez Cendrör, Girard Perregaux ou encore, tout dernièrement, chez Corum.

De plus, nous apprenons (est-ce vrai?) que la permanence de nuit a été supprimée à SISPOL et que les victimes ne trouveront plus qu'un simple téléphone là où elles espéreraient une aide directe en cas d'urgence. Alors, avant que ces agressions ne finissent un jour très mal, nous deman-

dons au Conseil communal de répondre aux quelques questions qui ont été posées dans l'interpellation.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je répondrai donc assez longuement à ces questions et interpellations assez nombreuses, qui ont par ailleurs toutes leur légitimité.

Je commencerai par l'interpellation de Mme Gagnebin. L'interpellatrice fait état d'actes de violence gratuite, notamment des jeunes qui se font agresser sans raison le soir sur la place Espacité. Elle mentionne que des événements importants se sont passés durant le mois d'octobre.

J'ai les rapports policiers qui traitent des plaintes déposées. On voit que, pour le mois d'octobre, nous n'avons enregistré aucune agression à Espacité, ni aucune rixe; mais 12 voies de faits ont été dénoncées. Cette situation a également été remarquée au mois d'août: pas de plainte pour agression ou rixe, mais pour 19 voies de faits. Relevons 21 voies de fait en septembre, 17 en novembre.

Nous confirmons qu'il est important que des plaintes soient déposées pour avancer dans le cadre de ces affaires

Pour votre information, je vous incite à venir voir dans mon bureau le rapport établi pour la commission de sécurité, rapport qui sera vraisemblablement développé dans le courant de l'automne puisque la commission de sécurité nous a demandé "d'utiliser" ce rapport pour faire une demande de personnel supplémentaire.

J'ai, chaque quinzaine, un contact avec le chef de la police de proximité au niveau cantonal. Un document m'est alors remis avec les différentes infractions et incivilités constatées. Je peux vous dire que La Chaux-de-Fonds est toujours à un niveau inférieur à la ville de Neuchâtel et je crois que nous devons cela au fait que nous sommes éloignés des voies de communication..

Il n'y a pas eu, à notre connaissance, dans le cadre de ces rapports, d'événements particuliers au mois d'octobre. Si tel devait être le cas, il aurait été demandé immédiatement des contacts plus stricts, comme c'est le cas chaque fois que nous constatons une recrudescence de délits dans un lieu précis. Mais peut-être faites-vous référence aux problèmes rencontrés avec M. X, problème important sur lequel je pourrais me prononcer si vous le souhaitez tout à l'heure.

Concernant les liens entre la direction des écoles et la police de proximité, nous pouvons affirmer ici que ceux-ci sont constructifs et nous amènent à prendre de nombreuses mesures permettant de régler ensemble, et en harmonie, les problèmes rencontrés. Il n'appartient pas au conseiller communal en charge de la sécurité de se prononcer sur les mesures internes à l'Ecole obligatoire. Je laisserai donc ma collègue Annie Clerc se prononcer sur ce sujet, si elle le désire.

Concernant la problématique des éducateurs de rue, je dois vous rappeler que ceux-ci sont dépendants du canton. Nous n'estimons donc pas devoir mettre des moyens supplémentaires au service du canton. Nous essayons de trouver des moyens communaux. Toutefois, nous sommes en train de mettre en place un réseau d'intervenants qui doit nous permettre d'être plus présents sur rue, principalement la nuit. Et quand j'entends le réseau, c'est au même titre que vous l'entendiez, à savoir à la fois quelque chose de préventif et quelque chose de répressif, le préventif étant notre priorité.

C'est en collaboration avec le service communal de la jeunesse que nous travaillons à ce concept de réseau. Celui-ci comprend l'ensemble des services communaux et cantonaux qui travaillent sur cette problématique, tant du point de vue préventif que du point de vue répressif.

En 2012, un effort d'information supplémentaire va être déployé pour mieux faire connaître la police de proximité. Comme mentionné dans l'interpellation, une place serait réservée à ce service sur notre nouveau site internet, quand bien même il s'agit d'un service cantonal. Nous avons en effet admis qu'il puisse avoir une ou plusieurs pages sur le site de la ville. Le développement des pages de présentation de la police de proximité est à ce jour terminé dans ce contexte. Il a été fait en parfaite collaboration entre les personnes responsables de la communication au niveau de la ville et les responsables locaux de la police neuchâteloise.

Comme le Conseil communal l'a mentionné dans son rapport 2011 de la police de proximité, il est prévu cette année une distribution d'informations papier pour l'ensemble des habitants de notre ville. Cette information, semblable à celle que nous avons émise pour la taxe déchets, sera préparée en collaboration entre les services de la ville et les représentants de la police.

Si nous n'avons malheureusement pas pu faire de séances d'information dans chaque quartier, il faut mentionner qu'à chaque occasion - fêtes de quartier par exemple - les policiers se présentent. Un effort est donc fait mais nous allons demander à la police d'accentuer encore ces efforts de représentation.

Enfin, chaque fois que les victimes d'agression se présentent à nos bureaux pour porter plainte, elles sont accueillies par du personnel spécialement formé à cet effet. Le Conseil communal vous serait reconnaissant de nous donner des informations complémentaires concernant les cas qui, à votre connaissance, ont posé problème, ceci afin que nous puissions améliorer encore nos prestations à la population. Il est clair que les policiers sont formés pour accueillir des gens mais, s'il y a des problèmes, il faut que nous les connaissions pour intervenir.

Concernant l'année 2012, le Conseil communal a proposé une amélioration sur deux domaines particuliers, suite à un diagnostic local de sécurité effectué en 2011.

Nous avons demandé une augmentation de la présence nocturne des patrouilles de la police neuchâteloise. Notre demande a été entendue et, depuis le 1^{er} janvier 2012, nous avons une patrouille supplémentaire de nuit, en fin de semaine.

Nous avons également demandé à l'ensemble des services cantonaux et communaux de travailler de concert pour la sécurité nocturne de nos citoyens, la sécurité nocturne étant ressortie comme un problème fondamental dans le cadre du diagnostic mentionné.

Le réseau que nous sommes en train de mettre en place doit permettre de garantir une sécurité accrue. Il n'y aura pas plus de policiers, mais il y aura plus de présence, notamment à titre préventif.

Il ressort également du diagnostic local de sécurité qu'un effort doit être entrepris face au sentiment d'insécurité à la gare. Un groupe de travail composé du SDP, de la police de proximité et de la police ferroviaire planche sur cette problématique et j'y reviendrai de façon plus détaillée dans la réponse à l'interpellation de M. Chantraine.

Mme Annie Clerc, conseillère communale (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans l'interpellation il est fait mention d'une mesure prise au sein de l'école obligatoire. Je pense que, dans cette interpellation, il faut déjà faire la différence entre les élèves de l'Ecole obligatoire et les jeunes adolescents qui sont sortis de l'école. 95% des 4600 élèves de l'école obligatoire vont bien, même très bien. 5% de ces élèves sont parfois en mal de repères ou ont des difficultés et, pour eux, l'école n'a plus beaucoup de sens.

A l'intérieur de l'école, nous avons un certain nombre d'outils, par exemple une classe de médiation et comportement. Nous avons aussi une classe oasis (outil d'adaptation scolaire où l'on prend les élèves en petits groupes sur des modules de 8 à 9 semaines), ainsi qu'une unité de promotion éducative pour le cycle 1 et le cycle 2. Ces éléments fonctionnent et sont opérants pour une grande majorité des élèves qui passent par ces trois classes.

Sur demande des enseignants, nous pouvons aussi faire intervenir des spécialistes lorsqu'il y a une mauvaise ambiance de travail. Nous avons aussi des outils externes, par exemple le soutien pédagogique intensif mis en place par Dombresson ou des stages, lorsque l'école n'a plus beaucoup de sens pour un jeune. Nous essayons dans ces cas de trouver des pré-apprentissages ou des stages dans des entreprises. Nous avons aussi une collaboration avec Evologia, pour des stages de 2 à 3 semaines. Cela permet aussi de mettre en valeur d'autres compétences de savoir-faire, manuelles par exemple. Cela permet ensuite une meilleure orientation vers un choix professionnel.

Il y a aussi une collaboration avec la police, qui vient lors de modules mis sur pied par l'école obligatoire mais aussi dans le cadre d'une réflexion incitant les parents à utiliser davantage internet.

Concernant le service d'éducateurs de rue, qui dépend de la fondation Carrefour au niveau cantonal, celui-ci défend le principe de l'augmentation du nombre d'éducateurs auprès de cette fondation. Dans ce cadre, trois réflexions sont en travail à l'école obligatoire.

- ~ Repenser le réseau mis autour de l'élève. Peut-être que ce réseau est trop important et qu'il vaudrait peut-être mieux avoir une seule personne qui craint un lien.
- ~ Envisager la possibilité de sortir les élèves pour lesquels l'école n'a plus de sens et les mettre dans un contexte différent proche du milieu des entreprises.
- ~ Travailler mieux avec les parents pour mener de front les médiations que nous tentons auprès de ceux-ci et des élèves.

On observe également un manque de disponibilité des assistants sociaux au sein de l'office de la protection des enfants. Ils ne peuvent pas faire leur travail de prévention car ils ont trop de dossiers.

Il y a aussi tout un travail qui se met en place au niveau du secondaire 2 avec le case-management, qui prend aussi en charge les élèves en difficulté d'apprentissage.

Il y a donc un certain nombre d'outils développés au sein de l'école obligatoire et du post-obligatoire. Cela permet à beaucoup de jeunes de reprendre le sens de leur formation et de leur vie personnelle.

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je sais bien que le service d'éducateurs de rue fait partie du canton. Ce que je demandais, c'est que la ville soit bien consciente que c'est un service important, notamment pour les jeunes de 17, 18 ans.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Nous y sommes attentifs. Ceci étant dit, nous pensons que c'est le service de la jeunesse qui doit prendre le relais, puisque c'est un service communal. C'est en ce sens que je parlais de réseau.

L'interpellatrice se déclare satisfaite.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'en viens à l'interpellation de M. Musy. J'aimerais d'abord inviter l'ensemble du Conseil général à revoir l'article du mois de janvier dernier consacré au train du Jura dans notre journal local.

La question initialement posée au Conseil communal concernait, dans un premier temps, le nombre d'accidents au carrefour Grenier-Crêt-Manège. Il s'agissait en fait du thème de l'interview.

Il s'est avéré très rapidement que les informations obtenues par la journaliste n'étaient pas corroborées par les constats d'accident de police disponibles. Pour 2011, nous avons en effet deux constats de police annoncés. Il se peut qu'il y ait aussi des constats à l'amiable, mais il n'y a que deux constats officiels.

Au cours de l'interview, nous avons appris que les chemins de fer du Jura, par son service marketing et communication, précisait que des risques importants inhérents au trafic devaient être mentionnés sur ce trajet Crêt-Manège. Le Conseil communal a lors confirmé que des réflexions étaient en cours concernant ce trajet. Il a notamment mentionné qu'un des objectifs, à terme, serait de créer une voie réservée pour le train.

A la question de savoir quels en seraient les conséquences, il a été évoqué la largeur de la route, qui ne permettrait pas un croisement de deux camions. Il permettrait deux voitures, ou une voiture et un camion. La problématique se situe donc bel et bien au niveau des camions.

Dans son article, la journaliste, utilisant le futur, pose une affirmation concernant la mise en sens unique. Le terme "pourrait passer" au lieu de "passera" aurait été de mise. Il a été dit qu'une étude devra être faite.

Pour répondre à votre question, je vous confirme qu'une voie devrait être réservée au train et que nous devons trouver des solutions pour le reste du trafic, notamment si deux camions doivent croiser. Dossier à suivre donc pour la prochaine législature. Nous verrons après étude les possibilités qui nous sont offertes.

M. Daniel Musy, PS: Je remercie le Conseil communal de ses réponses claires, précises et convaincantes.

L'interpellateur est satisfait.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais donc répondre maintenant à l'interpellation de M. Hughes Chantraine concernant la sécurité en ville.

A lire les propos de l'interpellateur, le Conseil communal ne peut que s'interroger sur la violence en ville. Les faits mentionnés ne sont pas tous corroborés, heureusement! L'insécurité en ville de La Chaux-de-Fonds ne peut pas être, nous l'espérons, tel que décrite dans l'interpellation.

Si l'interpellateur parle d'une recrudescence de la violence en ville, nous pouvons constater que cette recrudescence n'est pas aussi visible et importante, et ce par des observations faites directement, notamment au niveau des plaintes déposées.

A ce stade, mentionnons le résultat de l'enquête faite au niveau cantonal par l'Université de Zurich, qui laisse entendre que nos citoyens ont comme crainte principale le fait d'être victimes de vols. Il s'agit donc d'un sentiment. Par contre, à la question de savoir s'ils ont été victimes d'un vol au cours des cinq dernières années, rares sont les citoyens qui répondent positivement.

On voit donc très bien qu'il y a une différence entre le sentiment de sécurité - ce sur quoi nous devons travailler, il n'y a aucun doute - et la sécurité effective, sur laquelle je reviendrai dans la suite de mon intervention.

Vous mentionnez que la gare devient de moins en moins fréquentable, qu'il s'y déroule journallement des bagarres et que les usagers des transports publics s'y font molester.

Certes, la gare, le Conseil communal dirait même LES gares, sont des lieux où le sentiment d'insécurité est important. Cet élément ressort d'ailleurs du diagnostic local de sécurité demandé.

Afin de lutter contre ce sentiment, voire contre l'insécurité qui régnerait dans ces lieux, nous avons mis en place un groupe de travail interservices, qui a charge de nous proposer des solutions pour améliorer la sécurité et diminuer le sentiment d'insécurité. Le travail est en cours et nous tiendrons informée la commission de sécurité et, le cas échéant, votre Conseil.

Les premières suggestions apparues dans ce groupe de travail sont de mettre à disposition un local de fouille. Vous me direz que si cette proposition a été faite, c'est qu'il y a certainement des personnes qui devraient être fouillées! L'objectif est surtout lié au sentiment d'insécurité et voir des personnes se faire fouiller au milieu des gens aggraverait encore ce sentiment.

Certes, nous avons constaté en fin d'année dernière une augmentation des vols dans les appartements de notre ville. Des mesures ont été prises pour informer les différents partenaires, principalement les gérances et les comités des sociétés coopératives. Grâce à l'intervention importante des forces de police, à la fois en civil et en uniforme, ce phénomène est actuellement à la baisse. Toutefois, le développement fait par l'interpellateur tient à mon sens plutôt d'un livre à succès que de la réalité vécue par les services de police.

Vous nous apprenez que des bandes organisées particulièrement violentes venant de l'étranger font la loi en ville. Si effectivement nous pouvons constater la présence de bandes à La Chaux-de-Fonds, il faut mentionner que celles-ci ne sont pas aussi nombreuses que mentionné (tout au plus une dizaine de personnes selon les services de la police) et que ces personnes ne viennent pas forcément de l'étranger.

Il est également à mentionner que notre ville, avec son industrie du luxe, attire bien des convoitises, comme le démontre la liste des entreprises que vous avez mentionnée tout à l'heure.

Les services de police et le Conseil communal ont eu des contacts réguliers avec les entreprises de la place dès que les problèmes se sont posés. Toutes les mesures sont prises du point de vue policier pour une intervention rapide (on nous garantit une intervention dans les 5 minutes). Il ressort des différents entretiens et des constatations faites avec des propriétaires de PME et des responsables de la sécurité dans les entreprises que les risques les plus importants se situent au niveau de vols avec prise d'otages. Connaissant le risque, nous mettons tout en œuvre pour le minimiser.

Il est également mentionné que les agents de police secours sont en nombre nettement insuffisant pour répondre aux agressions dans nos rues. C'est faire outrage aux membres de la police de proximité que de ne pas les considérer. Les problèmes que vous mentionnez sont traités prioritairement par la police de proximité et non par police-secours. Toutefois, nous prenons acte de la volonté manifestée d'augmenter le nombre de policiers.

Enfin, le Conseil communal peut vous confirmer qu'il est conscient de toutes les formes d'incivilité et de délinquance. Il note toutefois que les problèmes de délinquance n'ont pas augmenté significativement depuis 2005 en notre ville. Cependant, le Conseil communal reste à l'écoute des différentes statistiques et n'hésite pas à intervenir cas échéant.

Comme vous le mentionnez dans votre interpellation, nous devons prendre en compte le sentiment d'insécurité ressenti par nos concitoyens. C'est par des actions ponctuelles, par des actions de communication ciblées, que nous envisageons de combattre ce sentiment.

Vous vous référez ici aux mesures mises en place pour la sécurité dans les locaux de la gare et la sécurité de nuit. Vous nous demandez dans quel délai une réponse au problème pourrait être apportée. Malheureusement, le Conseil communal ne pourra pas être aussi précis que vous le souhaitez. Mais sachez que, quotidiennement, il se pose des questions concernant l'amélioration de la sécurité en ville. Il est du devoir du service de la sécurité et nous entendons trouver, dans les meilleurs délais, des solutions aux problèmes rencontrés par nos concitoyens.

M. Hughes Chantraine, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais juste répondre brièvement. Effectivement, il a été fait mention de l'augmentation du nombre des patrouilles de nuit, de la présence à la gare, etc. et j'en suis très heureux. Le Conseil communal ne se base apparemment que sur les cas issus des dépôts de plainte, mais je crois que nous sommes tous conscients ici que toutes les agressions ne finissent pas par une plainte. C'est bien de prendre conscience que les statistiques sont peut-être un peu en-deçà de la réalité.

Enfin, il n'a pas été répondu à une question concernant la permanence de nuit à SISPOL.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Oui, M. Chantraine vous avez raison et excusez-moi de ne pas avoir répondu à cette question. Il n'y a effectivement plus de plainte déposée à SISPOL depuis le début de l'année. Les plaintes doivent être déposées à l'Hôtel-de-Ville, ce qui sera précisé dans le flyer.

Deux solutions peuvent se présenter: soit la plainte est importante et nécessite la présence de la patrouille immédiatement, auquel cas elle vient ici, soit la plainte peut être repoussée au lendemain matin (vol de vélo par exemple). Ceci étant dit, il n'y a pas dans ce canton d'autre lieu que Neu-châtel où les policiers sont présents 24h/24. La présence 24h/24 est liée aux gardes des personnes retenues.

Nous aurons bientôt le service pénitentiaire à La Chaux-de-Fonds, ce qui impliquera que nous devrons garder des prévenus durant la nuit. A ce moment-là, SISPOL reprendra sa fonction première et nous pourrons donc garantir une présence 24h/24.

L'interpellateur est partiellement satisfait.

L'arrêté adoptant les comptes est adopté par 36 voix sans opposition.

Il est pris acte des rapports du Conseil communal et de la commission financière par 37 voix sans opposition.

Rapport d'information du Conseil communal relatif au bilan de la législature 2008-2012

(du 26 avril 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le 16 mars 2009, le Conseil communal adoptait un rapport présentant le Programme de législature 2008-2012, rapport transmis à votre Autorité et dont vous avez pris acte dans votre séance du 19 mai 2009. Véritable base du travail collégial de l'exécutif, le Programme de législature rend transparent et lisible les objectifs du Conseil communal. C'est un instrument qui oriente les choix tout au long de la période administrative. Il permet aussi aux cinq membres du collège de parler un langage commun, et de défendre publiquement des valeurs communes, collégialement discutées. Nombreux sont ceux qui s'y réfèrent, dans le cercle de l'administration communale et au-delà, démontrant, si besoin, est le rôle de guide assuré par le Programme de législature. Nous pensons par exemple ici aux futurs cadres qui, quasiment systématiquement dans leurs entretiens d'embauche, évoquent les objectifs clairs formulés par l'exécutif dans le Programme de législature 2008 – 2012.

Rappelons aussi ici que le Programme de législature 2008 – 2012 a été conçu de manière participative avec les cadres de l'administration, qui ont largement contribué à sa rédaction en amenant leurs idées et leur perception des priorités et des défis auxquels la Ville de La Chaux-de-Fonds est confrontée. Cette façon de procéder novatrice a véritablement permis une identification forte aux objectifs annoncés par le Conseil communal et un partage des valeurs remarquable.

Après quatre années, le temps est maintenant venu de jeter un regard en arrière et d'essayer de mesurer, avec vous, le chemin parcouru durant ces quatre dernières années en s'appuyant sur le Programme de législature. C'est l'ambition – limitée – du présent rapport d'information et de son annexe, qui liste l'ensemble des 89 projets figurant dans le Programme de législature et qui décrit leur état d'avancement.

Pour rappel, le Programme de législature 2008 – 2012 se divisait en quatre grands chapitres:

- relations extérieures : 4 projets
- communication d'une image cohérente : 9 projets
- valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains : 65 projets
- gouvernance : 11 projets.

Grâce à la liste annexée au présent rapport d'information, vous aurez tout loisir de passer en revue, dans le détail, l'ensemble des 89 projets du Programme de législature. Afin de faciliter quelque peu l'appréhension de cette matière dense, nous vous proposons ici de passer en revue chacun des quatre grands chapitres, non pas dans le détail, mais de manière globale. A chaque fois, nous:

- rappellerons le type de thématiques regroupées dans le chapitre en question,
- présenterons un bilan chiffré de l'état d'avancement des projets, sous forme de diagramme, chaque projet s'étant vu attribuer une des quatre notes suivantes: "pas commencé", "en cours", "très avancé" ou "achevé",
- évoquerons les dossiers significatifs qui ont connu une évolution positive,
- et les dossiers importants qui n'ont pas connu l'évolution que nous espérons, et qui mériteront à notre sens une attention toute particulière dans les années à venir.

Relations extérieures

Difficile à valoriser auprès de la population, le développement des "relations extérieures" d'une Ville, plus encore de nos jours qu'auparavant, plus encore peut-être à La Chaux-de-Fonds qu'ailleurs en Suisse, revêt pourtant une importance majeure. Or à La Chaux-de-Fonds, les relations extérieures s'étaient trop longtemps réduites aux traditionnels contacts réguliers entre exécutifs de la région. Convaincu qu'il fallait développer une véritable stratégie à même de positionner la Ville de La Chaux-de-Fonds au sein d'un territoire dont les contours sont en passe d'être redessinés, le Conseil communal a décidé au début de la législature de désormais considérer les relations extérieures comme un axe de travail majeur, comme un bras de levier puissant permettant d'espérer des retombées importantes à long terme pour la cité.

Quatre projets composent le chapitre "relations extérieures" du Programme de législature. Ils ont connu une évolution globalement favorable durant ces quatre dernières années.

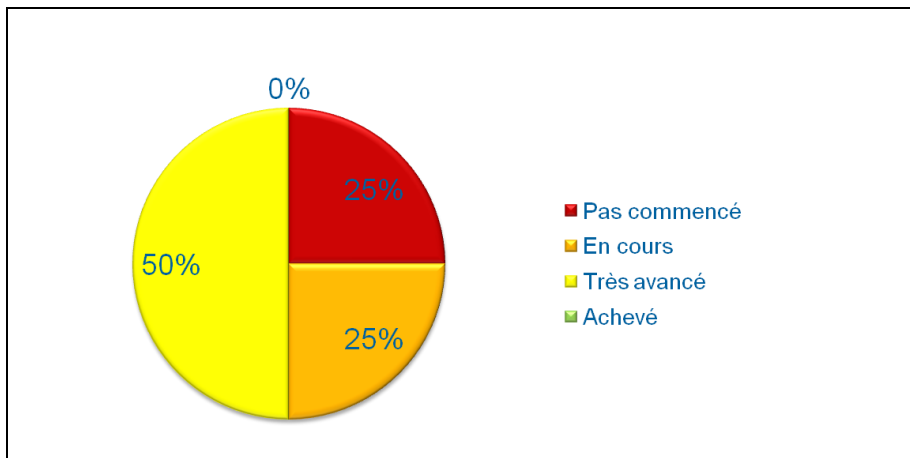
Relations extérieures**4 Projets**

1 Pas commencé

1 En cours

2 Très avancé

0 Achevé



Dans le domaine des relations extérieures, la Ville de La Chaux-de-Fonds a résolument décidé de passer à l'initiative. Le Conseil communal a défini ses priorités, s'est fixé des objectifs clairs en matière de politique régionale, et a arrêté une feuille de route qui doit permettre d'atteindre ces objectifs : renforcer le rôle de La Chaux-de-Fonds comme pôle au sein de sa région, mieux gérer les partenariats et simplifier le système des organisations multiples, entres autres.

Le Conseil communal a également créé, en 2012, un Service des affaires régionales et des relations extérieures, service qui coordonnera la politique extérieure de la Ville.

Après avoir défini sa stratégie, le Conseil communal est passé au concret en s'attendant à développer des relations très ciblées, dont il est convaincu qu'elles contribueront à ancrer La Chaux-de-Fonds comme un centre urbain majeur dans l'Arc jurassien, au carrefour d'axes de communication importants. Nous pensons ici, notamment, au resserrement des liens avec les Villes de Berne et de Besançon. La Ville de La Chaux-de-Fonds a aussi décidé de jouer dorénavant un rôle moteur pour fédérer la région alentour.

Seul bémol à relever dans le domaine des relations extérieures, malgré l'importante implication de la Ville : l'affaiblissement du Réseau urbain neuchâtelois, imputable principalement au retrait de l'Etat, et qui inquiète le Conseil communal. Cet affaiblissement ne fait d'ailleurs que souligner la nécessité de disposer d'une stratégie claire permettant de ne pas dépendre des décisions prises ailleurs.

Communication d'une image cohérente

On a souvent dit que La Chaux-de-Fonds souffrait d'un déficit d'image, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières cantonales. Or La Chaux-de-Fonds a énormément à offrir à ses habitants actuels et futurs, à ses visiteurs, à ceux qui viendront y investir. Convaincu que la projection d'une image forte et positive de la ville doit être une priorité centrale de son action, le Conseil communal a choisi d'investir dans ce domaine. Le secteur Communication de la Chancellerie a été renforcé en début de législature. Depuis, outre la communication institutionnelle, dont la nécessité et l'efficacité n'est plus à prouver, plusieurs actions originales ont été lancées qui, parmi d'autres, peuvent contribuer à redorer le blason de la Métropole horlogère : shootings de mode dans des lieux insolites, tournages de clips musicaux en ville, valorisation de l'image urbaine de La Chaux-de-Fonds dans les grands médias nationaux, notamment.

Communication d'une image cohérente

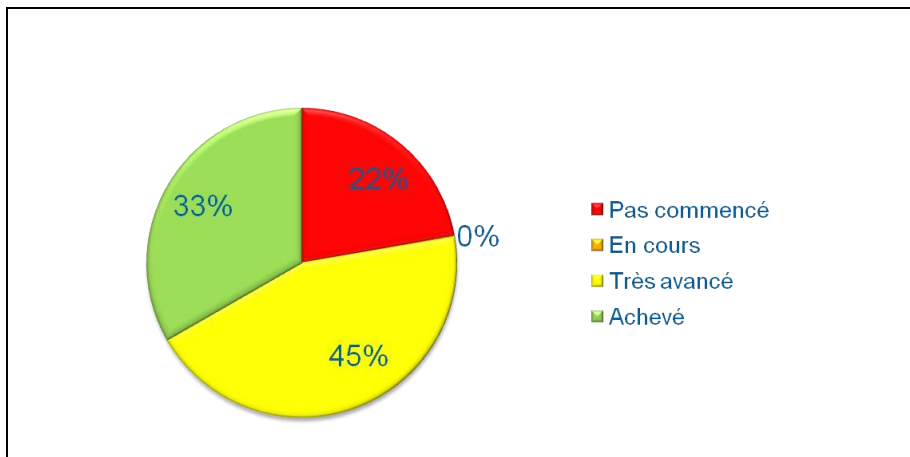
9 Projets

2 Pas commencé

0 En cours

4 Très avancé

3 Achevé



Parmi les projets qui ont mobilisé le plus d'énergies, citons la valorisation de l'inscription de La Chaux-de-Fonds sur la liste du **Patrimoine mondial de l'UNESCO**. Une Journée du Patrimoine horloger est organisée sur un rythme biennal, la promotion du site UNESCO est assurée en collaboration avec Tourisme neuchâtelois et la Ville du Locle. Autre projet d'importance, le regroupement des acteurs économiques et administratifs présents au sein d'un **Réseau Centre-Ville**.

Il s'agit ici de fédérer les forces pour rendre le centre-ville vivant et attractif, ce qui bien entendu améliorera l'image de la Métropole horlogère à l'extérieur.

Dans le prolongement de ces efforts, la nécessité de nouer un dialogue fort et constructif entre la population et les Autorités apparaît toujours plus clairement. Le Conseil communal considère aujourd'hui cette condition comme sine qua non du succès de tout projet d'envergure et y voit une nécessité pour que les changements de l'environnement de notre ville ne soient pas subis, mais accompagnés par les habitants. Le Conseil communal estime que ce travail sur l'image et les valeurs, à l'intérieur des murs de la cité, devra être soigné à l'avenir, sur le modèle de ce qui s'est fait avec le projet de réaménagement de la Place de la Gare (démarches participatives).

Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

Il s'agit du "cœur de métier" d'une Ville. Il est donc logique d'y retrouver le plus grand nombre de projets, 65 dans le cas du programme de législature 2008 – 2012 de La Chaux-de-Fonds. Ce chapitre regroupe en fait l'ensemble des prestations délivrées par la Ville en faveur des citoyens. Tous les domaines classiques d'activités d'une collectivité locale, et en particulier d'un centre urbain, sont donc concernés, notamment, et sans ordre d'importance :

- culture
- infrastructures
- petite enfance et école
- sports
- transports
- urbanisme.

Le Conseil communal se réjouit donc tout particulièrement de pouvoir annoncer que 50 des 65 projets regroupés dans ce chapitre (soit 77%) ont connu une évolution positive au cours des quatre dernières années - certains n'ont été qu'abordés, mais d'autres ont été conduits à terme -, comme indiqué dans le diagramme ci-dessous.

Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains

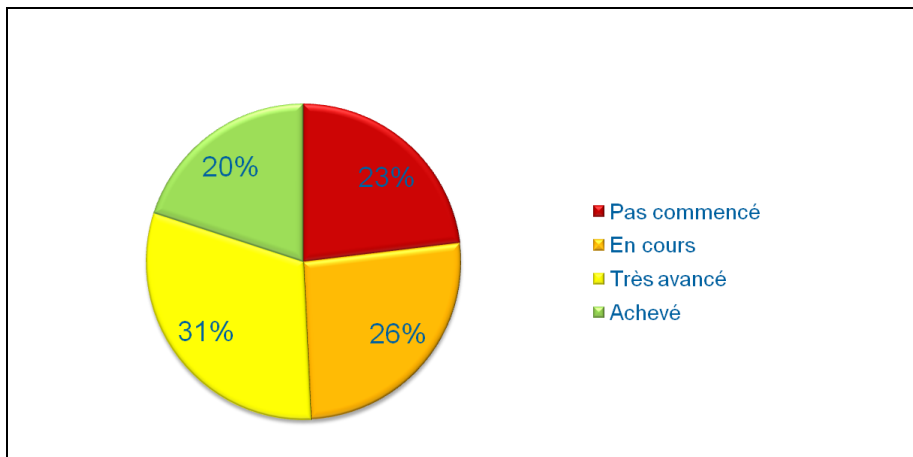
65 Projets

15 Pas commencé

17 En cours

20 Très avancé

13 Achievé



Dans ce chapitre, quelques projets d'importance cruciale pour La Chaux-de-Fonds ont connu une avancée particulièrement réjouissante au cours de la législature écoulée.

Citons notamment, le projet de **réaménagement de la Place de la Gare**. Les premiers travaux préparatoires auront lieu cette année encore. L'inauguration de la nouvelle Place de la Gare devrait avoir lieu en 2015. Au-delà du gain en fonctionnalité et en sécurité et du nécessaire renouvellement des infrastructures souterraines, c'est une véritable porte d'entrée qui verra le jour, digne d'une ville qui ose afficher ses ambitions. La Place de la Gare assurera aussi une transition harmonieuse vers le nouveau quartier Le Corbusier.

Ce **quartier Le Corbusier**, justement, représente un autre projet majeur d'urbanisme qui a connu une évolution réjouissante. Les travaux d'équipement sont quasiment terminés. Les concours d'architecture pour les deux premiers périmètres, A et B, sont sur le point d'être lancés. La Chaux-de-Fonds, à quelque mètres d'une Place de la Gare enfin accueillante et d'une liaison RER rapide (avec Neuchâtel et le Plateau suisse d'une part, de relations renforcées avec la France voisine d'autre part), hébergera le nouvel Hôtel judiciaire cantonal. Dans le quartier Le Corbusier, on fera également la part belle au logement, à l'artisanat et aux services, dans la plus pure tradition de mixité urbaine qui a fait la réputation de La Chaux-de-Fonds, loin à la ronde, et qui lui a valu, entre autres critères, son **inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO**.

Le développement de l'offre d'**accueil pré- et parascolaire** est également une priorité du Conseil communal, d'autant plus importante avec l'abaissement à quatre ans de l'âge de l'entrée à l'école obligatoire. L'ouverture en août 2010 de trois structures d'accueil parascolaire fonctionnant matin, midi et soir a constitué une première étape encourageante. Une année plus tard, en août 2011, la capacité additionnée de ces trois structures est passé de 60 à 90 places. En avril 2012 a été ouverte une quatrième structure d'accueil parascolaire de 35 places.

Au chapitre de l'accueil pré-scolaire, signalons l'ouverture, en 2011, de la crèche communale de la Ferme Gallet, qui a bénéficié d'une importante participation financière de l'entreprise Singer. Sur le plan organisationnel ensuite, l'ensemble de l'accueil pré- et parascolaire est désormais placé sous la responsabilité du Service de la jeunesse. Enfin, une importante étude a été menée auprès de tous les ménages chaux-de-fonniers au sein desquels vivent des enfants de moins de 18 ans.

Durant la législature écoulée, le Conseil communal a également empoigné à bras le corps le dossier de l'entretien des **infrastructures sportives**. Nous nous contentons ici de signaler qu'une pelouse synthétique a été installée au stade de la Charrière en 2011 et que le Pavillon des sports sera rénové dès cette année.

Les **infrastructures culturelles** ne sont pas en reste. Le Musée d'histoire est en travaux. Il rouvrira, après rénovation, en 2014. Le renouvellement de la muséographie du Musée international d'horlogerie est sur le point d'être achevé. Bientôt viendra le tour de la Salle de Musique, dont la rénovation vient d'être approuvée par le Conseil général. Par ailleurs, le déploiement des orientations prises dans le rapport sur la politique et l'organisation des musées se poursuit positivement.

La **gestion des déchets** constitue un autre chapitre significatif. Introduction de la taxe au sac en janvier 2012, construction en un temps record de la maxi-déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche, en fonction dès le début de l'année 2012 également, abandon progressif du ramassage porte-à-porte au profit des conteneurs enterrés : les sujets n'ont pas manqué.

La réfection de l'**adduction d'eau** a aussi retenu l'attention durant la législature écoulée. Le premier chantier d'importance, à savoir le creusement d'une nouvelle galerie entre La Corbatière et les Foulets est en cours. D'autre suivront, dans la vallée de La Sagne notamment.

Si l'ensemble de ces dossiers ont bien avancé au cours des quatre dernières années, d'autres ont naturellement rencontré plus d'obstacles ou progressé moins régulièrement. Ils nécessiteront, aux yeux du Conseil communal une attention toute particulière dans les années à venir. Citons, notamment, la réfection de la **piscine des Mélézes**, qui devient urgente vu l'état des bassins. L'aménagement de **parkings d'échange** performants aux entrées de ville et une gestion du stationnement qui garantisse un accès aisé tout au long de la journée seront nécessaires si La Chaux-de-Fonds entend accroître encore l'attractivité résidentielle et commerciale du cœur de la cité.

Gouvernance

Face à la complexité croissante des processus de décision et à la multiplication des acteurs institutionnels qui y sont associés, la nécessité de mettre en place des systématiques claires, efficaces et connues de tous est apparue aux yeux du Conseil communal.

Ces systématiques sont appelées à se développer dans tous les domaines: finances, ressources humaines, conduite des grands projets, communication, situations de crise. Elles amèneront une sécurité et une transparence bienvenue dans nombre de processus, tant internes qu'externes.

Gouvernance

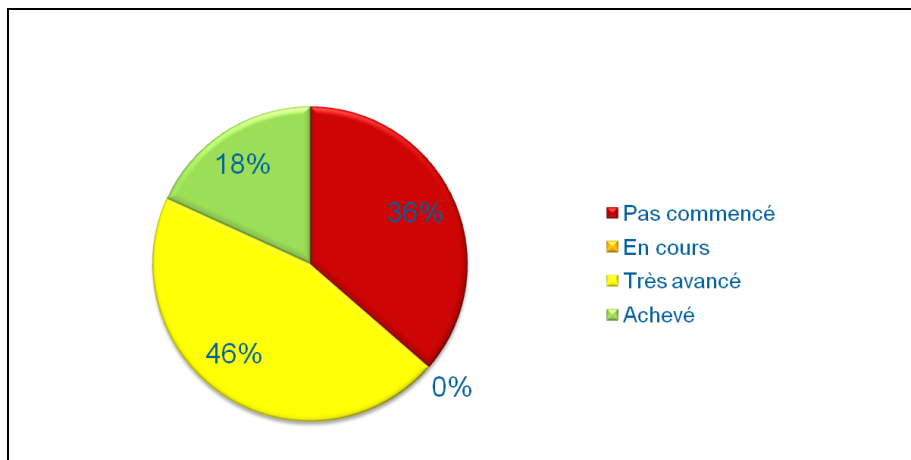
11 Projets

4 Pas commencé

0 En cours

5 Très avancé

2 Achievé



Au chapitre des avancées significatives, les **Ressources humaines** figurent en bonne place. Les processus de recrutement ont été formalisés et harmonisés. La formation continue est désormais largement encouragée et son offre a été étendue. L'analyse des risques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail a bien avancé.

En retrait par contre, et dans le domaine des finances, signalons l'important travail qui reste à accomplir en matière de **perception des subventions**.

Un programme de législature – 89 projets

Le tableau et le diagramme ci-dessous résument l'état d'avancement global des 89 projets figurant dans le Programme de législature 2008 – 2012.

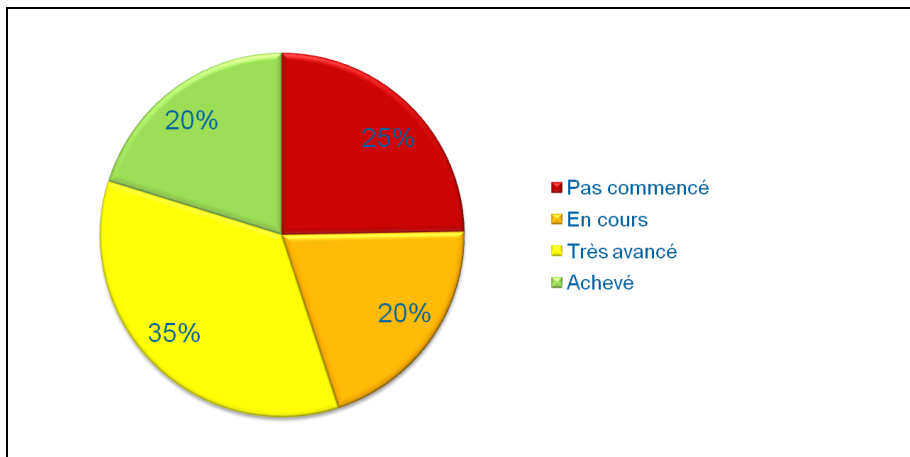
89 Projets

22 Pas commencé

18 En cours

31 Très avancé

18 Achevé



Le Programme de législature 2008 – 2012 était ambitieux. Or trois quarts des 89 projets qui le composent ont avancé au cours des quatre dernières années. Plus de la moitié de ces 89 projets sont même soit achevés ou alors ont connu une évolution significative.

Au-delà des chiffres, la qualité et l'importance des projets qui ont été empoignés traduisent le dynamisme que La Chaux-de-Fonds a connu au cours des quatre années écoulées. Le Conseil communal s'en réjouit. Il associe à ce succès l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration, qui, jour après jour, ont à cœur d'offrir à la population les meilleures prestations possibles.

Après avoir participé à l'élaboration-même du Programme de législature, rappelons d'ailleurs ici que les cadres de l'administration, ainsi que l'ensemble des collaborateurs ont largement été associés, tout au long des quatre dernières années au suivi de l'état d'avancement des différents projets. Ce processus participatif, ponctué par de régulières rencontres entre les cadres et l'exécutif, ainsi que par des ateliers de réflexion au sein des services, a aussi permis de débattre longuement des valeurs communes à partager et des atouts de cette ville. Plus de la moitié du personnel communal a eu l'occasion de prendre part à ce processus. A n'en pas douter, cette démarche a contribué à resserrer les liens autour d'objectifs communs, ce qui explique en bonne partie les succès et les avancées récentes.

Au-delà des membres de l'administration, le Conseil communal associe bien-sûr aussi et surtout les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonnières aux succès collectifs enregistrés par la ville ces dernières années. Citoyens, commerçants, artisans, entrepreneurs, industriels, sportifs, artistes, tous, femmes et hommes, croient en cette ville et à ses qualités : volonté, créativité et ouverture.

Appréciation politique et conclusion

Le chemin parcouru en quatre ans est important. La Ville de La Chaux-de-Fonds est désormais reconnue plus souvent comme pôle urbain que comme bourgade de montagne, sa notoriété s'est accrue, son rôle au sein du canton s'affirme plus clairement, son rôle de pôle industriel, commercial, résidentiel et culturel contribuant à une dynamique du canton et de toute une région est avéré. Ses indicateurs principaux sont au vert : emploi à un niveau record, population en croissance marquée, investissements privés en croissance également, en particulier en matière immobilière et industrielle, finances publiques saines. Enfin l'image de la Métropole horlogère est aujourd'hui plus positive que naguère et elle suscite confiance et intérêt.

Si le chemin parcouru est conséquent, celui qui reste à parcourir l'est peut-être plus encore. Mais La Chaux-de-Fonds a tous les atouts en main pour réussir son avenir, le Conseil communal en est convaincu. Encore faudra-t-il oser. Encore faudra-t-il que tous les acteurs continuent de tirer ensemble à la même corde.

Car les défis qui attendent la Métropole horlogère dans les années à venir sont nombreux et de taille. Il faudra bien entendu poursuivre la nécessaire rénovation de nos infrastructures. Il s'agira aussi d'imposer, plus encore, La Chaux-de-Fonds comme l'un des pôles urbains majeurs de l'Arc jurassien. Le renforcement et la diversification de la place industrielle devront être favorisés. Le développement du pôle du Crêt-du-Loche est un des moyens d'y parvenir.

Il s'agira bien évidemment aussi de renforcer encore l'attractivité de La Chaux-de-Fonds, et de travailler sur son image, loin à la ronde. Or, afin qu'elle donne envie, La Chaux-de-Fonds doit devenir plus accessible. Le développement d'une infrastructure de transports plus efficace est donc primordial. Nous pensons ici évidemment au RER neuchâtelois et aux routes de contournement H20 et H18. Mais pas seulement. Le Conseil communal est d'avis que la gestion de la mobilité interne, en ville, prendra de l'importance dans les années à venir. Le Conseil communal espère que La Chaux-de-Fonds saura faire le choix d'une mobilité où chacun trouve sa place: automobilistes, cyclistes, mais aussi piétons.

Les chantiers sont donc nombreux et les défis importants. Mais ils sont passionnants. Les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonnières ont toujours su les relever; gageons qu'il en ira de même à l'avenir.

C'est forts de cette conviction, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, que nous vous transmettons le présent rapport d'information et nous réjouissons du travail accompli avec vous durant la législature écoulée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

Annexe :

Liste des 89 projets du Programme de législature avec leur état d'avancement (disponible à la chancellerie communale ou sur Internet).

Mme Mariette Mumenthaler, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris acte du rapport d'information relatif au bilan de la législature 2008-2012.

Nous avons été particulièrement intéressés par l'annexe, décrivant l'avancement des projets, car le rapport en lui-même pêche par une certaine pauvreté.

Lors de la présentation du budget 2012, nous posions la question de savoir quand le site internet de la ville ne serait plus en construction ? Quel plaisir de lire que sa mise en ligne est prévue à l'été de cette année.

Concernant le chemin des rencontres, nous avons lu dans l'Impartial que l'Etat, faute de moyens financiers, renonçait au projet. Quelle est la position du Conseil communal ?

Sous *Mobilité douce, politique de stationnement*, il y a la mention "reporté partiellement". Jusqu'à quand ? Cette question pourrait se rapporter aux autres projets du même secteur, dont l'avancement se résume à "en cours" ou "en étude". Nous déplorons vivement que ce domaine soit resté en rade.

Nous ne pouvons terminer nos questions sans relever une fois de plus la pauvreté de réalisation du chapitre des énergies renouvelables. Au moment où ce thème revêt de plus en plus d'importance, cette faiblesse nous inquiète vivement et nous attendons que le Conseil communal propose activement des projets dans ce domaine, ainsi qu'en protection de l'environnement.

Dernière remarque: nous sommes heureux de lire en page 5 du rapport que la volonté du Conseil communal est de nouer un dialogue fort et constructif avec la population. Il existe, dans notre règlement, un moyen fort intéressant d'entrer en dialogue avec la population. Ce sont les commissions. Et nos commissaires font partie de cette population. Ils ont envie de partager leurs préoccupations avec nos autorités, mais aussi d'élaborer ensemble des solutions. Nous avons déjà fait une interpellation à ce sujet et nous ne pouvons que regretter que certaines commissions soient traitées avec si peu de sérieux, en évitant presque de les convoquer. Les commissions sont un lieu d'échange et nous souhaitons vivement que ces espaces offerts par notre système de démocratie soient mieux utilisés.

M. Charles-André Favre, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme il est d'usage en cette période, nous avons examiné avec intérêt ce rapport d'information présenté par le Conseil communal. Si nous en avons apprécié la forme et le contenu, nous tenons à saluer tout particulièrement le fait que soient associés à l'avancement des projets les chefs de service. Ce type de démarche participative ne peut bien entendu que nous réjouir. Cela dénote un mode de fonctionnement qui est d'abord

celui du Conseil communal, qui, pour ce que nous en savons, privilégie largement les décisions consensuelles. En ce sens, les projets présentés, qu'ils soient ensuite réalisés en tout ou partie, constituent un programme politique du Conseil communal.

Nombre des quelque 60 projets réalisés ou très avancés sont de nature à améliorer notablement tant la qualité de vie des habitants de cette ville que l'image de celle-ci à l'extérieur et nous nous en réjouissons. Quant à ceux qui n'ont pas été réalisés, on peut presque dire, pour plusieurs d'entre eux, qu'ils ne sont pas "encore" réalisés, pour des raisons diverses et d'importance variable.

La pertinence de plusieurs d'entre eux justifiera probablement de les intégrer dans le prochain programme de législature. Pour ne prendre qu'un exemple, nous pensons au projet Robosphère, dont le développement peine à décoller, pour des raisons essentiellement financières mais non liées à notre collectivité - ou en tout cas pas totalement.

Mais ne nous étonnons pas trop cependant, car d'autres projets qualifiés de très avancés, comme par exemple la refonte du site Internet, mettent eux aussi pas mal de temps à se réaliser.

Nous n'allons donc pas nous livrer à une énumération d'ensemble mais constater avec satisfaction la dynamique que relève ce bilan. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport et pour son boulot.

M. Andy Favre, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec la grande attention qu'il mérite.

Il découle de nos discussions quelques remarques. Nous voyons qu'un petit cinquième des projets a été mené à bien, alors que plus d'un tiers n'a pas été commencé. Le Conseil communal a peut-être eu les yeux plus gros que le ventre lors de l'élaboration de son programme de législature. Mais nous ne lui jetons pas la pierre ! Mieux vaut un excès qu'un manque d'ambition.

Ajoutons aussi que le rapport nous laisse plus volontiers entendre que le verre est à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Nous souhaitons néanmoins relever quelques points.

Dans le chapitre relations extérieures, nous sommes étonnés que le service des affaires régionales et relations extérieures n'ait été créé qu'en fin de législature, cela malgré l'importance de cette question.

Dans le chapitre gouvernance, un élément a retenu notre attention. Le fait qu'il reste un important travail à accomplir en matière de perception des subventions est pour nous difficilement acceptable au vu de la situation financière de notre ville. Par ailleurs, la phrase "la ville de La Chaux-de-Fonds est désormais reconnue plus souvent comme pôle urbain que comme bourgade de montagne" ne nous semble pas la bienvenue dans ce rapport. Même si l'image de la ville a certainement quelque peu changé

durant ces quatre années, il ne faut tout de même pas exagérer. Nous trouvons que cette phrase est un peu insultante envers notre belle ville.

Pour conclure, nous ne sommes pas entièrement satisfaits du travail mené lors de cette législature car de beaux projets ont été menés à bien et parfois dans l'extrême urgence. Mais nous aurions souhaité qu'un plus grand pourcentage de projets soient achevés. Plus facile à dire qu'à faire, je vous l'accorde!

Mme Valérie Camarda, PLR: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce rapport avec un grand intérêt et nous sommes satisfaits de l'avancée de tous les projets. Nous avons conscience de l'ampleur de ce programme. Nous constatons que le travail a été mené en collaboration avec le personnel des différents services concernés, en tenant compte des perceptions de chacun, ce qui nous réjouit.

L'avancée que connaît le quartier Le Corbusier est très réjouissante, d'autant que, dans la continuité, il y a les aménagements de la place de la gare. Au-delà de sa fonction, elle est la carte de visite d'une ville que nous voulons prospère et dynamique.

Cette nouvelle gare nous permettra d'accueillir des liaisons rapides telles que le RER, qui est primordial au développement de notre ville pour offrir la possibilité à La Chaux-de-Fonds de renforcer ses relations avec le bas du canton et la France voisine. Par contre, pour le RER, nous aimerions que le Grand conseil nous présente un plan de financement pour le remboursement, afin que tous les partis puissent l'accepter et qu'il soit soumis au public avant les votations, ceci afin que la population comprenne bien l'importance de ce projet.

Nous espérons que le Conseil communal, lors de la prochaine législature, se préoccupera de la rénovation de la piscine et, comme nous l'avons mentionné dans notre motion déposée lors du dernier Conseil général, s'engagera dans un grand projet, comme la création d'un centre sportif et de loisirs, en cherchant des partenariats publics-privés.

L'image positive de la Métropole horlogère semble s'accroître de plus en plus, ce qui laisse présager un développement du tissu économique durant les prochaines années.

Afin de parer à des problèmes de mobilité, il est indispensable de créer des parkings d'échange aux entrées de ville et, pourquoi pas, la création d'un parking souterrain vers la patinoire des Mélèzes, qui pourrait avoir un lien avec l'aménagement de la place de la Gare.

Nous espérons que le Conseil communal continuera le long chemin sur lequel il s'est engagé afin que tous les projets aboutissent, pour que tout le monde trouve sa place dans cette ville où il fait bon vivre. Nous remercions le Conseil communal pour tout le travail qu'il a fourni.

Mme Silvia Locatelli, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand intérêt que le groupe socialiste s'est plongé attentivement dans ce bilan de législature. Un bilan au parfum particulier, puisqu'il est remis au terme de quatre années qui auront considérablement ancré des changements importants pour notre cité horlogère.

Ainsi, que de chemin parcouru et quel défi de taille que celui de caser les carcans dans lesquels notre ville s'est parfois enfermée. Une ville qui s'est particulièrement affirmée ces dernières années comme étant le principal pôle économique et industriel de l'Arc jurassien. Une ville qui s'est particulièrement affirmée auprès des autorités, qu'elles soient cantonales, nationales ou supranationales, pour démontrer le rôle qu'elle pouvait jouer dans un certain nombre de dossiers, notamment celui de la reconstruction de ce canton, et attirer de nouvelles compétences. Une ville qui s'est particulièrement affirmée en affrontant l'adversité des difficultés financières comme économiques. Et cherchant de manière proactive les solutions afin de pouvoir construire l'avenir sur des bases solides. Comme pour le programme de soutien à l'économie, dont nous avons eu tout à l'heure le bilan, et comme le démontrent les comptes que nous venons d'explorer.

Ces quatre années auront en effet été très riches. Le Conseil communal et les services de la ville ont réalisé un travail très significatif et important. Ce travail, dont nous avons un aperçu résumé dans le rapport et son annexe, mérite d'être salué. Bien sûr, il ne s'agit pas ici d'être uniquement dithyrambique. Tout n'a pas toujours été succès et réussite durant ces quatre années. Cependant, ce bilan permet aussi de mettre en lumière le fait que, durant la législature, il n'y a pas uniquement eu des référendums et des initiatives de contestation, mais aussi et surtout des projets qui ont fait avancer cette ville.

C'est un rapport clair et utile. En préambule, il est important de rappeler que nous avons eu l'occasion de suivre la concrétisation de la plupart de ces actes durant ces quatre années. Mais un rappel de ce type est naturellement bienvenu. Nous aurons donc peu de questions, mais beaucoup de remarques à formuler.

En ce qui concerne les relations extérieures, on remarque que le positionnement de notre ville a changé. Elle a renforcé son rôle d'interlocuteur, en consolidant les différentes relations, notamment avec les régions voisines, par le biais d'accords de coopération commune, et étant partie prenante de véritables projets de développement pour l'Arc jurassien. Relevons tout de même une attitude majeure. A l'aube de ce qui devrait être le futur projet du siècle, à savoir le RER, et dans la perspective d'une agglomération neuchâteloise, le réseau urbain neuchâtelois, la distance que prend l'Etat face à celui-ci, n'augurent rien de bon.

Autre point d'inquiétude à ce niveau, la problématique de la gouvernance. Même s'il s'agit du dernier point dans le rapport, il est important à notre sens de l'évoquer à ce stade. Car qui dit collaboration multi-

institutionnelle dit aussi nouveau modèle de gouvernance. Nous avons déjà eu l'occasion de dire, lors du rapport de la fusion TRN-TN, l'importance que revêt pour nous la crainte que des collaborations n'engendrent un déficit démocratique. Cependant, la difficulté qui se pose en terme de processus démocratique ne doit pas être un frein à des collaborations qui restent nécessaires. Il faut dès lors être imaginatifs, aller de l'avant, tout en impliquant le citoyen.

Le citoyen, il en est d'ailleurs particulièrement question dans le 2^e et le 3^e chapitres traités dans ce rapport. Ces chapitres qui sont, à notre sens, intimement liés. En effet, cela a été relevé dans le rapport et c'est là pour nous un des points auxquels le Conseil communal devra être particulièrement attentif lors de la prochaine législature, la communication avec le citoyen doit être soignée. Ces quatre années, l'accent a été plus spécifiquement mis sur l'extérieur et sur notre image. Changer cette image est devenu indispensable et, si cela a bien été communiqué à l'extérieur, cela a forcément eu un impact pour le ou la Chaux-de-Fonnière que nous sommes. Mais, dans cet élan, suscité notamment par l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, qui constitue un tournant majeur de notre image, le rapport au citoyen s'est parfois détendu. La relation du citoyen au politique et aux autorités doit être basée sur un lien de confiance. Pour soigner ce lien de confiance, il est nécessaire pour le citoyen de sentir que son avis est pris en compte et, en amont, qu'il est suffisamment informé pour pouvoir donner son avis.

Certains référendums évoqués plus haut ont pu être motivés parfois par des volontés de blocage politique, mais ils ont surtout - et c'est cela qui importe - abouti. Car, à un moment donné, le citoyen n'a pas senti qu'il était associé à la démarche. Nous ne pouvons que saluer le changement de paradigme complet qui s'est opéré sur les derniers dossiers, comme la Place de la Gare, pour lequel la large consultation a abouti à un magnifique projet, dont nous verrons la réalisation lors de la prochaine législature.

En parallèle de ces démarches participatives, essentielles à une bonne gouvernance, il faut aussi et surtout soigner l'information au citoyen. Par exemple en réinstallant un bureau d'information, ou encore en finalisant enfin le site internet, qui aura certainement été le plus attendu et le plus réclamé d'Europe centrale!

A ce stade, une question nous vient. Pourquoi le concept d'affichage culturel et sportif, qui allait justement dans le sens d'une meilleure communication, a-t-il été abandonné ? Le groupe socialiste appelle de ses vœux le maintien de ce concept, ou d'un concept proche, qui est un outil d'information intéressant.

Comme évoqué plus haut, cette communication s'avère indispensable par rapport aux projets de notre ville lors de la prochaine législature. Et si 2008-2012 a été une législature riche, 2012-2016 sera, à n'en pas douter, la législature de tous les défis.

Ces défis se retrouveront dans tous les secteurs et seront le prolongement du travail entamé, dont nous avons eu un aperçu par le biais de ce rapport.

Si l'on prend par exemple le développement nécessaire et important opéré en terme de structures parascolaires, que le groupe socialiste a appelées de ses vœux par le dépôt de motions et interpellations, il s'agira maintenant de continuer ce développement, notamment dans les quartiers sud de la ville, et de les adapter en terme d'ouverture.

Si l'on s'intéresse aux infrastructures sportives, dont la rénovation a été souhaitée et soutenue par le groupe socialiste, il conviendra de mettre un accent particulier dans ce qui reste un lieu tenant au cœur des Chaux-de-Fonniers, à savoir la piscine des Mélèzes.

Si l'on s'intéresse au domaine culturel, auquel le groupe socialiste a toujours accordé une grande importance, il s'agira de concrétiser enfin le Naturama, mais aussi de faire vivre la culture non institutionnelle au sein e notre cité.

Le rapport évoque les Journées de la Métropole horlogère, instaurées dans le courant de cette législature. Un projet qui faisait la promesse d'une collaboration entre milieux culturels et économiques, afin de faire vibrer la ville par le biais de ces différentes facettes qui font sa particularité.

A notre sens, le projet n'est pas encore totalement abouti sur le plan culturel et il est important de développer cet axe.

Concernant le traitement des déchets, dans lequel le groupe socialiste est beaucoup impliqué, notamment en ce qui concerne les sacs pour les familles et les numéros de soutien, la révolution cantonale récente représente elle aussi des défis qui ne sont pas encore totalement surmontés, que ce soit sur la déchetterie, infrastructure perfectible, ou sur le ramassage lui-même.

Enfin, si l'on s'intéresse à un chapitre relativement discret dans le rapport, même si on en voit plus dans l'annexe, celui des transports, nous insistons. Il s'agit d'une question centrale qui nécessite une réflexion globale sur l'ensemble du territoire. Que l'on parle de mobilité douce ou d'accès à notre cité, cela a un impact considérable sur notre mobilité au quotidien et, donc, à notre qualité de vie.

Les autorités issues des urnes ce dimanche devront avoir à cœur la concrétisation des projets lancés, la consolidation du positionnement de notre cité, le renforcement des capacités et des ressources qui nous permettront de satisfaire aux attentes des citoyens. L'instant est au bilan, celui de 4 années décisives, durant lesquelles le Conseil communal, avec ses services, que nous tenons à remercier, a su faire évoluer notre ville dans la bonne direction.

Ce rapport d'information nous permet de voir le chemin parcouru et ce qu'il nous reste à faire pour un avenir encore plus dynamique, social, participatif et innovant.

C'est pourquoi le groupe socialiste prendre volontiers acte de ce rapport d'information.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi au nom du Conseil communal de vous remercier pour l'accueil particulièrement favorable réservé à ce rapport d'information.

C'est dans votre séance du 19 mai 2009 que vous avez pris acte du programme de législature élaboré par votre autorité. Il a constamment orienté nos choix. Tout au long de la période administrative et a permis aux cinq membres du collège de parler d'un langage commun et de défendre collégialement nos valeurs. Nombreux ont été ceux qui s'y sont référés tout au long de la législature et nous osons espérer que ce document aura aussi été pour vous utile dans le cadre des décisions importantes que vous avez eu à prendre.

C'est également dans le cadre de l'administration communale que ce programme a démontré toute son utilité. Employés ou futurs employés peuvent, en en prenant connaissance, connaître les objectifs fixés par l'exécutif. Relevons avec plaisir que notre programme a été élaboré de manière participative, les cadres de l'administration, ainsi que l'ensemble du personnel ayant contribué à nos réflexions, en amenant leurs idées et leur perception des priorités auxquelles notre ville était confrontée.

Le présent rapport a pour but de faire le point sur le chemin parcouru. Certes, il reste encore du chemin à parcourir mais nous pensons que le chemin déjà parcouru est important.

Pour rappel, notre programme comprenait 89 points, regroupés en 4 grands chapitres que sont: les relations extérieures, la communication d'une image cohérente, la valorisation des fonctions et prestations des espaces urbains et la gouvernance.

Le rapport présenté a pour but de vous informer dans le détail de l'état d'avancement de l'ensemble de ces projets. Comme vous avez pu le constater 67 de ces projets sont soit achevés, soit très avancés, soit en cours. Il ne reste donc que 22 projets pas commencés. 22 projets qui devraient figurer dans le programme de la prochaine législature.

Le programme de législature était certes ambitieux mais nous pouvons aujourd'hui nous déclarer satisfaits des résultats obtenus. Au-delà des chiffres, la qualité et l'importance des projets qui ont été réalisés ou sont en voie de réalisation traduisent le dynamisme de notre collectivité.

Une fois encore le Conseil communal relève la qualité des prestations des cadres de l'administration et de l'ensemble du personnel, qui ont participé très activement à l'élaboration et la conception de ce projet. C'est grâce à cette participation extrêmement appréciée que nous avons pu obtenir des résultats si concluants.

Ce rapport est aussi pour le Conseil communal la possibilité de mesurer les avancées faites dans le sens des cibles qu'il s'était fixées. Les efforts consentis se sont avérés payants. La preuve: les indicateurs principaux qui sont aujourd'hui en vert.

Population en hausse, résultat positif des comptes, investissements privés en croissance, emplois en hausse, tels sont Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les résultats positifs de la politique dynamique qui a été mise en œuvre depuis le début de la législature.

Le chemin parcouru durant cette dernière est certes conséquent, mais le Conseil communal mesure le chemin qu'il reste encore à faire. Les défis qui nous attendent sont encore nombreux et de taille et le travail qu'il faudra réaliser est encore conséquent.

Renforcer encore l'attractivité de notre ville, travailler sur son image, doivent représenter des objectifs pour les années à venir. Pour donner envie, La Chaux-de-Fonds doit devenir plus accessible. Le développement d'infrastructures efficaces est donc indispensable. Ici, le Conseil communal pense évidemment au RER neuchâtelois et aux routes de contournement H20 et H18, que nous appelons évidemment de tous nos vœux.

Le Conseil communal est convaincu que ces infrastructures participeront au développement futur de notre collectivité. La gestion de la mobilité prendre à ses yeux une part importante dans nos projets de développement des années à venir. Nous sommes convaincus - et nous l'espérons avec vous - que les chantiers et les défis que nous avons devant nous sont importants. Mais nous sommes également convaincus que les Chaux-de-Fonniers et Chaux-de-Fonnières sauront les relever.

C'est avec cette conviction, basée sur une vision d'avenir, que nous avons transmis, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le présent rapport, avec le sentiment du devoir accompli.

En ce qui concerne les questions posées touchant mon dicastère, je dirai tout d'abord que le délai de mise en ligne du site internet ne sera pas reporté. Bien que nous soyons *les plus lents d'Europe centrale*, comme cela a été relevé ce soir, j'espère que la qualité du site compensera le temps que nous avons passé à le mettre en place.

Quant à la mobilité douce, après le référendum auquel nous avons dû faire face, nous avons participé à l'élaboration d'un certain nombre de chemins cyclistes à l'intérieur de la ville, à la mise en place de zones 30, notamment à la rue Charles-Naine et en dessus de la gare.

Concernant les commissions, nous prenons acte de la remarque de Mme Mumenthaler et nous en tiendrons compte lors de la prochaine législature.

Quant à la question posée par M. Favre sur la perception des subventions, je crois qu'il faut lire cet élément comme une non-réalisation dans un but systématique. Nous avons prévu au départ de mettre en place une structure de contrôle interne qui nous permettait, pour l'ensemble des ser-

vices, de contrôler la perception de ces subventions. Nous n'avons pas encore été aussi loin que nous le pensions dans ce projet mais ce travail de contrôle interne nous tient à cœur.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la position du Conseil communal concernant le Chemin des rencontres n'a jamais varié. C'est un magnifique projet, avec des dimensions de mobilité douce et de valorisation de nos espaces, qui favorisera vraiment un changement de comportement à différents niveaux. Nous l'avons non seulement toujours soutenu, mais nous avons aussi fait en sorte que se réalise le tronçon qui relevait de notre compétence, la rue verte au départ de la gare de La Chaux-de-Fonds par le quartier le Corbusier, tracés qui sont définis mais devront encore être réalisés entre le Grand Pont et les Forges. Relevons les insistances manifestées pendant de nombreuses années auprès du canton, qui réalise maintenant le tronçon Le Crêt-du-Loche jusqu'au Eplatures et qui viendra ensuite des Eplatures aux Forges. Le tronçon chaux-de-fonnier sera donc abouti d'ici quelques années.

Je ne vais pas attribuer au Conseil communal des mérites qu'il ne porte pas seul, mais nous avons été parmi ceux qui ont évoqué des prolongations de ce chemin du côté français. Cela me semble en effet important sur le plan touristique.

Il reste enfin le bout le plus cher et le plus compliqué entre le haut du Crêt et la rue du Loche, qui donne tout son sens à ce chemin, car c'est la partie où nous aurons la pente la plus importante.

Le projet garde son intérêt mais nous ne pouvons qu'enregistrer que, pour des questions de priorités financières, le Conseil d'Etat a décidé de le reporter. Il n'est toutefois pas abandonné mais nous attendons aussi de voir ce que donnera la libération du tronçon routier du Crêt-du-Loche, dès lors que nous n'aurons plus de trafic de transit sur cet axe. Il est vrai que cette partie est un peu frustrante et qu'un coup de gel a eu lieu la semaine dernière au Club 44. On le regrette avec vous et on espère pouvoir relancer le projet, mais il faut dire que cela appartient quand même aux autorités cantonales et lochoises.

Concernant la mobilité douce, je rappelle l'important travail fait pour les huit prochaines années dans la préparation du projet d'agglomération, qui comprend de très nombreuses mesures qui seront reconnues par le canton et la Confédération (passerelles, escaliers, trottoirs, chemins, etc.).

En ce qui concerne les énergies renouvelables, j'aimerais mentionner que des réalisations vraiment très importantes ont été faites: rénovation des immeubles de Président-Wilson, de la rue du Commerce, le gros chantier de Cernil-Antoine et Agassiz. Tous ont fait l'objet d'isolation, de changement du système énergétique et d'installation de panneaux solaires. Nous avons fait le choix du chauffage à distance pour le quartier le Corbu-

sier. Nous avons soutenu des recherches en matière géothermique. Nous insistons auprès de Viteos pour que le nouveau quartier qui se développera en Est d'Esplanade soit aussi alimenté par le chauffage à distance. Nous aurons cette semaine encore une rencontre pour savoir si un important projet solaire pourrait être développé entre plusieurs partenaires parapublics à La Chaux-de-Fonds. Nous avons fait beaucoup de changements de fenêtres dans les immeubles communaux. Nous avons mené, avec trois villes de Suisse (Martigny, Lausanne, Neuchâtel), une étude pour management énergétique en milieu urbain, étude qui a été soumise à la commission de l'énergie et nous permet d'avoir un inventaire sur plusieurs quartiers de la ville, des potentiels d'amélioration des gros consommateurs, etc. Nous avons soumis le projet constitué à une société, afin qu'il permette de façon équilibrée et harmonieuse le développement de l'énergie éolienne dans canton.

Je ne crois donc pas qu'on puisse dire que les énergies renouvelables ont été laissées de côté, ce que mon collègue pourrait confirmer avec les nombreux millions investis par Viteos.

Au niveau des commissions, je comprends le souci exprimé par les Verts. Je souhaite néanmoins évoquer une triste expérience qui montre que la participation doit concerner vraiment tout le monde. Par deux fois ces derniers mois, et alors que nous avons des sujets très intéressants à l'ordre du jour, la commission de police du feu s'est réunie en présence de son président, de deux cadres du service d'urbanisme, du délégué à l'énergie, de deux inspecteurs, du responsable du laboratoire de Viteos, d'un représentant du SIS et d'un seul commissaire! Le Conseil communal veut donc bien convoquer les commissions, mais il faut aussi qu'il y ait du répondant.

Concernant l'affichage culturel et sportif, il s'agit également d'une question de priorité. Nous n'avons pas abandonné cet élément. Il faut toutefois rappeler que nous avons de nombreux sites sportifs en rénovation. Nous avons donc mis la priorité sur l'affichage piéton et sur le concept bon pied bon œil dans la première inscription à l'Unesco. Nous avons également revu l'affichage des entrées de ville, renégocié la convention avec la SGA. L'affichage culturel et sportif n'est donc pas abandonné mais uniquement reporté.

M. Jean-Charles Legrix, conseiller communal (Infrastructures et énergies): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au niveau de Viteos, il s'est effectivement passé de nombreuses choses. La couverture de la halle Volta par des panneaux photovoltaïques, la couverture de Tag Heuer, la déchetterie intercommunale, qui a ses panneaux aussi, ainsi que le turbinage des eaux de la Step, dont le projet est très avancé. Il y a d'autres projets dans le pipeline qui sont très intéressants mais que nous

n'énumérerons pas ce soir. Je rappelle aussi les 110 millions sur 10 ans que Viteos a décidé d'investir dans ce domaine.

M. Pierre-Alain Borel, président: Je me permets de vous rappeler que, selon l'article 42 al. 3 du règlement général, si cela n'est pas demandé par le Conseil communal ou par le Conseil général, il n'est pas nécessaire de prendre acte des rapports d'information. En l'occurrence, cela n'a pas été demandé par le Conseil communal. Est-ce demandé par le Conseil général ?

M. Charles-André Favre, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avec toutes les bonnes choses que nous avons entendues ce soir, je trouverais dommage que nous n'en prenions pas formellement acte.

Il est pris acte du rapport par 35 voix sans opposition.

M. Pierre-Alain Borel, président: Nous allons maintenant donner la parole à M. Monnard. Ensuite, les groupes qui souhaiteraient s'exprimer pourront le faire à leur tour. Puis nous passerons au discours du président et je repasserai la parole à M. Monnard.

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce soir est à marquer d'une pierre blanche. Avant de vous passer la parole pour le discours de clôture, le Conseil communal souhaiterait en effet adresser quelques mots au Conseil général.

Le Conseil communal aimerait remercier l'ensemble des conseillères générales et des conseillers généraux pour les travaux réalisés dans la législature. La qualité des débats de notre hémicycle démontre combien chacun d'entre nous est attaché au bien commun. Nous osons espérer que l'exemple qui a été donné durant cette législature saura perdurer pour la législature à venir.

Merci donc à tous pour le travail effectué.

Le Conseil communal aimerait ce soir honorer tout particulièrement deux membres de votre autorité.

Depuis plus de 30 ans, il nous fait part de ses conseils avisés. Comment le décrire sinon comme un sage auquel chacun d'entre nous aimerait ressembler. Attaché à la qualité de nos débats, il est un régulateur parfait. Ce soir, un des piliers du Conseil général va abandonner son siège. Mais nous espérons que son esprit restera. Merci Francis pour ton travail, je dirais pour l'ensemble de ton œuvre. Merci Francis pour tes conseils avisés.

M. Stähli, vous nous quittez ce soir, mais vous ne laisserez pas que de la place dans ce lieu, vous laisserez surtout un grand vide dans nos esprits. Permettez à l'assistance de vous remercier de tout ce que vous avez fait pour notre cité, par une salve nourrie d'applaudissements. Merci !

Applaudissements.

Mme Katia Babey Falce, PS : Cher Pierre-Alain, c'est ta dernière soirée en tant que président. D'habitude, nous faisons une fête et une passation de pouvoirs. Elections obligent, ce soir il n'y a pas de réelle transition. Mais ton groupe tenait tout de même à t'offrir un petit cadeau (suite inaudible).

Applaudissements

Mme Mariette Mumenthaler, Verts: Pierre-Alain, il y a une année nous t'avons accueilli en souhaitant que tu puisses garder du temps pour tes poissons, ton ou tes aquariums et ta Vue-des-Alpes. Entre-temps, tes intérêts ont pris de la hauteur. Depuis que tu sièges sur ton perchoir, ce n'est plus un chalet qu'il te faut, mais bien un château. Preuve en est ton séjour découvert par hasard au Château d'Ittingen, en Thurgovie. Pour ta retraite de président du Conseil général, les Verts te proposent une alliance verte. Des bouteilles du Château d'Ittingen à boire dans tes verts pâtûrages.

Applaudissements

Mme Pascale Gazareth, POP: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous souhaitons nous aussi saluer le départ de Francis Stähli, qui a passé 28 ans dans cet hémicycle, et quelques autres aussi au Grand Conseil.

Francis est quelqu'un qui aura marqué les débats, marqué les esprits, marqué les générations de politiciens, formé des députés, des conseillers généraux qui continuent à marquer notre histoire locale. Francis Stähli, ce n'est pas seulement un grand politicien, capable à la fois de saisir les enjeux d'un dossier, mais aussi les réactions dans les autres groupes, pour réussir à amener une solution consensuelle permettant de faire avancer l'ensemble d'un projet porté par tout le monde, en contournant les blocages qu'une confrontation trop directe pourrait amener.

Francis Stähli, c'est aussi un très fin connaisseur de notre ville. On l'a découvert notamment lors des procès Art nouveau, il y a quelques années. C'est également un très fin connaisseur de la population et c'est l'hommage que nous voulons lui rendre le plus chaleureusement ce soir. Nous relevons sa capacité d'aller vers les gens, de se mettre à disposition de qui a

besoin de services pour ceci, d'écrire une lettre pour cela, de discuter d'un point ou de simplement parler de la pluie et du beau temps.

Pour toutes ces qualités humaines, Francis, pour ton engagement pendant toutes ces années, nous ne pouvons que te remercier très très chaleureusement. Tu resteras longtemps encore en pensée dans cet hémicycle et dans les séances du POP, auxquelles, de toute façon, nous comptons bien te voir encore quelques années.

Applaudissements

M. Daniel Musy, PS: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je souhaite également faire un hommage à Francis Stähli. Vous savez que, dans la gauche, Francis Stähli a plutôt représenté la tendance *automobile* que la tendance *déplacements à vélo*. C'est la raison pour laquelle il est un très fin amateur de voitures, et en particulier d'une certaine marque italienne.

C'est également quelqu'un qui a eu un très bon lien avec ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui en politique le socialisme, de façon très large. C'est un popiste communiste, mais très largement ouvert à des idées humanistes défendues par les courants socialistes.

C'est également quelqu'un qui a toujours su tisser des liens très forts, dans ce Conseil mais également dans la vie, avec les milieux économiques, le patronat, terme que jamais Francis Stähli n'a utilisé pour parler du tissu vivant de toute une région, de toute une collectivité. Il a d'ailleurs même donné des cours de philosophie à des employés d'une très célèbre banque suisse établie dans ce canton.

C'est la raison pour laquelle ce livre "ma vie chez Fiat", le parcours singulier d'un jeune ouvrier socialiste devenu l'un des dirigeants du groupe turinois, nous paraît être véritablement le cadeau adéquat. Et nous l'avons dédicacé ainsi: Fiat lux, tes lumières, ta sagesse et ton expérience nous ont toujours éclairés.

Nous te sommes très reconnaissants, cher Francis.

Applaudissements

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'avais en fait pas terminé mon allocution tout à l'heure... alors reprenons.

Trois législatures, soit 12 ans sur les bancs du Conseil général, c'est déjà la preuve d'un attachement à nos institutions. Mais 12 ans sans manquer une séance, cela tient du remarquable. C'est, Roby, ce que tu as fait. Cela montre ton attachement à nos institutions et à l'engagement que tu as pris. Pour cet engagement sans faille, nous tenons aussi à te remercier.

Tu nous abandonnes ce soir pour te consacrer à d'autres missions. Toi aussi nous te regretterons, pour ta gouaille, ta franchise, tes prises de position dans les dossiers que tu as défendus avec cœur.

Pour ces 12 ans sans absence, je vous propose également, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, une salve d'applaudissement pour notre ami Pierre-André Rohrbach.

Applaudissements.

M. Denis Cattin, PLR: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas vous faire un discours politique, bien que nous approchions de la grande date du 13 mai 2012 pour la constitution de nos futurs Conseils communaux et généraux. Je pense qu'à travers mes mots vous allez le reconnaître. Je parle d'un citoyen pas comme les autres, d'un conseiller général qui a beaucoup d'attachement pour sa ville, beaucoup de respect de nos concitoyens et des institutions. Il est à l'écoute de tous. Son avis apporte donc des compléments au débat politique par ses connaissances du terrain et de son expérience privée et politique. Il est respectueux de tout parti confondu, que ce soit dans cette salle, en ville, dans notre canton ou hors territoire suisse. J'en ai eu la preuve lors d'un de nos voyages de courte durée. Il essaie même de convaincre pour s'inscrire sur une liste.

Il a siégé pendant 12 ans au sein du Conseil général. 12 ans, ce n'est pas rien. Mais surtout 12 ans sans aucune absence. Qui parmi nous pourrait en dire autant ? Il ne s'agit pas seulement de 12 ans au Conseil général, mais aussi 12 ans au sein des différentes commissions, ce qui n'est pas toujours facile à négocier. Il a siégé dans nos rangs libéraux, puis au PLR. Au pied de l'estrade, puis comme secrétaire et, pour sa dernière année, comme vice-président et conseiller de notre président actuel, ses lunettes prêtes à l'emploi.

Roby, comme tout le monde le connaît, Pierre-André Rohrbach comme conseiller général sur les feuilles de présence, quitte le Conseil général après 12 ans d'excellents et loyaux services au profit de notre collectivité. Il quitte seulement le Conseil général, car il reste et restera actif pour nos citoyens, nos agriculteurs, force de notre ville et de notre campagne.

Roby, nous te souhaitons bonne route pour tes mandats en faveur des intérêts des concitoyens et concitoyennes.

Merci !

Applaudissements

M. Michel Hess, UDC: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe UDC, j'aimerais remercier Pierre-Alain Borel pour son année de présidence. Il a mené les débats avec un calme qui lui est reconnu et nous avons beaucoup apprécié.

Nous aimerions aussi remercier le collège communal pour le travail effectué durant ces 4 années de la législature.

Nous remercions également chaleureusement Francis Stähli, qui nous quitte ce soir, et dont les prises de parole étaient toujours écoutées avec beaucoup d'attention, car, lorsque Francis prenait la parole, c'était la sagesse qui prévalait.

Pour Roby, c'est aussi un peu difficile de lui dire au revoir. Il y a 12 ans que tu es dans cette salle, nous avons fait un bout ensemble et mon groupe et moi-même garderont un excellent souvenir de toi.

Finalement, le groupe UDC souhaite vous remercier toutes et tous, membres du Conseil général, pour le travail fait, même si les idées n'étaient pas toujours partagées. Nous sommes toujours arrivés à trouver une solution et à dégager quelque chose de positif pour notre population.

Applaudissements

M. Pierre-Alain Borel, président: Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Monsieur le président du conseil communal, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Chancelier, Monsieur le vice-chancelier.

Une année déjà! Je savais qu'elle passerait vite mais j'étais loin de m'imaginer à quel point. 12 mois de séances de Conseil général pleines d'échanges, de moments intenses, de retournements parfois aussi et pour moi un seul regret, celui de laisser à la prochaine présidente ou au prochain président un ordre du jour non épuré, avec une longue liste de motions encore à traiter. Peut-être aurait-il fallu viser l'efficacité à certains moments, mais j'ai toujours pensé que l'on ne pouvait bien faire de la politique que lorsque chacun a la possibilité de s'exprimer et que l'efficacité de la démocratie c'était de permettre à chacun d'exposer ses idées.

Durant cette année, j'aurai eu le plaisir de rencontrer de nombreux acteurs de notre ville, pour certains que je connaissais déjà, et pour d'autres que j'ai eu plaisir à découvrir.

J'ai pu rencontrer de nombreuses sociétés locales, ces sociétés qui constituent des alliés précieux pour la communauté dans laquelle elles déploient leurs activités, ces sociétés qui sont un véritable atout pour l'intégration des jeunes dans le monde des adultes, qui favorisent aussi le mélange des cultures, des origines, des niveaux sociaux, qui permettent les contacts intergénérationnels et aux aînés de rester en activité. Bref, des sociétés locales qui ne se limitent pas à leur raison d'être, décrite dans

leurs statuts, mais qui participent pleinement à la vie et au bien-être de notre collectivité.

J'ai également eu le plaisir de rencontrer de jeunes nouveaux citoyens, de nouveaux habitants et des personnes nouvellement naturalisées, autant de personnes qui par leur diversité font que notre ville est riche. Une richesse dans nos écoles, nos associations, dans les milieux culturels, dans nos entreprises.

Cette même richesse qui permet à notre ville de vivre, de se développer et de rayonner bien au-delà de nos frontières.

Et puis, il y aura eu des moments plus solennels, comme le premier août ou la visite du nouveau Conseiller fédéral Alain Berset, ou encore celle de "notre" conseiller fédéral Didier Burkhalter.

Autant d'instant de partage et d'échanges riches en émotions de toutes sortes, que malgré tous mes efforts je n'arriverai pas à restituer ce soir avec leur véritable intensité.

Au cours de ces 12 mois, j'ai attaché une importance particulière à ne plus être le représentant d'un parti, mais celui de tous les habitants de notre ville. J'espère y être arrivé.

A quelques jours des élections, j'aimerais sincèrement vous remercier toutes et tous pour votre engagement pour notre ville

Alors que l'exercice du droit démocratique n'intéresse plus et l'abstentionnisme, pire encore l'indifférence, ont de plus en plus cours, on a trop tendance à oublier que beaucoup payent encore de leur vie le fait d'exprimer leurs idées. Aussi l'important c'est de respecter la démocratie en faisant son devoir civique.

Je ne peux dès lors que vous encourager à poursuivre votre engagement .. j'allais presque dire votre combat.

Ainsi, j'aimerais souhaiter bonne chance à tous ceux qui parmi vous se représentent et j'aimerais aussi remercier ceux qui ont choisi de s'arrêter à la fin de cette législature. A cet égard, je ferai une mention toute particulière pour Francis Stähli, qui était un peu notre mémoire et qui, par ses prises de position, a toujours cherché à rapprocher les points de vue pour le bien de notre ville.

Enfin, j'aimerais remercier toute l'équipe du bureau pour son soutien, Mme Ruchat pour ses procès-verbaux, M. Vozza qui était aux platines, le chancelier, le vice-chancelier et Mme Emery pour leur disponibilité et leurs conseils.

Grâce à vous tous, à cette riche expérience, la ville de la Chaux-de-Fonds est encore plus chère à mon cœur.

Je vous remercie.

Applaudissements

M. Pierre-André Monnard, conseiller communal (Finances, sécurité et cultes): L'heure est vraiment ce soir aux hommages et j'aimerais, au nom du Conseil communal, poursuivre en vous remerciant, Monsieur le président, cher Pierre-Alain, de la façon dont vous avez mené les débats au cours de cette année.

J'aimerais aussi vous remercier de l'effort important que vous avez réalisé pour représenter dignement le Conseil général dans diverses manifestations.

Nous retiendrons l'état d'esprit positif et la qualité des débats qui ont prévalu sous votre présidence. Je vous propose une fois encore d'applaudir notre président. Merci!

Applaudissements

Séance levée à 22h10.

Le président :
Pierre-Alain Borel

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat